

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



MÉMOIRE DE RÉPONSE
AUX AVIS RÉGLEMENTAIRES
SUR LE PROJET DE
PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL



PRÉAMBULE

Le projet de PCAET a été arrêté par le conseil communautaire le 4 octobre 2023, puis le projet a été soumis pour avis :

- au Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine,
- au Président du Conseil Régional,
- à la Mission Régionale d’Autorité Environnementale,
- au Conseil de Développement de l’Agglomération
- à la consultation du public.

Le Préfet de Région a été saisi le 6 octobre 2023 et disposait d’un délai de 2 mois pour émettre un avis. L’avis est joint à ce document.

Le Président de Région a été saisi le 6 octobre 2023 et disposait d’un délai de 2 mois pour émettre un avis. La Région n’a pas émis d’avis sur le projet de PCAET à l’issue du délai réglementaire, celui-ci est donc réputé favorable, sans réserve.

La MRAe a été saisie le 6 octobre 2023 et disposait d’un délai de 3 mois pour émettre un avis. L’Autorité environnementale a notifié à l’Agglomération l’absence d’avis, il est donc réputé favorable sans réserve.

Le Conseil de Développement disposait d’un délai de 4 mois pour émettre un avis à compter de l’arrêt du projet en conseil communautaire. L’avis a été réceptionné le 31 janvier 2024 et est joint à ce document.

Le projet de PCAET a été mis à la disposition du public pour une période de consultation du 1 février au 1 mars 2024. Les avis reçus sont joints à ce document.

Le présent rapport constitue donc le mémoire en réponse aux avis fournis par l’État, par le Conseil de développement de l’Agglomération et par les administrés sur le projet de Plan Climat-Air-Énergie de Mont de Marsan Agglomération. Il présente les évolutions apportées suite à la prise en compte des avis, et les justifications pour les remarques n’ayant pas pu être prises en compte.

RÉPONSE À L'AVIS DE L'ÉTAT

(Page 4) On peut conclure que la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération a pleinement pris la mesure du nouveau rôle de coordinateur de la transition énergétique.

Afin d'en tirer tous les bénéfices sociaux et environnementaux, il est recommandé que les efforts de concertation et de co-construction du PCAET menés par l'intercommunalité avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs perdurent tout au long de la durée du plan.

- ➔ De nombreuses étapes du programme d'actions impliquent les acteurs du territoire. L'axe 6 du programme d'actions est dédié à la mobilisation du territoire. La collectivité sera vigilante dans la mise en œuvre du PCAET à impliquer les acteurs.

(Page 6) Les objectifs de la stratégie territoriale retenue par la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération sont définis conformément aux attendus réglementaires. On peut, en complément, inviter le territoire à comparer les objectifs avec ceux de la stratégie départementale de transition énergétique 2021-2030.

- ➔ Les objectifs de la stratégie départementale de transition énergétique seront pris en compte lors des bilans d'étape. L'Agglomération est déjà engagée à contribuer à l'atteinte des objectifs, et a signé la charte d'engagement en 2023.

(Page 6) Seuls manquent les objectifs opérationnels qui concernent la préservation des ressources naturelles. Qu'il s'agisse de la préservation de la ressource en eau ou des habitats naturels, ils revêtent une importance majeure dans la capacité du territoire à s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique. Sur ce point, des précisions sont attendues, par exemple à l'occasion de l'élaboration du bilan du plan climat à mi-parcours.

- ➔ Lors du bilan à mi-parcours, l'opportunité de la réalisation d'une étude spécifique pour répondre à cette attente sera mise en avant. Les indicateurs de suivi de l'évaluation environnementale stratégique permettront dans un premier temps de constater l'impact des actions sur les milieux et les ressources.

(Page 7) Les informations sur les moyens financiers, humains et de calendrier sont des facteurs d'engagement des parties prenantes du territoire dans la mise en œuvre opérationnelle des actions. Elles pourraient être précisées par exemple au moment de l'élaboration du bilan à mi-parcours du PCAET.

- ➔ Des éléments de calendrier ont été apportés pour une meilleure appréciation des prochaines étapes. Il a été proposé de répartir le calendrier en deux phases : 2024-2027 et 2027-2030, ce qui permettra lors du bilan mi-parcours en 2027 d'évaluer les étapes ayant été réalisées et celles restant à mener. Ces éléments pourront évoluer, à l'opportunité de portages de projets.
- ➔ Des compléments ont été apportés quant aux contributeurs financiers auxquels les porteurs de projets pourront faire appel. Une veille sera menée tout au long de l'élaboration sur les potentiels de financement nouveaux (appels à projet, nouveaux fonds pour la transition écologique, etc.).

(Page 8) La collectivité affiche une priorité : « Intensifier les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics » qui est en effet un enjeu important et soutenu financièrement par l'État.

Toutefois, il aurait été souhaitable d'ajouter une priorité sur l'action « Accentuer la rénovation énergétique de l'habitat privé », alors que le diagnostic fait apparaître un enjeu sur le secteur résidentiel (2ème secteur de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre).

- ➔ A l'occasion du bilan de mi-parcours, la collectivité pourra évaluer l'impact de ses efforts sur la rénovation énergétique de l'habitat privé, et selon les résultats, décider de rehausser les objectifs et de renforcer les actions si les premiers objectifs sont atteints.
- ➔ Cet objectif sera traité et pris en compte notamment dans le PLH n°3 en cours d'élaboration.

RÉPONSE À L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

N.B. : Certaines remarques ou propositions ne font pas l'objet d'une réponse dans ce document car elles sont déjà menées, ou intégrées dans le Plan Climat Air Energie Territorial, sous une autre formulation ou au sein d'autres actions du programme d'actions.

Avis du groupe de travail n°1

(Page 4) Il s'agirait de déterminer sur chaque commune de l'agglomération des zones pouvant accueillir ces installations, de réaliser des investissements publics pour la construction d'un champ photovoltaïque, d'amortir cet investissement et ensuite de dédier les recettes supplémentaires générées par la vente de l'énergie pour aider à l'amélioration de l'habitat individuel.

- ➔ Les zonages d'accélération pour la production d'énergies renouvelables ont été réalisés par chaque commune de l'Agglomération, comme le demande la loi APER.
- ➔ Afin de protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, l'Agglomération souhaite dans un premier temps privilégier les zones déjà artificialisées pour le déploiement de la filière photovoltaïque.
- ➔ En termes de comptabilité, les recettes générées par une opération ne peuvent pas être directement fléchées sur des projets spécifiques. Ce montage évoqué se heurte aux règles publiques.

(Page 4) La méthanisation est une bonne alternative à la production de gaz vert sous conditions d'un recensement des agriculteurs séduits par cette filière avec plutôt des jeunes personnes et « un responsable nommé » pour la suivre. Utiliser les instances du monde agricole (chambre d'agriculture) pour favoriser et suivre les demandes.

- ➔ La Chambre d'agriculture est un partenaire important pour le suivi de cette Action 2.1.2, et a été identifié dans le pilotage de l'action.

(Page 4) La collectivité doit être force de proposition pour diversifier ses usagers et favoriser l'installation [...] doit nous inciter à chercher des solutions.

- ➔ Les usagers principaux sont déjà identifiés, il s'agit des gros pôles de consommations, mais des contraintes techniques et/ou financières empêchent parfois le raccordement. Le maillage actuel de la géothermie et du réseau de chaleur est conséquent et l'installation dans les zones déjà desservies se fait au gré des nouveaux projets.
- ➔ Des solutions complémentaires sont à l'étude pour continuer à développer le potentiel de la géothermie, notamment de surface.

(Page 5) La filière du bio-éthanol semble plus pertinente pour le territoire, nous pourrions nous inspirer de l'usine en cours de construction à TARTAS. Attention néanmoins à la préservation de la forêt au centre de la ressource en biomasse dans plusieurs filières innovantes.

- ➔ La biomasse étant en effet une ressource à utiliser de manière raisonnée (protection de la biodiversité, captage de carbone,...) et un projet d'envergure se développant sur un territoire voisin, l'impact sur le renouvellement de la biomasse serait accru en développant un nouveau projet similaire et viendrait concurrencer la filière de Tartas.
- ➔ La transition écologique dépasse les limites administratives. Le projet de Tartas aura des effets bénéfiques sur notre territoire.

(Page 5) Mieux faire connaître les possibilités d'amélioration énergétiques des bâtiments privés, peut-être à l'appui des services fiscaux pour cibler des populations et ainsi les accompagner dans les démarches, les diagnostics et les subventions potentielles.

- ➔ Les étapes 2 et 3 de l'Action 2.2.1 visent cet objectif. Un complément a été apporté suite à cette remarque : « 3. Promouvoir la plateforme d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique (notamment dans le cadre du Plan Local de l'Habitat et de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain) ».

Avis du groupe de travail n°2

(Page 6) Amplifier les actions pédagogiques dans les écoles, collèges, lycées autour du tri et du gaspillage ainsi que dans les EHPAD.

- ➔ Le SICTOM mène déjà des actions ciblées pour les écoles sur le gaspillage et sur le tri des déchets.
- ➔ Un complément a été ajouté à l'Action 3.4.1, étape 5 : « Amplifier les actions pédagogiques sur la sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires et dans les EHPAD »

(Page 7) Réaliser un reportage qui fera un état des lieux exhaustif des acteurs et des structures présentes sur le territoire de l'Agglomération.

- ➔ Un complément a été ajouté à l'Action 3.4.2, étape 2 « Réaliser un reportage présentant un état des lieux exhaustif des acteurs et des structures (professionnels et bénévoles) proposant des actions de réparation et seconde main »

(Page 8) Amplifier l'information sur les circuits courts et les produits locaux [...] Inclure la dimension santé en mobilisant les personnels dédiés des établissements, de la cuisine centrale de Mont de Marsan et les professionnels de cuisine. Valoriser l'analyse et le bilan de l'expérimentation réalisée dans les cantines.

- ➔ Une expérimentation pour l'approvisionnement des cantines en circuits-courts en déployée sur 3 écoles depuis 2023, et le dispositif tend à s'élargir à davantage d'écoles dans les années à venir.
- ➔ La dimension santé et la valorisation de l'expérimentation ont été ajoutés au document, Action 4.1.2, étape 4 : « Amplifier l'information sur les circuits courts et les produits locaux, en intégrant l'impact sur la santé des citoyens »

Avis du groupe de travail n°3

(Page 9) Sur l'ensemble des places : aménagement par des végétaux, par des îlots de fraîcheurs arborés

- ➔ Les cœurs urbains tendent à se végétaliser de plus en plus, mais des contraintes techniques, d'accessibilité, de faisabilité ou encore dues aux événements que peuvent accueillir les villes, restreignent parfois les possibilités d'aménagements.
- ➔ Sur la ville de Mont-de-Marsan, seul le cœur de ville est plus minéralisé, le reste de la ville, très étendu, est pourvu de nombreux jardins et espaces végétalisés.
- ➔ Une trame urbaine patrimoniale est plus minéralisée. Une armature végétale se développe de la gare aux berges avec le projet Laulom et la place Pancaut. Elle structure la ville sur un axe végétal complémentaire.

(Page 11) Les membres du CODEV expriment leur volonté d'être associés au Comité technique et au suivi du déroulement du PCAET dans sa phase de mise en œuvre.

- ➔ Les instances de suivi ont été précisées dans la partie V.1. du document. Le Président du Conseil de développement sera associé aux comités de suivi annuels.

RÉPONSE AUX AVIS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

N.B. : Certaines remarques ou propositions ne font pas l'objet d'une réponse dans ce document car elles sont déjà menées, ou intégrées dans le Plan Climat Air Energie Territorial, sous une autre formulation ou au sein d'autres actions du programme d'actions.

Avis 1

Action 2.2

Supprimer l'immobilier creux « ventouse », non habité depuis des dizaines d'années et qui se dégrade.

Créer un DELIT de MALTRAITANCE IMMOBILIERE et faire tomber les logements du Centre ville, inhabités et délaissés, dans le domaine public afin qu'il puissent être gérés par la collectivité dans l'intérêt des habitants. [...]

- ➔ La collectivité souhaite accompagner les propriétaires/bailleurs en octroyant des aides, avec l'appui des services de l'Etat (notamment l'ANAH) plutôt que se substituer à eux.
- ➔ La taxe d'habitation sur les logements vacants est déjà mise en place par la ville de Mont de Marsan, qui a lancé une troisième opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (avec des aides) et prévoit une opération de restauration immobilière.

Action 3.2

Accentuer les économies de ressource sur les projets industriels en incitant les industriels à développer les recherches et développements en lien avec la réduction du poids de l'emballage en regard du poids du produit. Inciter les industriels à viser une réduction de 25% du poids des emballages.

- ➔ Ce type d'incitation ne se maîtrise pas à l'échelle de l'EPCI

Action 3.4

Réduire les déchets à la source en affectant un bâtiment ou une maison vide à une Ressourcerie dans chaque quartier pour MDM ou une Ressourcerie dans chaque petit village afin de collecter sur place, des objets de 2ème main mais aussi du matériel de bricolage (à emprunter 7 jours par an par exemple)

- ➔ L'association Landes Partage mène déjà une action en ce sens en termes de recyclerie, en travaillant avec un projet d'insertion. Leur action peut être relayée davantage.

Action 5.3

Gérer durablement l'eau en installant des récupérateurs d'eau de pluie dans chaque école

- ➔ Une réflexion est menée sur les bâtiments publics, un complément a été apporté à l'Action 5.3.2, étape 2 : « Généraliser les récupérateurs d'eau de pluie dans les espaces publics (parcs, cimetières) et sur les bâtiments publics pertinents »

Il est y curieusement écrit sur cette page de la synthèse que :

la Consultation des Citoyens court d'Octobre 2023 à fin Janvier 2024 .

Or, sur le site face book de Mont de Marsan Agglomération il est indiqué que la consultation citoyenne de ce projet ne se fait que du 1er février 2024 au 29 février 2024

- ➔ La phase de consultation globale s'est étendue de début octobre à début mars, comportant plusieurs phases d'avis, selon les délais fixés réglementairement :
 - Du 6 octobre au 6 décembre 2023 (2 mois) : Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine et Président du Conseil Régional ;
 - Du 6 octobre au 6 janvier (3 mois) : Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
 - Du 4 octobre au 4 février (4 mois) : Conseil de Développement de l'Agglomération.
 - Du 1^{er} février au 1^{er} mars (1 mois) : Consultation publique citoyenne

Avis 2

Nous regrettons que l'action 1.2.1 « Développer le réseau de transport » existant n'ait pas été classée prioritaire.

La voiture individuelle représente 84% des déplacements domicile/travail contre seulement 2,4 % pour les transports en commun. (Chiffres INSEE 2020).

Cette action devrait être prioritaire compte tenu de l'objectif affiché de réduire « l'autosolisme »

- ➔ La priorisation des actions a vocation à positionner des choix budgétaires sur le budget général de la collectivité et des porteurs de projets. Le budget des transports commun est un budget annexe avec ses propres ressources. Il est de fait sa propre priorité. Il est bien entendu central dans notre stratégie de mobilité (en cours de renouvellement).

Propositions 1.1.1 Encourager l'utilisation du vélo

Amélioration du réseau cyclable et notamment raccorder les réseaux entre eux (pistes cyclables confortables et sécurisées), et créer un système vélo cohérent et ambitieux

- ➔ Les aménagements sécurisés et confortables ainsi que les espaces de stationnement pour les vélos se font au fur et à mesure des ré-aménagements d'espaces et des besoins.
- ➔ L'association Mont2Roues, soutenue par la municipalité, est déjà très active sur le territoire pour la promotion du vélo au travers d'ateliers et d'animations notamment.
- ➔ Des sessions d'entretien des vélos des agents de la collectivité sont déjà proposées et des vélos sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels
- ➔ Un complément a été apporté au document, Action 1.1.1, étape 2 : « *Installer des panneaux directionnels vélo vers les pôles générateurs de déplacement et les points d'intérêt avec les temps de parcours* »
- ➔ Un guide vélo est mis à disposition des usagers, qui recense les aménagements de voies cyclables de la ville de Mont de Marsan, les temps de parcours n'y étant toutefois par indiqués

Propositions 1.1.2 Promouvoir la marche à pied

- ➔ La majorité des propositions sur cette action sont en accord avec les étapes convenues pour la mise en œuvre de l'Action 1.1.2.

Comment comptez-vous associer les usagers, les conseils de quartier, le milieu associatif, le monde du travail à la définition des besoins, ainsi qu'à l'amélioration du service de transports en commun ?

- ➔ A l'occasion du renouvellement du contrat de transports en commun, une analyse de l'existant et du besoin va être réalisée par une assistance à maîtrise d'œuvre.

Propositions objectif 1.2

Amélioration, modernisation, développement des transports en commun.

- ➔ L'analyse du besoin pour le développement du réseau de transport en commun sera mise au regard des capacités financières de la collectivité à assurer une prestation donnée.
- ➔ La collectivité souhaite proposer aux usagers le réseau le plus adapté aux besoins, et a le souhait d'améliorer le service en continu.

Concernant l'action 2.1.5 « soutenir les filières innovantes » :

Sous quelle forme ce soutien est-il envisagé ?

- ➔ Le soutien dépendra des projets concernés et de l'implication de la collectivité dans les projets.

Pourquoi l'action 2-2-3 « diminuer la consommation électrique du réseau d'éclairage » n'est pas classée prioritaire ?

- ➔ La priorisation des actions a vocation à positionner des choix budgétaires sur le budget général de la collectivité. Le renouvellement du réseau d'éclairage public fait déjà l'objet d'un investissement conséquent depuis 2020, jusqu'en 2026 (7 millions d'euros à l'échelle du mandat 2020-2026, représentant un renouvellement de 70% du réseau). Cela ne nie en rien l'importance de cette action.

Création d'un troisième puit de géothermie profonde avec réinjection.

Réseau de chaleur pour les bâtiments publics du centre-ville, Bourg Neuf.

- ➔ La faisabilité financière et technique est trop hypothétique pour envisager la création d'un troisième forage.
- ➔ Le raccordement à la géothermie profonde est toujours en réflexion et se développe selon les projets et les opportunités. Lorsque des raccordements sont possibles, ils sont réalisés. Des réflexions sont en cours pour le développement de la géothermie de surface.

Aides financières pour les particuliers. Ces ressources financières pourraient par exemple provenir pour partie des revenus versés aux collectivités qui disposent de parcs photovoltaïques.

Priorité aux travaux de rénovation énergétique globaux dans les écoles.

- Une aide à la rénovation thermique des bâtiments privés est déjà apportée au travers de l'OPAH-RU. Les recettes générées par la collectivité ne peuvent pas faire l'objet d'un fléchage vers le financement spécifique d'autres projets en retour. Ce montage évoqué se heurte aux règles publiques.
- Une programmation pluriannuelle est en cours pour la rénovation des bâtiments publics (notamment les écoles), définie selon des critères de priorités, de finances, etc.

Contradiction entre la volonté de réduire les déchets à la source et leur utilisation importante dans les EnR. (méthanisation, hydrogène)

- L'absence complète de production de déchets sur le territoire semble compliquée. L'objectif est de réduire les déchets, et de trouver des moyens de valoriser le reliquat.

Propositions Objectif 3.4

- De nombreuses actions de communication, prévention et sensibilisation sont menées par le SICTOM du Marsan auprès des scolaires, des associations, des entreprises et du grand public pour encourager à la réduction des déchets, du gaspillage, et du tri.
- La mise en place de couches lavables dans les crèches est en réflexion, de même que la location de couches lavables pour les jeunes parents. Des projets sur ce sujet sont à l'étude.
- Des zones de compostage partagé sont déjà proposées en zone urbaine et de nouvelles zones sont à l'étude.
- Le broyage des déchets verts est déjà mis en place sur les espaces gérés par la collectivité, et des solutions à proposer aux particuliers sont en réflexion

Dans le titre de l'action 4.1.2 Développer les circuits courts et l'agriculture de proximité, il faut rajouter « et biologique »

- Il s'agit de deux démarches différentes

Propositions Objectif 4.1.

- Le PLUi permet de sanctuariser les terres agricoles. L'utilisation de ces terres par les exploitants ne peut être décidée par la collectivité.
- La collectivité s'associe au Département pour l'installation d'espaces tests agricoles landais sur son territoire visant à soutenir le développement de l'agriculture locale et maraîchère
- Une expérimentation pour l'approvisionnement des cantines en circuits-courts en déployée sur 3 écoles depuis 2023, et le dispositif tend à s'élargir à davantage d'écoles dans les années à venir.

5.2.1 Végétaliser les espaces urbains.

La ville de Mont de Marsan est très « minéralisée ».

Cette action concernera surtout Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont.

Quid des autres communes de la collectivité ?

- ➔ Le cœur de ville de Mont de Marsan est minéralisé et tend à se végétaliser de plus en plus, en fonction des contraintes imposées par la structure du sol ou encore les événements que la ville accueille. En dehors du cœur de ville, Mont de Marsan est une ville très étendue, avec des nombreux accès à des espaces verts, et une « ville-jardins »
- ➔ Il s'agit sur cette action de se concentrer sur les espaces urbains, les autres communes de la collectivité – rurales – sont moins concernées par cet enjeu de végétalisation
- ➔ Le schéma directeur des eaux pluviales prônera la désimperméabilisation des espaces privés et publics pour favoriser la végétalisation et l'infiltration des eaux à la parcelle

Classer prioritaire l'action 5.1.1 : sanctuariser les espaces naturels et corridors de bio-diversité

Classer prioritaire l'action 5.2.2 : limiter l'artificialisation des sols et rendre les espaces perméables. : l'arrêt de l'artificialisation devrait être l'objectif

- ➔ La priorisation des actions a vocation à positionner des choix budgétaires sur le budget général de la collectivité. Les actions 5.1.1 et 5.2.2 font déjà l'objet d'un suivi actif et d'actions déjà avancées
- ➔ Le « zéro artificialisation nette » et le PLUi entraînent d'ores et déjà la limitation de l'artificialisation sur le territoire

Quels sont les leviers utilisables par la collectivité pour réduire quantitativement la pression sur le milieu aquatique ?

La pollution par les pesticides de certains forages d'eau potable de la collectivité est avérée. Quels leviers seront utilisés pour résoudre ce problème ?

- ➔ Un plan de sobriété en eau est en cours d'élaboration pour réduire et optimiser les prélèvements et l'utilisation de l'eau et ainsi alléger la pression sur les milieux
- ➔ L'eau potable est prélevée en nappe profonde (Aquitainen) sur le territoire de la Régie des eaux. Ce type de nappe est protégé des pollutions. Des interconnexions ont été créées pour les communes de Lucbardez, Bostens et Saint Avit, qui sont désormais reliées aux forages de l'Aquitainen. A court terme, des interconnexions sont prévues pour raccorder également les communes de Benquet et Bretagne de Marsan (ainsi que Haut-Mauco, hors territoire de l'Agglomération). L'Est et le Nord-Est du territoire, gérés par le SYDEC, ont des forages concernés par des pollutions aux pesticides, mais un traitement au charbon actif a été mis en place par le SYDEC permettant d'être en accord avec les seuils réglementaires.

Un comité de suivi est prévu : Le milieu associatif et les habitants seront-ils partie prenante de ce comité ? Sous quelle forme ? Dans quels délais ?

Notre association souhaite y participer.

- ➔ Les instances de suivi ont été détaillées partie V.1. du document. Un comité de suivi annuel est prévu, composé des élus membres de la commission « Aménagement du territoire et développement durable » et du Président du Conseil de développement de l'Agglomération.

Avis 3

Remarques sur l'Objectif 1.1.

- ➔ Les remarques et propositions formulées sont en accord avec les objectifs de la collectivité et les étapes prévues pour la mise en œuvre des actions.

Remarques et propositions sur l'Action 1.1.1

- ➔ La création d'un réseau cyclable sécurisé et confortable se matérialise au gré des aménagements d'espaces.
- ➔ L'étape 1 de cette Action 1.1.1 met en avant le développement « *des parcs à vélo sécurisés* » ainsi que la réalisation d'« *un programme pluriannuel d'investissement par ordre de priorité* »
- ➔ L'association Mont2Roues, soutenue par la municipalité, est déjà très active sur le territoire pour la promotion du vélo au travers d'ateliers et d'animations notamment.
- ➔ Des sessions d'entretien des vélos des agents de la collectivité sont déjà proposées et des vélos sont mis à disposition des agents pour les déplacements professionnels
- ➔ Un complément a été apporté au document, Action 1.1.1, étape 2 : « *Installer des panneaux directionnels vélo vers les pôles générateurs de déplacement et les points d'intérêt avec les temps de parcours* »

Remarques et propositions sur l'Action 1.1.2

- ➔ La majorité des propositions sur cette action sont en accord avec les étapes convenues pour la mise en œuvre de l'Action 1.1.2.
- ➔ Les « *rues aux écoles* » pourront être envisagées avec l'étape 3 « *Mettre en place des systèmes de pédibus pour le ramassage scolaire* »

Remarques et propositions sur l'Action 1.2.1

- ➔ L'analyse du besoin pour le développement du réseau de transport en commun sera mise au regard des capacités financières de la collectivité à assurer une prestation donnée.
- ➔ La collectivité souhaite proposer aux usagers le réseau le plus adapté aux besoins, et a le souhait d'améliorer le service en continu.

Avis 4

- *des campagnes de sensibilisation (journaux, journaux municipaux, ...), de la sensibilisation (la MEC porte des ateliers, fresques, quiz, entre autres animations, pour éveiller les citoyen.nes aux conséquences de nos modes de vie actuels.*

- *augmenter le taux de récupération en déchetterie. Actuellement ce sont les usagers qui choisissent de donner à Landes Partage ou de mettre dans la benne des DEEE : il faudrait, selon nous, une solution intermédiaire, comme cela se fait dans certaines villes. Nous pensons à une ressourcerie, mais plusieurs modèles économiques existent.*

- ➔ Ces propositions font écho aux étapes 1 et 2 de l'Action 3.4.2

Pour ces trois actions qui font écho au travail que nous menons au sein de notre association, nous sommes disposé.es à organiser un échange pour dessiner les contours d'une collaboration éventuelle que nous appelons de nos vœux, étant, nous le rappelons, installé.es en plein cœur de votre agglomération et étant identifié.es chaque semaine ou quasiment comme une association actrice qui anime votre cœur de ville montoise. Et nous vous en sommes reconnaissant.es.

➔ La collectivité reste disponible pour tout échange avec le tissu associatif local

Avis 5

Quels sont les critères de priorisation des actions ?

➔ Les élus référents de chaque thématique ont été réunis pour faire un choix commun au regard des considérations techniques, financières et logistiques pour la mise en œuvre des actions.

Le taux de logements sociaux doit être augmenté

- ➔ Au 01/01/2022, le recensement fait état de 19,46% de logements sociaux sur la commune de Mont de Marsan et 17,06% sur Saint Pierre du Mont, sachant que la cible de la loi SRU est de 20%. Une production de 500 nouveaux logements sociaux est en cours.
- ➔ Un 3^{ème} PLH est en cours d'élaboration.

- Voiture en auto partage

- Bornes électriques alimentées par des EnR

- Passerelle des Doves reconstruite

- Parking de co-voiturage aux entrées de Mont de Marsan, avec navette gratuite vers le centre ville

- ➔ Les voitures en auto partage sont un dispositif qui se développe principalement sur des collectivités très denses, avec des contraintes de trafic et de stationnement importantes. Le déploiement sur le territoire de l'Agglomération n'est à ce jour pas valorisable en l'état.
- ➔ A l'opportunité, il pourrait être envisagé d'alimenter les bornes de recharge électrique par des énergies renouvelables.
- ➔ L'aménagement d'aires de covoiturage aux entrées de rocade est prévue Action 1.3.2. Le déploiement du réseau de transport en commun sera étudié à l'occasion du renouvellement du contrat en 2025.

- Zones d'accélération des EnR pas envisagées

- Solaire thermique insuffisant

- Pour 2030, objectifs du SRADET : 50% d'EnR, ici seulement 40%

- Développement géothermique, oui mais à condition de faire des puits AR, sinon, à terme, il y aura épuisement de la ressource, les eaux géothermales provenant de nappes fossiles et captives, elles ne se rechargent pas à l'échelle humaine.

- ➔ Le zonage d'accélération a été réalisé par les communes en dehors du Plan Climat Air Energie Territorial, après l'arrêt du projet en conseil communautaire.
- ➔ La production de solaire thermique a été modélisée lors de l'élaboration, en accord avec la production actuelle et l'estimation du besoin futur, le tout au regard des autres moyens de production d'énergies renouvelables
- ➔ La production de 40% d'énergie renouvelable contre les 50% demandés dans le SRADDET a été justifiée dans la stratégie territoriale et dans l'évaluation environnementale stratégique
- ➔ La faisabilité technique et financière a été étudiée et n'est pas envisageable pour le forage de puits de réinjection sur les deux forages actuels de géothermie.

- Création d'un 3ème forage géothermique (AR)

- Pour la rénovation thermique des logements, quand c'est possible, réaliser une isolation thermique par l'extérieur (pas de ponts thermiques) et créer des puits provençaux pour rafraîchir et donc ne pas utiliser la clim.

- ➔ La faisabilité financière et technique est trop hypothétique pour envisager la création d'un troisième forage.
- ➔ Les conseillers de la plateforme d'accompagnement à la rénovation thermique des bâtiments peuvent donner ces informations aux particuliers

- Aides à la conversion en bio et agro écologie

- Régies maraîchères dans l'agglo

- ➔ Il s'agit de projets et de compétences qui ne se maîtrisent pas à l'échelle de l'Agglomération, davantage à l'échelle départementale, nationale et européenne (notamment concernant les aides)

- Préservation des sols vivants et restauration des sols altérés. Les sols vivants constituent des écosystèmes complexes, qui stockent de la matière organique et donc séquestrent du CO2. Actuellement, ce sont les sols vivants qui sont les plus efficaces comme puits de carbone.

- Tarification progressive de l'eau

- Cartographie fine des zones vulnérables aux aléas climatiques.

- Révision des PPRI et élaboration de PPRI dans les communes qui n'en ont pas encore

- ➔ L'Action 4.2.2 vise à améliorer la séquestration de carbone des sols agricoles et sylvicoles en sensibilisant aux pratiques culturales préservant les capacités des sols
- ➔ La tarification progressive de l'eau est déjà appliquée sur le périmètre de la Régie des eaux
- ➔ Le schéma directeur pluvial, en cours d'élaboration, donnera une analyse fine des zones vulnérables aux inondations

Avis 6

Concernant l'axe 3, l'action d'accompagnement des entreprises vers la transition écologique (3.1.2) pourrait intégrer une sensibilisation à un outil de décarbonation de l'économie (tel que Climate Dividends) et une RSE plus impliquée (l'on pourrait mettre en place un lien pour covoiturer entre collègues, instaurer une restauration collective locale, développer une routine de réduction des déchets et l'énergie)

- ➔ Les outils de décarbonation de l'économie se développent effectivement depuis quelques années et peuvent bénéficier aux entreprises. Ce sujet pourra être abordé lors de l'accompagnement des entreprises (étape 3), sans flécher d'outil spécifique à ce stade.
- ➔ Une RSE plus impliquée dépend de chaque entreprise, mais les propositions émises se retrouvent dans différentes actions du programme d'actions, et seront mises à disposition des entreprises qui pourront se les approprier facilement (notamment grâce à l'étape 4).
- ➔ La CCI et la CMA sont des partenaires fléchés de cette action.

L'axe 5, pour l'action du 5.1.1, il serait possible d'intégrer la trame noire pour la création d'un corridor des espèces de la nuit (limiter l'éclairage dans les quartiers et expérimenter l'éclairage manuel à gérer à travers une appli)

- ➔ Ce travail sur l'éclairage public est en cours (Action 2.2.3) et l'extinction dans les quartiers la nuit se généralise depuis 2 ans, au gré du renouvellement des points de contrôle d'éclairage.
- ➔ Mont de Marsan est la porte d'entrée du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, candidats au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé, nécessitant une continuité de la trame noire.

Aussi l'axe 6 sur la sensibilisation des acteurs du territoire pourrait intégrer des échanges autour de l'agroécologie (il ne me semble pas avoir aperçu cette démarche dans le détail des actions)

- ➔ Cette démarche est en effet importante à communiquer, et peut se retrouver dans l'Action 4.2.1.

Enfin, les économies d'énergie sont possibles également par la réduction voire l'enlèvement des gros panneaux publicitaires qui tournent H24.

- ➔ Depuis octobre 2022, l'éclairage nocturne des publicités, enseignes ou préenseignes lumineuses ainsi que des vitrines de commerce est réglementé. Cet éclairage obéit à des horaires d'extinction précis (de 1h à 6h du matin).

Avis 7

- Augmenter la fréquence des bus et navettes (transports en commun) : dans certains quartiers de Mont-de Marsan, il faut attendre une heure l'arrivée du bus suivant.
- Stopper le projet GPSO : les LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye vont augmenter le trafic routier, puisque les gares LGV ne seront pas situées dans les grandes villes mais souvent à 15km (Lucbardez pour Mont-de-Marsan).

- ➔ Le renouvellement du contrat de transports en commun en 2025 permettra de questionner le besoin et les capacités du réseau à augmenter les fréquences
- ➔ Le projet GPSO n'est pas à l'échelle du Plan Climat Air Energie Territorial

- *Diminuer l'éclairage public c'est peut-être faire des économies d'énergie mais c'est aussi plonger dans le noir des quartiers. Résultat, on n'y voit plus rien (trous sur les chaussées ou trottoirs...).*

Pourquoi ne pas faire un éclairage avec détecteur de présence ?

- *Développer la géothermie.*

- ➔ Des détecteurs de présence sont installés sur certains axes lorsque c'est pertinent. Les axes principaux sont maintenus éclairés.
- ➔ Le développement de la géothermie correspond à l'Action 2.1.3.

- *Utiliser du ciment et autres revêtements perméables/drainants.*

- *Utiliser du béton réfrigérant et/ou accumulateur d'énergie qui fait baisser de 6 degrés la température (recherches faites par des collègues de l'université de Bordeaux et de l'université du Pays basque, bientôt exploitées). C'est une piste à suivre.*

- ➔ L'étape 2 de l'Action 5.2.2 convient de tester des nouveaux processus pour l'aménagement

- *Végétaliser véritablement les espaces urbains ; beaucoup trop sont encore totalement minéraux.*

- Les cœurs urbains tendent à se végétaliser de plus en plus, mais des contraintes techniques, d'accessibilité, de faisabilité ou encore dues aux événements que peuvent accueillir les villes, restreignent parfois les possibilités d'aménagements.
- Sur la ville de Mont-de-Marsan, seul le cœur de ville est plus minéralisé, le reste de la ville, très étendu, est pourvu de nombreux jardins et espaces végétalisés.
- Une trame urbaine patrimoniale est plus minéralisée. Une armature végétale se développe de la gare aux berges avec le projet Laulom et la place Pancaut. Elle structure la ville sur un axe végétal complémentaire.

Avis 8

Dans le cadre du développement du mix énergétique, il serait pertinent d'étudier l'éolien qui n'est pas encore dans le département.

- ➔ Des réflexions peuvent être menées à l'échelle du Département, mais à l'échelle du territoire de l'Agglomération, le potentiel éolien est très faible. De plus, des contraintes réglementaires liées à l'activité de la base aérienne ne permettent pas le développement de cette filière sur notre territoire.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL de Mont de Marsan Agglomération

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Livre blanc de la concertation

Le mot de l'élue-référente



Véronique GLEYZE, vice-présidente en charge du développement durable

« L'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) marque le lancement d'un vaste programme d'actions visant à ancrer le territoire dans sa stratégie de transition écologique.

Ce plan concerne tout le territoire, et engage l'ensemble des acteurs, avec l'agglomération en chef de file qui se doit d'être exemplaire en la matière. Le dernier rapport du GIEC ainsi que les effets déjà visibles du réchauffement climatique nous incitent fortement à franchir un cap.

Il est indispensable que l'ensemble des acteurs se saisissent de l'enjeu, et se montrent pro-actif pour améliorer nos chances d'un avenir soutenable pour les futurs générations. »

I. Introduction	Page 4
II. La démarche de concertation	Page 16
III. Les résultats de la concertation	Page 26
IV. Annexes	Page 61



La transition écologique, défi pour notre territoire

Le 6ème rapport du GIEC, publié au mois d'août 2021, dresse un constat alarmant sur l'évolution de notre climat. Selon ce rapport, la température de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030, 10 ans plus tôt que selon la précédente prévision. Il conclut que le monde change à grande vitesse et que la vie sur terre telle que nous la connaissons sera inéluctablement transformée par le dérèglement climatique d'ici le 30ème anniversaire des enfants nés en 2021. Même en limitant le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles devraient se multiplier. Sur notre territoire aussi, nous en observons les manifestations, par exemple lors des inondations records et répétées de 2020-2021. Beaucoup d'actions d'atténuation et d'adaptation sont possibles : pistes cyclables, réduction des déchets à la source, végétalisation de la ville, rénovation des logements, revitalisation de nos centres-bourgs, offre de transports en commun, économie circulaire et agriculture urbaine ... Le plan climat de Mont-de-Marsan Agglomération a vocation à bâtir le plan d'action cohérent pour faire de la transition écologique une véritable opportunité pour le territoire.

I. Introduction

1. Le contexte

2. Le Plan Climat

3. L'engagement de Mont de Marsan Agglo

4. Les principaux chiffres du territoire

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Page 5

Page 8

Page 10

Page 12

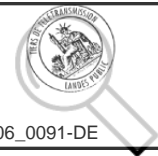
Le dérèglement climatique et les énergies fossiles

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

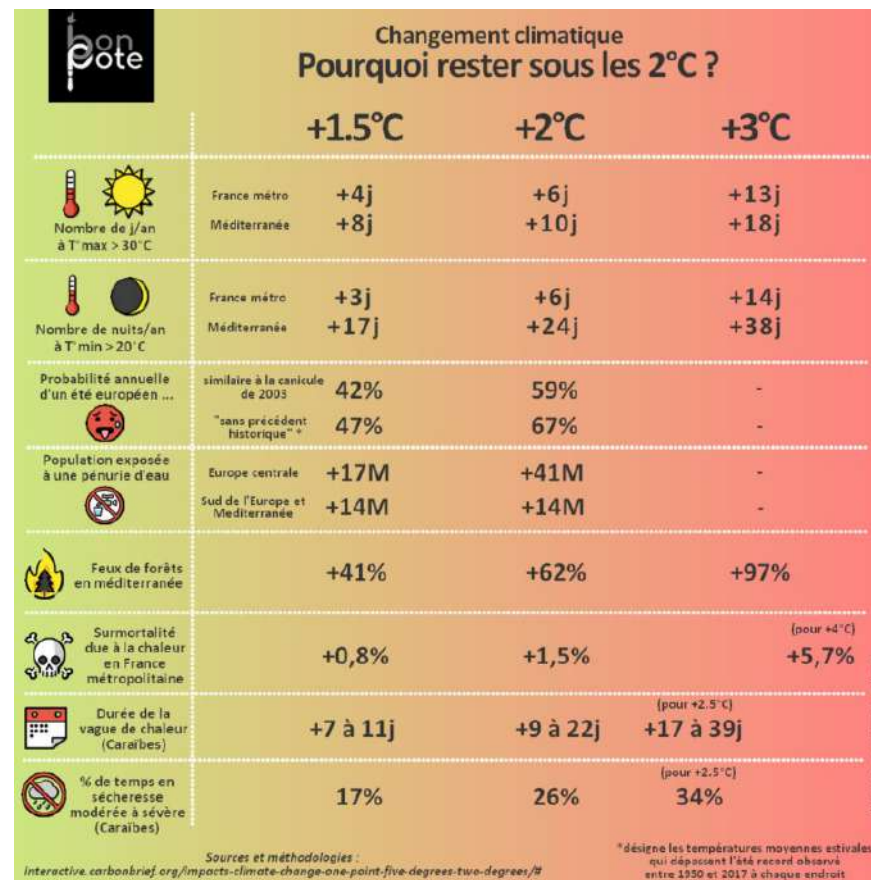


Au cours de sa courte histoire (à l'échelle des temps géologiques), l'humain s'est lancé dans de multiples activités qui émettent des gaz à effet de serre (GES), dits « anthropiques » : déforestation, élevage, combustion d'énergie.. Depuis les débuts de la Révolution Industrielle (1850), ces activités émissives de GES se sont fortement développées, et de façon exponentielles puis la fin de la 2nde Guerre Mondiale. Par exemple, nous avons émis autant de gaz à effet entre 1982 et 2021 qu'entre le début de l'histoire humaine et 1982. Aujourd'hui, nos modes de vie et notre société reposent sur une consommation croissante d'énergie, en grande majorité fossile (pétrole, gaz, charbon).

Les gaz à effet de serre excédentaires dans l'atmosphère détraquent le climat de la planète. La température moyenne en France a augmenté de 1,7°C. Le cycle de l'eau est perturbé par la fonte des glaces et la hausse de la température de l'eau, et cela provoque des événements extrêmes dont nous sommes témoins sur notre territoire : les épisodes de gel, les inondations, les sécheresses, les incendies sont plus fréquents et plus intenses.

Notre système entier dépend des d'énergies fossiles, pour nous déplacer, nous chauffer, fabriquer et acheminer nos biens... créant de facto une situation de dépendance qui n'est pas sans risque. Lorsque l'usage de ces énergies doit être limité pour lutter contre le dérèglement climatique, ou plus simplement parce qu'elles se raréfient, c'est toute notre économie et notre société qui sont en péril.

A horizon 2100, la hausse des températures atteindra entre +2,7°C (si tous les États tiennent leurs promesses) et +4°C. Ces trajectoires climatiques montrent que les 196 États signataires ne respectent pas les Accords de Paris (en 2015) visant à limiter le réchauffement climatique sous le plafond de +2°C.



Source: Les infographies Bon Pote. [Lien](#)

Les grands jalons de la réglementation sur le climat

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



INTERNATIONAL

EUROPÉEN

Sommet de Rio : Création de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

COP3
Protocole de Kyoto

Echec de la COP15
Copenhague

Accord de Paris- COP 21
Objectif Neutralité carbone

Paquet Energie Climat 2020
Stratégie « 3X20 »

Création du Marché
Européen du Carbone

Révision du Paquet
Energie-Climat,
objectifs 2030

Loi européenne
sur le climat

Paquet législatif
« Fit for 55 »

1992

1997

2005

2008

2009

2014

2015

2021

202-?

1990 - 2000

2000 - 2010

2010-2020

2020-2030

2004

2009-2010

2012

2015

2019

2021

Lois Grenelle I et II

Loi relative à la
transition énergétique
pour la croissance
verte (LTECV)

Loi Climat et
Résilience

Premier
Plan Climat
National

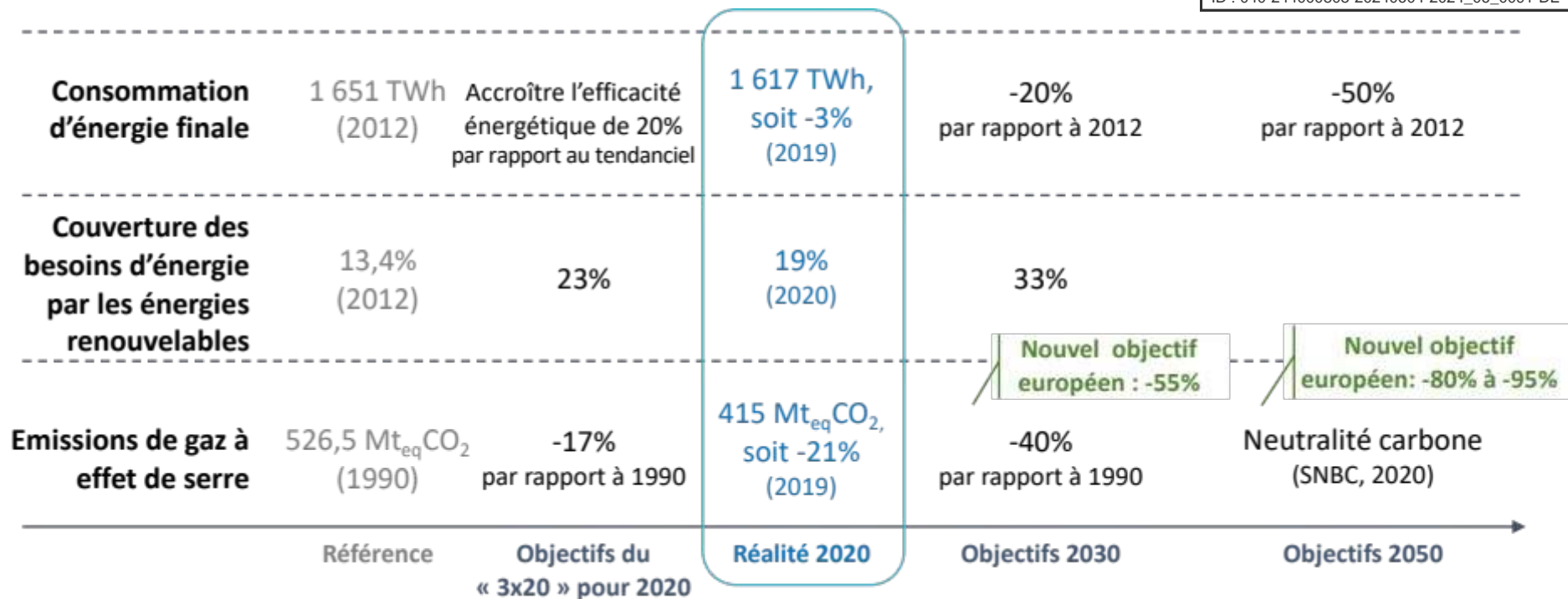
Débat National
sur la Transition
Énergétique

Adoption de la 1^e
Stratégie Nationale Bas
Carbone

Loi Energie
Climat

NATIONAL

Les grands objectifs chiffrés à l'échelle de France



Les premiers engagements de la France ont été pris à horizon 2020, à travers le **Paquet européen « 3x20 »**. Seul l'objectif de réduction des émissions de CO2 sur le territoire national a été atteint, en partie du fait de la tendance de désindustrialisation.

Les nouveaux objectifs sont fixés à horizon 2030 et 2050.

L'Accord de Paris (signé par 195 Etats en 2015)

explique que la limitation du dérèglement climatique n'est possible qu'en réduisant à Zéro nos émissions de gaz à effet de serre : c'est le concept de **neutralité carbone**. A horizon 2050, les émissions devront être radicalement réduites, et toutes les émissions résiduelles devront être séquestrées par des puits de carbone (essentiellement les forêts).

En France, l'objectif de neutralité carbone est traduit dans la **Stratégie Nationale Bas**

Carbone (SNBC), qui définit des budgets carbone à ne pas dépasser par période. Le 1^{er} budget carbone (2015-2018) n'a pas atteint ses objectifs.

L'Union Européenne est actuellement en train de négocier un nouveau Paquet législatif « **Fit for 55** » qui souhaite revoir à la hausse les objectifs 2030 et 2050.

Le Plan Climat, l'outil-clé pour lutter contre le dérèglement climatique à l'échelle territoriale

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



La Loi de transition énergétique (2015) définit les Régions comme les **chefs de file** et les intercommunalités comme les **coordinatrices et animatrices** de l'action climatique.

Pour respecter les engagements de la France, toutes les intercommunalités de plus de 20.000 habitants doivent adopter un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois **stratégique et opérationnelle**. Ses objectifs sont les suivants :

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre,
- Développer les énergies renouvelables,
- Adapter le territoire aux changements climatiques,
- Réduire Les polluants atmosphériques.

Le Plan Climat doit mobiliser tous les acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens...) pour élaborer un diagnostic des enjeux, élaborer une stratégie et construire un plan d'action. Les objectifs et les actions définis doivent être suivis et évalués, et le PCAET doit être révisé tous les six ans.



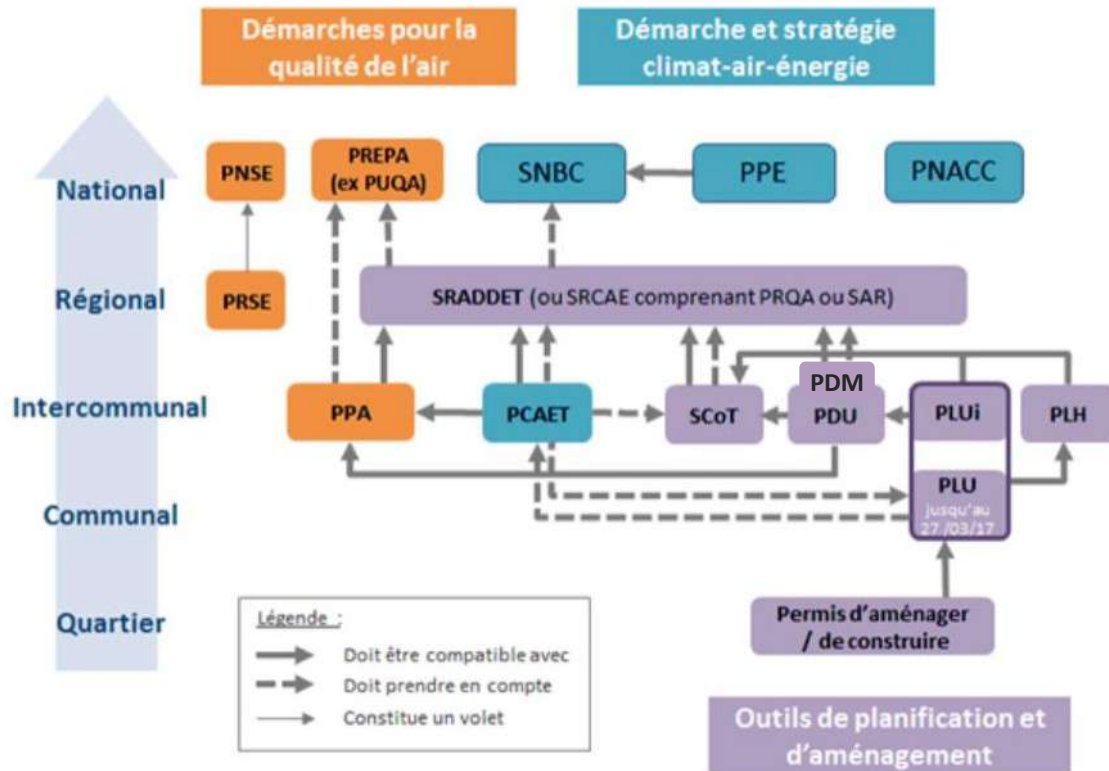
L'articulation avec les autres documents de planification

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Le Plan Climat-Air-Energie Territorial doit s'articuler avec les autres documents de planification des collectivités, aux différentes échelles et dans les différents domaines de compétence. Cela signifie qu'il doit respecter les engagements antérieurs, et que tous ces documents doivent se coordonner pour **agir simultanément contre le dérèglement climatique**.

À l'échelle régionale, le principal document d'orientation est le **SRADDET** (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, créé en 2015). Il définit une vision politique pour l'aménagement du territoire à l'échelle régionale, et adopte des objectifs sur les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, etc.

À l'échelle locale, les **plans locaux d'urbanisme** (PLU), de **l'habitat** (PLH) et de **Mobilité** (PDM, qui remplace depuis 2021 les PDU) ont une grande influence sur les consommations d'énergie (liés à notre logement, à nos déplacements, à l'organisation de l'espace), et donc sur les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air.

L'engagement de Mont-de-Marsan Agglo

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Historique

Dès 2010, Mont de Marsan Agglo avait analysé les émissions de gaz à effet de serre liées à son patrimoine et aux services de la collectivité : remplacement progressif des chaudières, formation à l'éco-conduite, extinction du matériel en dehors des heures de travail, diagnostic de l'éclairage public... Les premières actions engagées sur la période 2012-2016 avaient permis de réduire l'impact de l'agglo sur le climat. Elle souhaite désormais amplifier son action à l'échelle de la totalité du territoire, et y associer les entreprises, les associations et les citoyens.nes. Les élus.es de Mont de Marsan Agglo se sont engagés.es à mettre en œuvre une trajectoire ambitieuse pour atteindre la neutralité carbone du territoire à horizon 2026. Le bilan carbone réalisé à l'échelle du territoire montre que l'on peut compter sur le développement des énergies renouvelables et sur les stocks de carbone que constituent les forêts.

Ambitions

Mont de Marsan Agglo s'engage pour la transition écologique et l'adaptation de notre territoire aux effets des dérèglements climatiques : Demain, comment nous déplacer, nous chauffer, nous nourrir, travailler, nous approvisionner ?

Le Plan Climat constitue la première brique de la stratégie de transition écologique de Mont de Marsan Agglo. Celle-ci vient compléter notamment les travaux déjà engagés sur la collectivité, par exemple autour du zéro pesticide et de la gestion raisonnée des espaces naturels, de la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore la gestion des eaux pluviales.



La communication

Le changement climatique est l'affaire de tous, c'est dans cette perspective que l'Agglomération de Mont-de-Marsan a souhaité mettre en place une démarche de communication autour de son Plan Climat. Le territoire a créé « **La Stratégie Transition Écologique** ».

Ainsi plusieurs actions ont été mises en œuvre: action presse, posts via les réseaux sociaux, annonces radio, plaquettes et réalisation de questionnaires en ligne. La mobilisation de ces canaux de communication a permis de :

- Mobiliser des personnes intéressées aux temps de rencontre
- Valoriser le travail effectué
- Démocratiser le sujet de la Transition écologique
- Sensibiliser le grand public et leur donner envie d'agir

La Stratégie Transition Écologique accompagnera désormais toutes les actions de l'Agglomération (notamment les grandes étapes du Plan Climat : diagnostic, stratégie, actions phares) afin de faciliter l'appropriation de tous des principaux enjeux.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Affiche

Une affiche a été réalisée dans le cadre de l'enquête en ligne grand public. Ces affiches, posées dans les lieux publics, ont permis de mobiliser les habitants.es de Mont-de-Marsan et de les inviter à répondre au questionnaire en ligne.

Les principaux chiffres du territoire

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Qu'est-ce qu'un état des lieux énergétique territorial ?

L'état des lieux énergétique territorial permet d'avoir une vision globale de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable sur le territoire de l'Agglomération de Mont de Marsan. Une analyse par secteur et par énergie ainsi qu'une comparaison entre consommation et production renouvelable permet de comprendre les spécificités du territoire.



54 172 habitant.es (INSEE 2020)
18 communes
480 km²



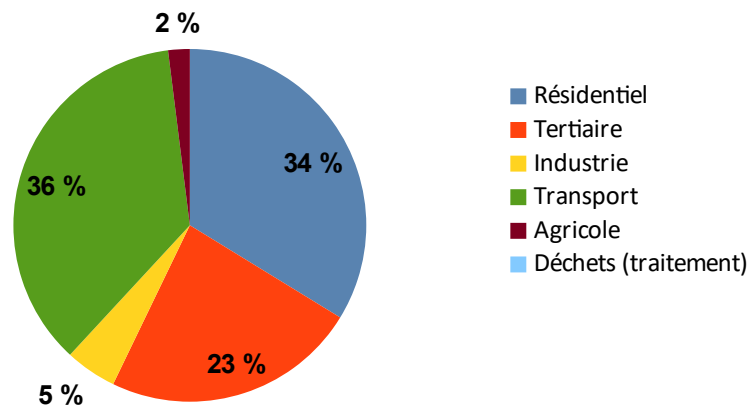
Les consommations d'énergie (2019)

Consommation totale d'énergie : **1 208 GWh**

Une forte dépendance aux énergies fossiles :

- **39,6 %** de produits pétroliers
- **17,5 %** de gaz

Consommation énergétique par secteur (AREC 2019)



La dépense énergétique par habitant est estimée à **2693€/an** (en 2019).

La facture énergétique du territoire est élaborée sur la base du coût moyen par type d'énergie et par acteur. Cette facture énergétique territoriale reflète la consommation interne du territoire.

La production d'énergies renouvelables

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



La production locale d'énergies renouvelables s'élève à **243 GWh** (2019) soit **20,1 %** de la consommation totale.

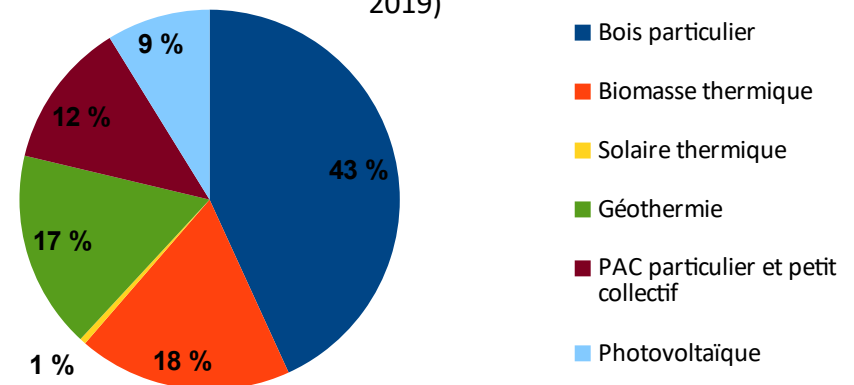
Les principaux gisements potentiels

- Solaire photovoltaïque
- Filière bois-énergie
- Méthanisation
- Autres filières thermiques

A l'échelle des Landes: **39%**

Objectif national 2030 : **33%**

Production d'énergie renouvelable par filière (AREC 2019)



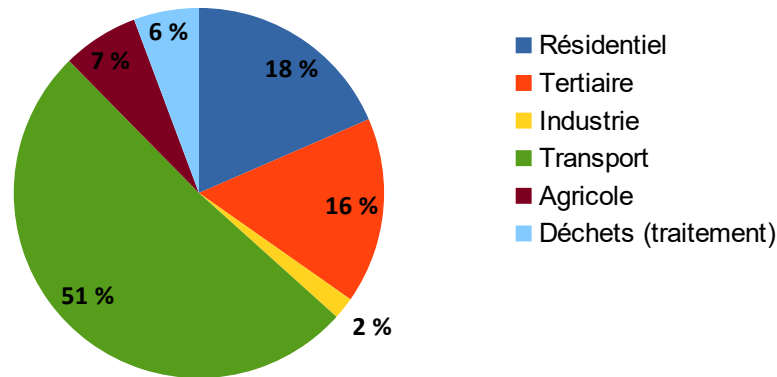
Données AREC, 2019

Les émissions de gaz à effet de serre

L'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) permet de connaître la situation initiale du territoire et ainsi se situer quant aux objectifs de réduction fixés au niveau national et régional.

- Au total, **nos transports et nos bâtiments émettent près de 85 %** des GES du territoire
- **5,08 tCO₂/an/hab.**
- **85,6 %** des émissions de GES sont d'origines énergétique

Emissions de gaz à effet de serre totales (AREC 2019)



22 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont compensées par la séquestration carbone

**Le stockage d'une tonne CO₂ par an équivaut à 6 grands arbres matures. En termes de GES, une tonne de CO₂ équivaut à 1 aller-retour Paris-New York ou 250 kg de viande bovine ou 1 200 kg de pain.*

La séquestration carbone

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

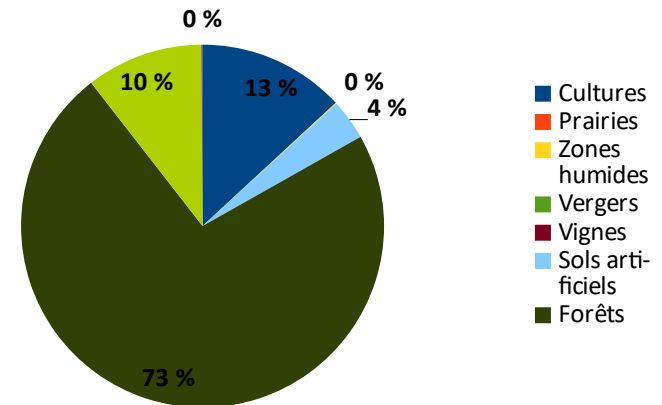
Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

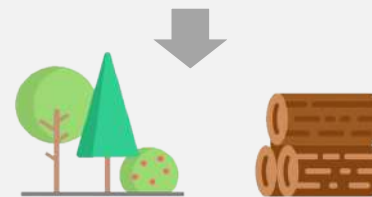


Le stockage carbone, aussi appelé « **séquestration du carbone** », est un enjeu fort de la gestion des émissions de gaz à effet de serre. Il correspond à **la capacité des réservoirs naturels (forêts, haies, sols) à capter le carbone présent dans l'air et à le stocker.**

Stocks de carbone par occupation des sols (ALDO)



Les sols, la biomasse et le bois séquestrent chaque année 60,7 kt_{éq} CO₂.



Les forêts constituent le principal réservoir de carbone du territoire de Mont-de-Marsan Agglomération. Or, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, **la priorité est de réduire les émissions de GES.** La séquestration doit seulement permettre d'absorber les émissions résiduelles

Données AREC, 2019 et ALDO 2023

Les enjeux de la transition énergétique par secteur

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Les bâtiments

- Rénover massivement les logements des habitants.tes
- Améliorer la performance énergétique du bâti
- Promouvoir la production d'énergies renouvelables (chaleur, électricité) à l'échelle des bâtiments



- Réduire les besoins de déplacements
- Aménager le territoire pour faciliter les mobilités actives (marche, vélo)
- Développer les alternatives à la voiture individuelle



Created by WRETCORPES LLP from the Moon Project

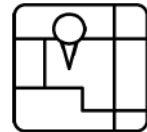
L'économie

- Développer l'économie locale et circulaire (circuits courts, réparation-réemploi, économie sociale et solidaire)
- Accompagner les entreprises dans la transition écologique
- Réorienter les flux financiers (taxation, investissements, épargne locale) vers la transition écologique



L'urbanisme

- Tendre vers le Zéro Artificialisation Nette
- Désinperméabiliser les sols
- Adapter la ville et les infrastructures au dérèglement climatique



Created by Mohamed Mb

L'agriculture

- Diversifier les productions agricoles pour répondre aux besoins locaux
- Développer les pratiques agricoles bas-carbone (culture, élevage, séquestration)
- Accompagner le renouvellement de génération agricole et l'installation de nouveaux agriculteurs engagés dans des pratiques agro-écologiques



Created by Made from the Moon Project

II. La démarche de concertation

1. La méthodologie

Page 17

2. Etape 1 : La cartographie des acteurs

Page 18

3. Etape 2 : Les contributions en ligne

Page 19

4. Etape 3 : Les ateliers de concertation

Page 20

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Méthodologie et chronologie

La collectivité territoriale peut avoir, à travers ses décisions et ses investissements, une influence notable sur les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire. **Mais seule, elle ne peut réussir complètement la transition écologique du territoire.** A ses côtés, **les entreprises** et **les citoyens** doivent s'engager. Le Plan Climat ambitionne de réunir les actions de tous les acteurs pour engager une dynamique locale, s'aider les uns les autres et parvenir ensemble à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce but, le PCAET doit réussir à impliquer les acteurs et à élaborer un plan d'action collectif. La démarche de concertation est pensée pour enrichir la réflexion interne, en amont de la décision politique. Les élu.e.s n'ont pas l'obligation de prendre en compte les contributions dans la décision, mais ils doivent exprimer aux acteurs concertés les raisons de leur choix de retenir ou non les propositions recueillies.

Deux sondages en ligne et cinq ateliers participatifs ont été organisés entre octobre et décembre 2021. Les participant.e.s étaient appelés à partager leurs points de vue à partir de leur expérience et leur vécu, et à formuler des idées pour l'action collective.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le 10/06/2024
ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



20H de concertation



300 réponses en ligne

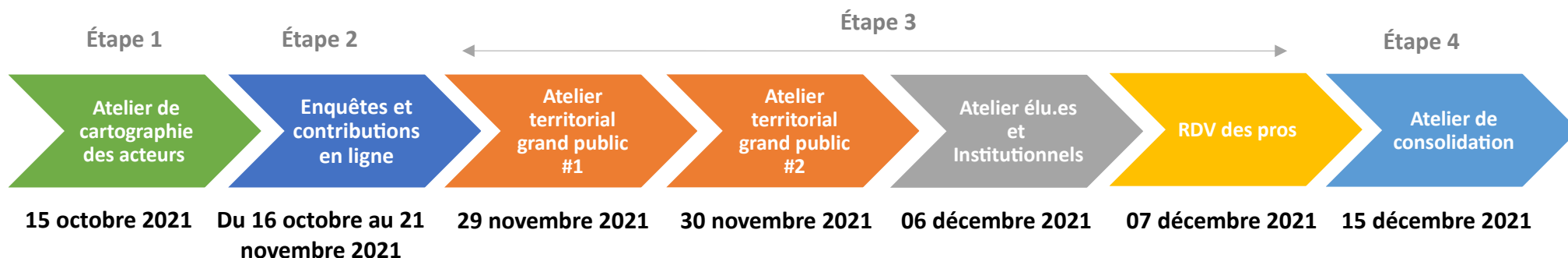


**+ de 100 personnes
aux ateliers**



4 lieux sur le territoire

LES CHIFFRES-CLÉS



Étape 1 : Cartographie des acteurs

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



La cartographie des acteurs est un exercice dynamique qui permet **d'identifier un large éventail de structures et personnes à mobiliser pour la concertation**. Elle permet aussi de mieux percevoir quels sont les « alliés », les acteurs incontournables, etc.



Collecte des contributions

Les types d'acteurs qui peuvent devenir des « alliés » :

- Des acteurs conscients et déjà engagés dans la transition à leur échelle
- Des acteurs qui s'interrogent et ont envie d'agir
- Des acteurs ouverts qui ont une influence au sein de leur réseau



Mise en forme des contributions

Étape 2 : Contributions en ligne

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Deux enquêtes en ligne ont été créées pour collecter les contributions de toutes les personnes intéressées sur le territoire.


La première enquête était destinée aux citoyen.nes, tandis que la seconde s'attachait au point de vue des entreprises du territoire. L'objectif était de mieux connaître leurs perceptions, leurs idées, leurs actions et leurs attentes.

L'enquête « **Citoyen.nes** » a recueilli 299 réponses, entre le 15 octobre et le 15 novembre.

L'enquête « **Entreprises** » a recueilli 17 réponses, entre le 16 octobre et le 21 novembre.

Au total, ces **316 contributions** sont venues enrichir la démarche de concertation.

Extraction du logiciel de saisie utilisé pour la diffusion de l'enquête : Sphinx



Introduction

Mont de Marsan Agglo s'engage pour la transition écologique et l'adaptation de notre territoire aux effets des dérèglements climatiques : Demain, comment nous déplacer, nous chauffer, nous nourrir, travailler, nous approvisionner ?

Notre souhait à travers ce questionnaire est de vous donner la parole pour mieux connaître vos perceptions, vos idées, vos actions et vos attentes, afin de transformer notre territoire.

Nous vous remercions donc de répondre à cette enquête. Le temps de réponse est d'environ 10mn.

Vous êtes aussi convié.e à participer aux ateliers collectifs du lundi 29 Novembre 2021 à l'Auberge Landaise et du mardi 30 Novembre 2021 au Château de Nahuques, de 18H30 à 21H30. Ces ateliers permettront d'approfondir vos avis et d'imaginer les défis collectifs à relever.

Date limite pour répondre : 15/11/2021
Retrouvez toutes les infos sur www.montdemarsan-agglo.fr

Étape 3 : Ateliers de concertation

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, Mont de Marsan agglo a souhaité en plus de la réalisation d'une concertation publique par le biais de deux enquêtes en ligne, l'animation de trois ateliers, à destination des habitant.tes, des élu.es et des professionnels.

Les ateliers de concertation co-construction visent à donner la parole à ces parties prenantes du territoire et à engager un travail collaboratif autour du PCAET. La volonté d'impliquer et de co-construire est clé pour co-responsabiliser tous les acteurs et atteindre collectivement les objectifs de transition écologique du territoire. Dans l'optique de faire émerger les pistes d'actions qui constitueront le programme du PCAET, la démarche de concertation est organisée en deux temps :

- **Le temps de l'idéation**, pour partir des besoins et envies de chacun vers la proposition de pistes d'actions ;
- **Le temps de la consolidation**, pour sélectionner et approfondir en transversal les pistes les plus pertinentes (contribution aux objectifs, faisabilité technique, portage, etc.)



Animateurs : Frédéric HAAS, Margot RAT-PATRON et Simon POUILLAUTE



Les thématiques du plan d'action

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Lors de chaque temps de la démarche de concertation, nous avons constitué des groupes de travail thématiques.

Les 7 thématiques proposées lors des ateliers sont issues des besoins des habitant.es du territoire:

- Comment **se loger** (habitat, vacance, précarité) ?
- Comment **se nourrir** (agriculture, alimentation, eau potable) ?
- Comment **se déplacer** (infrastructures, mobilités) ?
- Comment **s'approvisionner en énergie** (énergies renouvelables, méthanisation, hydroélectricité) ?
- Comment faciliter **l'accès à la nature** (biodiversité, milieux naturels, ressources, paysages, pollutions des eaux, des sols, de l'air) ?
- Comment **produire et consommer durablement** (emplois, économie circulaire, production de biens et services, déchets) ?
- Comment **bien vivre en société** (bien-être, cohésion sociale, gouvernance, éducation, culture) ?

Ainsi, les idées et propositions d'actions ont été répertoriées en 7 thématiques que sont : l'habitat, la mobilité, l'agriculture et l'alimentation, les énergies renouvelables, la biodiversité, l'économie circulaire et la culture de la transition.

De nombreuses propositions d'actions concourent aussi à l'adaptation, de fait cette thématique est transversale.



Habitat



Agriculture &
Alimentation



Mobilité



Energies
Renouvelables



Biodiversité



Economie
Circulaire



Animation &
Culture de
la transition



Les ateliers citoyen.nes ont eu lieu le lundi 29 Novembre à l'Auberge Landaise et mardi 30 Novembre au Château de Nahuques de 18h30 à 21h00. Chaque soir, une vingtaine de personnes se sont mobilisées pour proposer leurs idées, leurs besoins et leurs attentes en lien avec le plan climat de Mont de Marsan Agglo. Ces moments forts de l'élaboration du PCAET, ont permis de recueillir des idées et propositions d'actions.

<p>Objectifs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accrocher les citoyen.nes en leur parlant de leur quotidien et de leurs besoins 2. Ecouter leurs visions de la transition écologique à l'échelle du territoire et comprendre leurs attentes 3. Connaître les initiatives existantes pour les intégrer au Plan Climat 4. Créer une dynamique positive autour d'un cadre de travail convivial, qui donne envie de s'engager
<p>Structure</p>	<p>2 Questions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont mes envies et idées d'action collectives ? • Quels besoins ai-je et quelles sont mes attentes pour mettre en œuvre ces actions?





Le séminaire élu.es a eu lieu le lundi 6 décembre à l'Auberge Landaise de 18h30 à 20h30. Une trentaine d'élu.es ont participé pour répondre aux défis écologiques.

Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Fédérer les élu.es autour d'un objectif commun au-delà des potentiels clivages2. Faire prendre conscience des enjeux et de l'urgence d'agir3. Offrir une respiration par rapport aux affaires du quotidien4. Identifier les priorités stratégiques pour la transition écologique
Structure	<p>Une rêverie éveillée :</p> <p>« A quoi ressemble le territoire de Mont de Marsan Agglo 2050 ? »</p> <p>C'est une méthode prospective originale (venue du Québec) favorisant la projection. Sur un fond de musique et les yeux fermés, les participants écoutent un récit (lu par un animateur habilité) qui les amène à imaginer ce qu'est devenu leur territoire en 2050.</p> <p>Ce songe éveillé est suivi d'un temps d'échange et de partage sur les ressentis : Ce dont je me suis réjoui, ce qui m'a plus inquiété, ce qui m'a posé question. Un temps de travail pour identifier des défis sur chacune des thématiques (30 minutes)</p>





Le petit-déjeuner des professionnels a eu lieu le Mardi 7 décembre de 7h45 à 9h30 à la Maison du temps libre Georges Brassens et a réuni une dizaine de professionnels venus échanger sur la gestion des enjeux écologiques dans leurs métiers et activités.



Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Comprendre la perception des entreprises de la transition écologique2. Capturer les actions-clés pour aider les entreprises dans leur transition3. Créer un lien de confiance entre la collectivité et les entreprises sur ces sujets4. Identifier des pionniers à valoriser
Structure	Un échange encadré et guidé pour évoquer les réflexions des entreprises, leurs ambitions en matière écologique, les freins qu'elles rencontrent, et les opportunités d'engager des actions collectives dans le cadre du Plan Climat.



L'atelier de consolidation a eu lieu le Mardi 15 décembre de 10h00 à 15h30 à la Maison du temps libre Georges Brassens de Saint Pierre du Mont et a réuni plus d'une trentaine d'acteurs (professionnels, associatifs, syndicats, agglomération, etc.) venus consolider les propositions d'actions issues des précédents ateliers.



<p>Objectifs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en commun l'ensemble des idées d'action proposées par les différents groupes (élus, citoyens, entreprises, partenaires institutionnels) et canaux (enquêtes en ligne, ateliers). 2. Identifier collectivement les actions prioritaires selon une grille de questionnements 3. Approfondir les actions prioritaires en suivant des trames de fiche-action : identifier les porteurs, les grands jalons, les sources de financement
<p>Structure</p>	<p>L'atelier était structuré selon 8 grandes thématiques en accord avec les objectifs définis par les élu.es lors de leur séminaire et aux objectifs réglementaires des PCAET. Les participants ont pu contribuer à un ou deux groupes de travail. La matinée et l'après-midi constituaient deux temps, chacun structuré de la manière suivante (1h30):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction du contexte et des pistes d'action • Choix collectif de 2 à 4 actions prioritaires parmi les propositions • Réflexion individuelle à partir d'une grille de questionnements • Remplissage d'une trame de fiche-action • Confrontation et débriefing collectif

III. Les résultats de la concertation

1. Les défis formulés par les élus	Page 27
2. Les contributions en ligne	Page 28
3. Les pistes d'actions	Page 49
4. Les propositions d'actions approfondies	Page 57

Le Livre Blanc de la concertation est la traduction fidèle des échanges lors de la phase de concertation. Les propositions et actions décrites dans les pages qui suivent sont les idées émises par les acteurs du territoire. Elles ne préjugent pas du contenu du document final mais en constituent une base sur laquelle la collectivité pourra s'appuyer afin de construire le plan d'action du PCAET.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE





1. Les défis formulés par les élu.e.s

Lors du séminaire, les élu.e.s se sont projetés grâce à la méthode du « songe éveillé » pour imaginer leur territoire en 2050, avant de partager leurs ressentis. Ils ont ensuite été invités à identifier collectivement les défis à relever dans chaque domaine.. Transversaux au Plan Climat, ces défis peuvent être utilisés comme boussoles ou indicateurs de réussite. En voici des extraits.

Ce dont je me suis réjoui

Des véhicules partagés
 Des petites parcelles cultivées
 Des solutions simples pour chaque déplacement
 Des centres-bourgs vivants
 Des éco-matériaux issus de notre territoire

Ce qui m'a inquiété

La robotisation de l'économie
 La disparition des pollinisateurs
 La frénésie des rythmes de vie
 De nouveaux virus
 Une dégradation de la qualité de l'alimentation
 Le tout-numérique
 Un repli sur soi des habitants
 Le vieillissement de la population
 Des constructions sur nos zones boisées

Un habitat collectif et intergénérationnel
 Agroforesterie
 Une maison médicale par village
 Un urbanisme végétalisé
 Notre société sera-t-elle plus fraternelle ?

Quel avenir pour nos forêts ?

Quel accueil des réfugiés climatiques ?

Quelle gestion des déchets ?

Quelle évolution des rendements agricoles avec moins d'eau ?

Quelle évolution de notre rapport au temps ?

Quel impact du solaire sur l'artificialisation de nos sols ?

Qu'en est-il de notre liberté de mouvement, à l'échelle départementale ?

Ce qui m'a posé question

Des défis formulés

- 1 Réduire l'utilisation de la voiture individuelle
- 2 Consommer local et favoriser les circuits courts
- 3 Sécuriser les déplacements doux pour éviter le recours à la voiture
- 4 Conserver notre capacité de réponse à nos besoins d'eau potable

Décentraliser les services hors de la ville-centre et développer des contrats de réciprocité urbain-rural

Permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans leur domicile

Permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans leur domicile

Favoriser le réemploi

2. Les réponses aux enquêtes en ligne

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

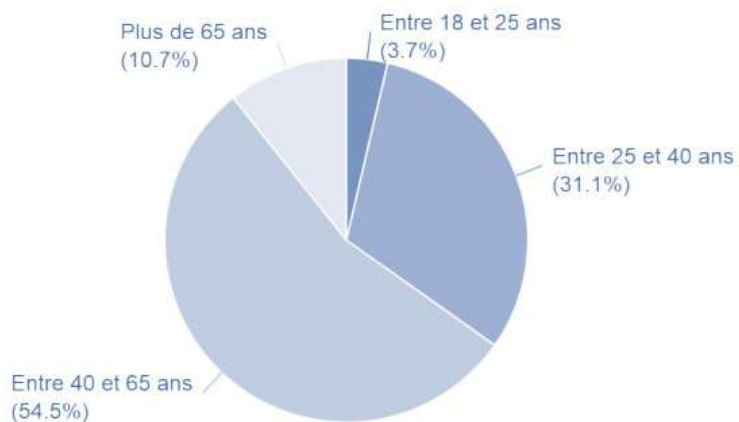
ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



L'enquête auprès des citoyens.nes

Profils des répondants

Quel âge avez-vous ?

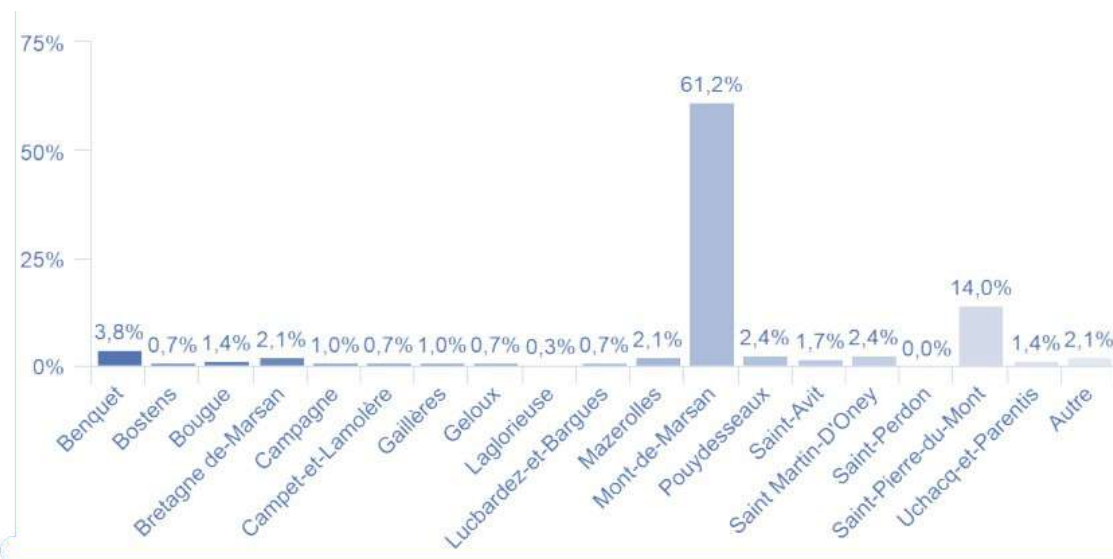


Le taux de réponse est nettement plus important dans la ville de Mont de Marsan où habitent 61,2% des répondants. A l'inverse, la commune avec le taux de réponse le moins important est Saint-Perdon. Aucun des répondants de l'enquête n'habite cette commune.

299 réponses recueillies entre le 15 octobre et le 15 novembre.

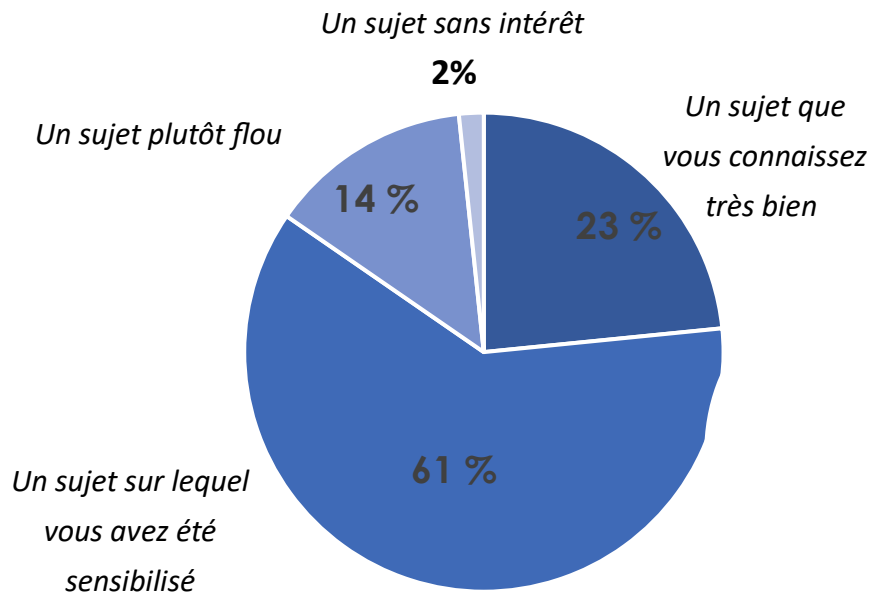
La majorité des répondants se situent dans la tranche d'âge « 40-65 ans » (54,5%). A l'inverse, la tranche d'âge la plus jeune « 18-35 ans » compte le plus faible nombre de répondant (3,7%), bien que l'enquête était accessible via les nouveaux outils numériques (QR Code).

Dans quelle commune habitez-vous ?

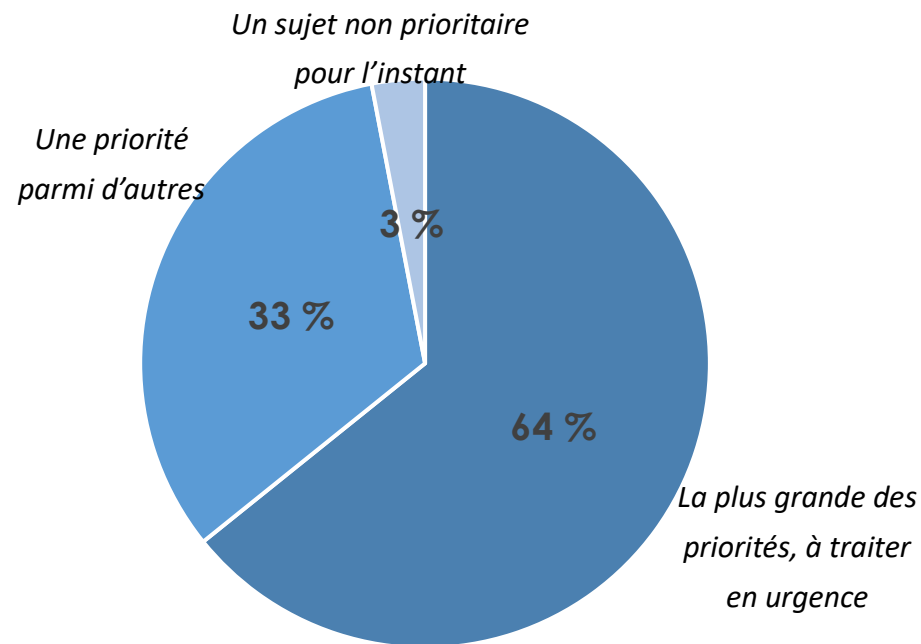


La perception de la transition écologique

Pour vous la transition écologique, c'est... ?



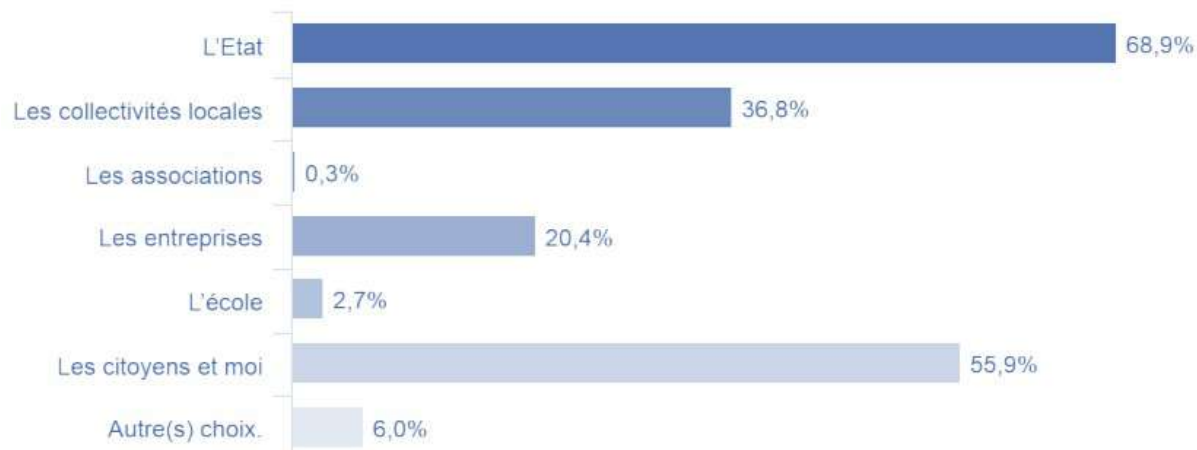
En termes de priorité, pour vous la transition écologique, c'est... ?



Pour la majorité des répondants, la transition écologique est un sujet sur lequel ils ont déjà été sensibilisés (61%) et qu'ils considèrent comme « La plus grande des priorités, à traiter en urgence » (64%). Plus de la moitié des répondants ont par conséquent, une sensibilité déjà élevée. Or, il existe aussi un petit nombre de répondants considérant le sujet de la transition écologique « sans intérêt » (2%) et « non prioritaire pour l'instant » (3%).

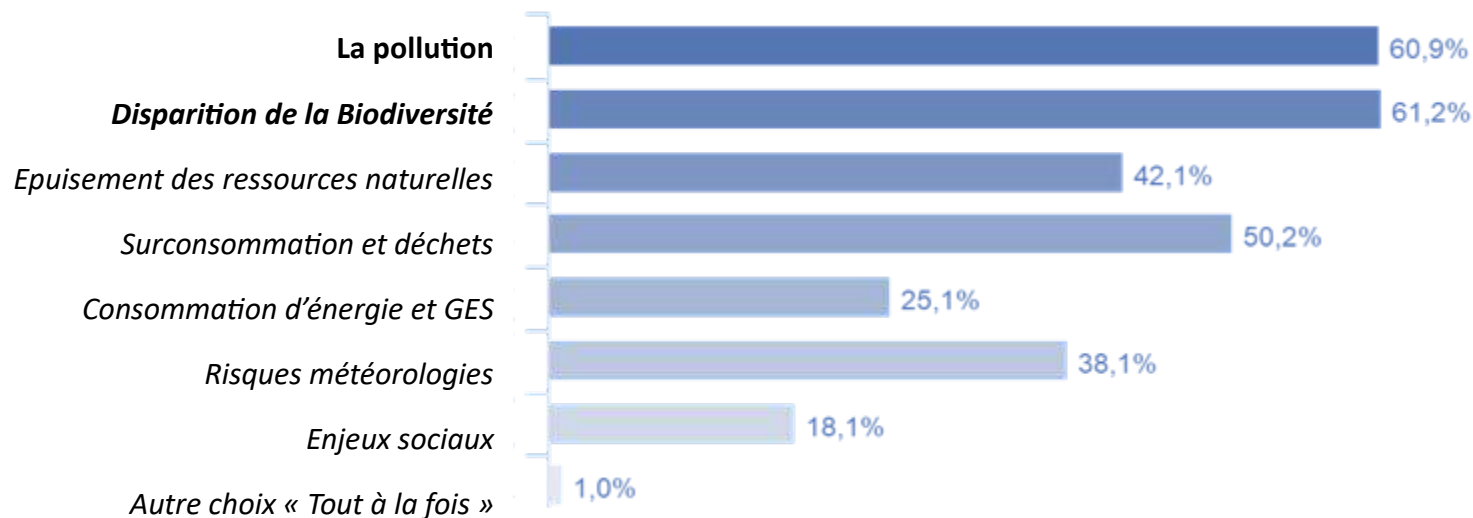


La transition écoloiaue. vous pensez aue c'est la responsabilité en priorité de ... ?



D'après les répondants, la transition écologique est en grande partie la responsabilité de l'Etat (68,9%) et la leur (55,9%). Les collectivités locales, les entreprises et l'éducation jouent aussi un rôle important. Les préoccupations en lien avec l'écologie sont nombreuses, avec en priorité les enjeux liés à la biodiversité (61,2%) puis à la pollution (60,9%).

Quand on vous parle d'écologie, quelles sont les 3 principales préoccupations qui vous viennent à l'esprit ?



Les changements de comportement

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

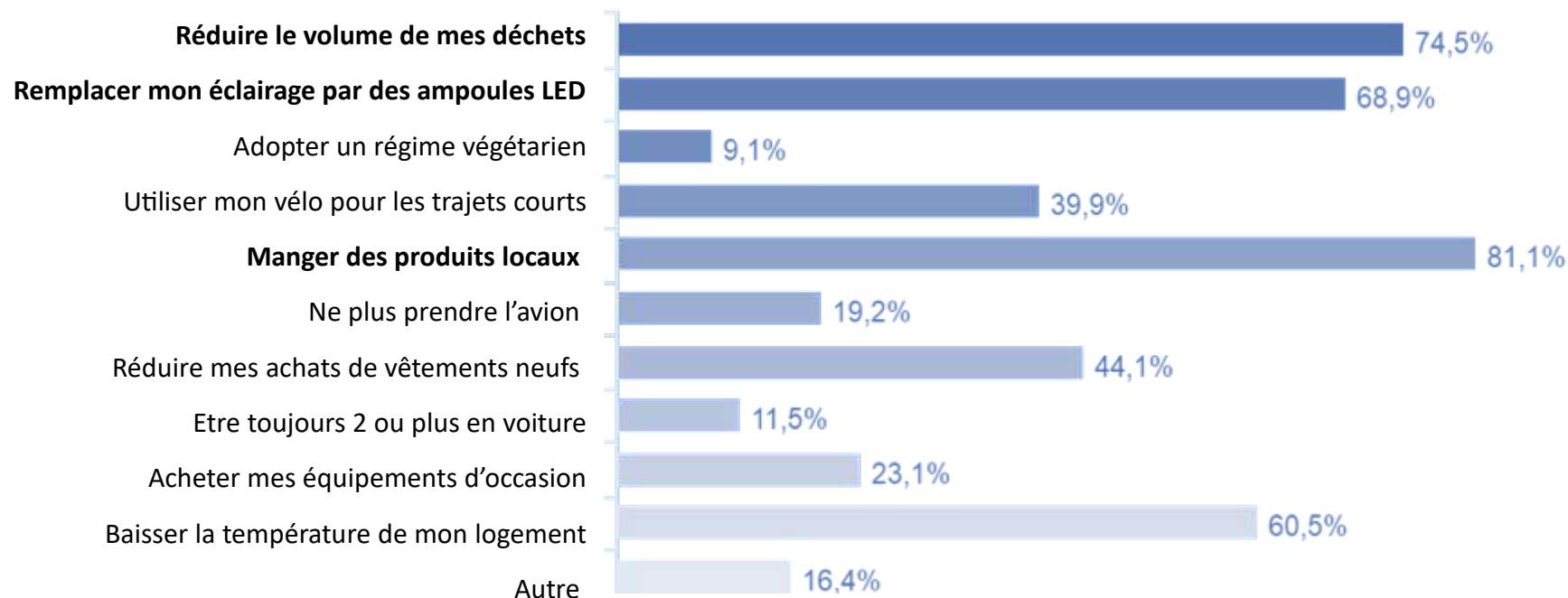
Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



95,7% des répondants ont déjà changé certains de leurs comportements pour contribuer à la transition écologique

Avez-vous déjà changé certains de vos comportements pour contribuer à la transition écologique ? Si oui, qu'avez-vous changé ?



Sur les **4,3%** de répondants qui déclarent n'avoir jamais changé de comportement pour contribuer à la transition écologique, nous distinguons 5 raisons.

1. Le manque de financement (46,2%)
2. L'absence de bénéfices (38,5%)
3. Le manque d'information et de conseil (30,8%)
4. Le manque de motivation (7,7%)
5. Le manque de temps (7,7%)

Les actions nécessitant des investissements

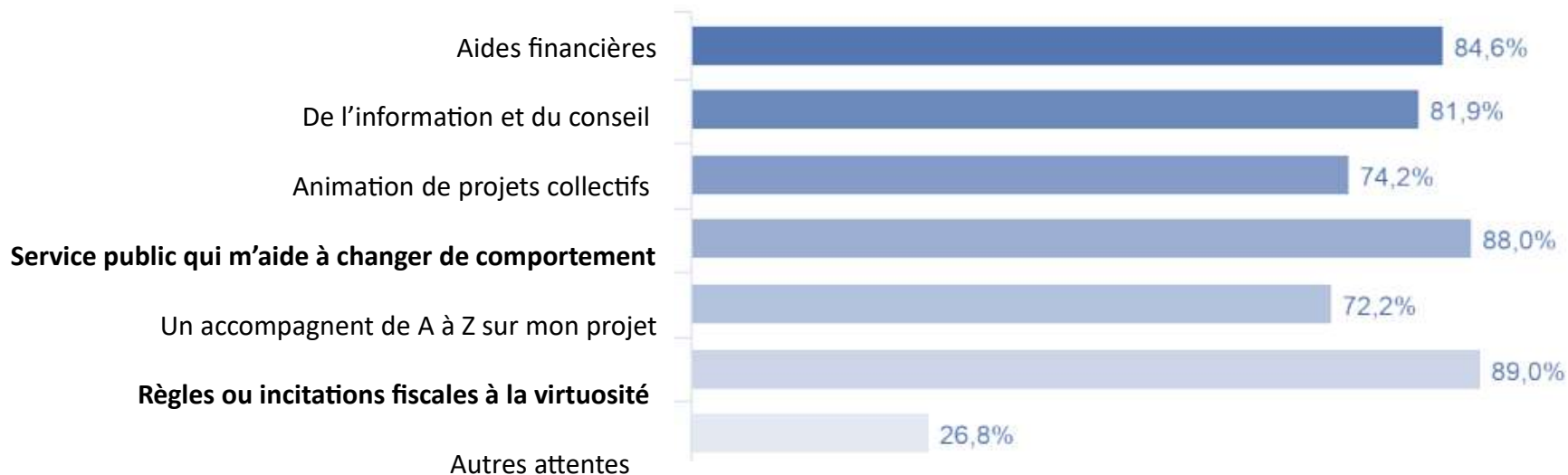
Avez-vous déjà réalisé des actions avec investissement pour contribuer à la transition écologique ?



Sur les **45,6%** de répondant qui déclarent avoir réalisé des investissements pour contribuer à la transition écologique, nous distinguons 5 raisons.

1. Réaliser des travaux d'isolation (68,4%)
2. Changer de mode de chauffage (37,5%)
3. Réaliser une rénovation énergétique globale (26,5%)
4. Investir dans les équipements EnR (21,3%)
5. Remplacer son véhicule ancien (18,4%)

Pour réaliser des actions, quelles sont vos attentes vis-à-vis des acteurs publics (Etat, EPCI, communes, etc.)?



Détails des actions comportementales et avec investissement citées par les répondants

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Les actions des citoyens.nes pour adapter leurs comportements au changement climatique en ...

- Réparation d'objets usés
- Réduction de nouveaux achats
- Adopter un régime flexitarien
- Consommation de produits labélisés BIO
- Utilisation d'un lombricomposteur
- Compostage des déchets
- Se déplacer presque uniquement à pieds
- Jardiner et pratiquer la permaculture
- Sensibiliser ses proches
- Utilisation de produits naturels (cosmétique,...)
- Autoconsommation d'électricité
- Réutilisation de l'eau de pluie
- Refuser d'avoir des enfants
- Adopter un mode de vie minimaliste
- Boycoter les grandes marques
- Changer de métier
- Améliorer le tri des déchets
- Réduire sa vitesse sur l'autoroute
- Favoriser l'utilisation des transports en commun
- Ramasser les déchets lors de ballades

Les actions nécessitant un investissement des citoyens.nes pour contribuer à la transition écologique

- Construction d'une maison à énergie positive
- Changement de fournisseur d'électricité
- Planter des arbres
- Investissement citoyen dans les énergies renouvelables
- Isolation du logement
- Construction bioclimatique
- Achats de fournitures réutilisables
- Dons à des associations de défense de l'environnement
- Achat d'une voiture hybride

L'ANALYSE

Les répondants sont nombreux à avoir déjà commencé à adapter leur comportement ou à investir dans la transition écologique. Ces initiatives personnelles relèvent de plusieurs secteurs : **la mobilité, l'habitat, les énergies renouvelables, l'alimentation et relèvent même parfois de bouleversement important du mode de vie.**

La connaissance des actions des acteurs du territoire

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

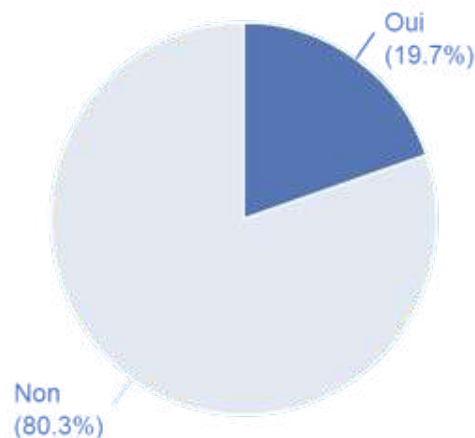
Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Connaissez-vous des actions de transition écologique menées par...

... l'agglomération de Mont de Marsan ou votre commune ? »



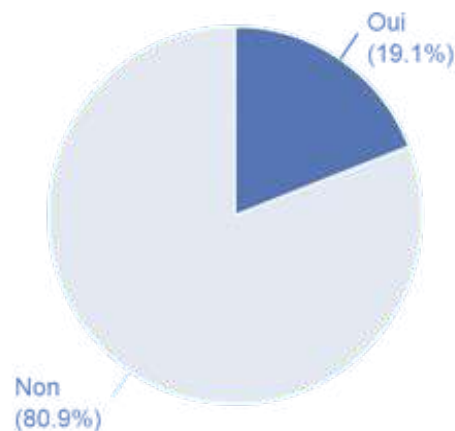
Les 2 actions les plus connues sur le territoire sont :

La Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (cité 20 fois sur 52 réponses)
Les ateliers proposés par le SICTOM de Marsan

18 actions ont été identifiées

Dans l'ensemble peu de citoyens.nes connaissent ces actions (19,7%)

... des associations du territoire ? »



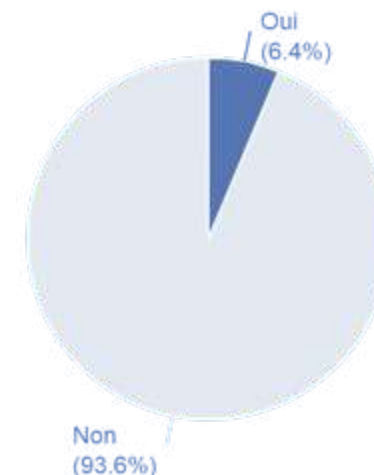
Les 3 associations les plus connues sur le territoire sont :

Mont 2 roues
Landes partage
Les jardins reconnaissants

23 associations ont été identifiées

Dans l'ensemble peu de citoyens.nes connaissent ces associations (19,1%)

... des entreprises du territoire ? »



Près de **15 entreprises** réalisant des actions de transition écologique sur le territoire ont été identifiées. Elles appartiennent à des secteurs très divers, mais la majorité appartient au secteur alimentaire. **Dans l'ensemble très peu de citoyens.nes connaissent ces entreprises (6,4%)**

Détails des actions comportementales et avec investissement citées par les répondants

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Les actions de la collectivité citées

- Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique
- Circulation de bus électriques ou GNV
- Entretien des espaces verts raisonnés
- Démarche Zéro Pesticide (quartiers, jardins, ...)
- Déploiement de composteurs en ville
- Distribution des sacs de tri jaunes
- Sensibilisation et éducation par le SICTOM du Marsan
- Construction de l'éco-quartier du Peyrouat
- Aide financière pour l'achat d'un VAE
- Aménagements cyclables
- Réduction de la pollution lumineuse
- Modernisation de l'éclairage public
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments
- Réalisation d'un PCAET (en cours)
- Introduction du BIO dans les cantines scolaires
- Amélioration du tri des déchets
- Végétalisation des centres-villes
- Développement des EnR (Géothermie, solaire, méthanisation, ...)

Les actions des associations citées

- **Mont 2 roues** : Atelier de réparation participative et vente de vélos d'occasion
- **Landes partage** : Recyclerie
- **Le Cercle des citoyens** : Café associatif
- **Fablab Micro St Pierre**: Bricolage et réparation
- **Mont de Marsan Zéro Déchet** : Organise des journées citoyennes
- **AMAP du Moun** : Producteurs locaux
- **ALPAD 40** : Promotion de l'agriculture durable
- **Les jardins reconnaissants** : sensibilisation aux cultures locales
- **Jardin de Nonères** : Pépinière et maraîchage écologique
- **Sepanso** : Protection de la nature
- **Agrilocal** : Circuits courts en restauration collective
- **Le Collectif Marsan en Transition** : Animations sur l'environnement
- **Demain la terre** : Labellisation des pratiques durables
- **La maison éco-citoyenne**: Ateliers dans les écoles
- **Surf Rider Foundation** : Ramassage des déchets sur la plage
- **Les Francas des Landes** : Education à l'env.
- **Acerba** : écoconstruction et la Rénovation du Bati Ancien à Dax
- **Pierre et Terre** : écoconstruction à Riscle
- **Coquelicots** : Arrêt des pesticides
- **Urgence climat Landes** : Sensibilisation à l'environnement
- **Les Restos du cœur à St Perdon** : Chantiers d'insertion
- **ATTAC** : Altermondialisme

Les actions des entreprises citées

- **Protifly** : entreprise de Saint Maurice qui valorise les déchets de l'agro-alimentaire à l'aide d'insecte pour ensuite les transformer en farine d'insecte alimentaire
- **La ruche qui dit oui** : Circuits-courts alimentaires
- **Repar'acteurs** : commerce de réparation
- **Producteurs** en agro-écologie
- **SLK Architectes**: bâtiments bas carbone en bois local
- **Delpeyrat** : chaudière biomasse
- **Labat** : méthanisation
- **Groupe Aqualande**: optimisation des consommations énergétiques de l'usine
- **Maïsadour**: réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- **Bonduelle**: gestion de l'eau dans leurs cultures (irrigation optimisée)
- **Grandes surfaces** : mise à disposition de containers pour recyclage, consigne pour récupérer les bouteilles en plastique, parkings perméables
- **Plein Sud Habitat** : construction de maisons passives
- **La Ferme de Burte** : maraîchage en circuit court
- **Coiffeur S. Paillaugue** : colorations végétales
- **Le Petit Magasin Général** : vente de produits locaux, de saison et en vrac
- Certaines entreprises accordent une bourse si l'on vient au travail en vélo

Les priorités pour agir à l'échelle du territoire

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

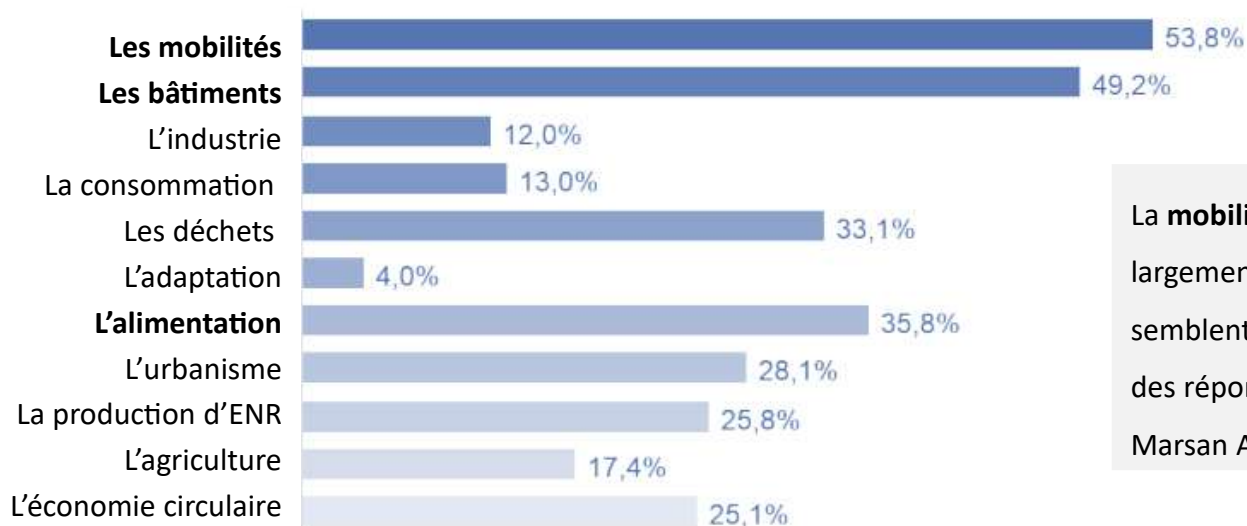
Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



A l'échelle du territoire, quelles sont les 3 thématiques qui doivent être prioritaires pour la transition écologique ?



La **mobilité** et l'**habitat** se démarquent largement des autres thématiques et semblent être la priorité pour la majorité des répondants sur le territoire de Mont de Marsan Agglo.

Selon-vous, quel doit être le rôle de Mont de Marsan Agglo pour la transition écologique du territoire ?

1. Investir dans des projets pour la transition écologique
2. Planifier l'aménagement du territoire en cohérence avec l'objectif de transition écologique
3. Soutenir les projets et initiatives (citoyennes, entreprises, associations, ...)
4. Animer le territoire sur ces thématiques

Pour réaliser des actions, quelles sont vos attentes vis-à-vis des acteurs publics (Etat, EPCI, communes, etc.) ?

- Plus de contrôles des incivilités écologiques :
- Investissements publics
- Sensibilisation des usagers
- Plus de concertation avec les habitants
- Des prises de position fortes sur la transition écologique

La gouvernance de la transition par la collectivité

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

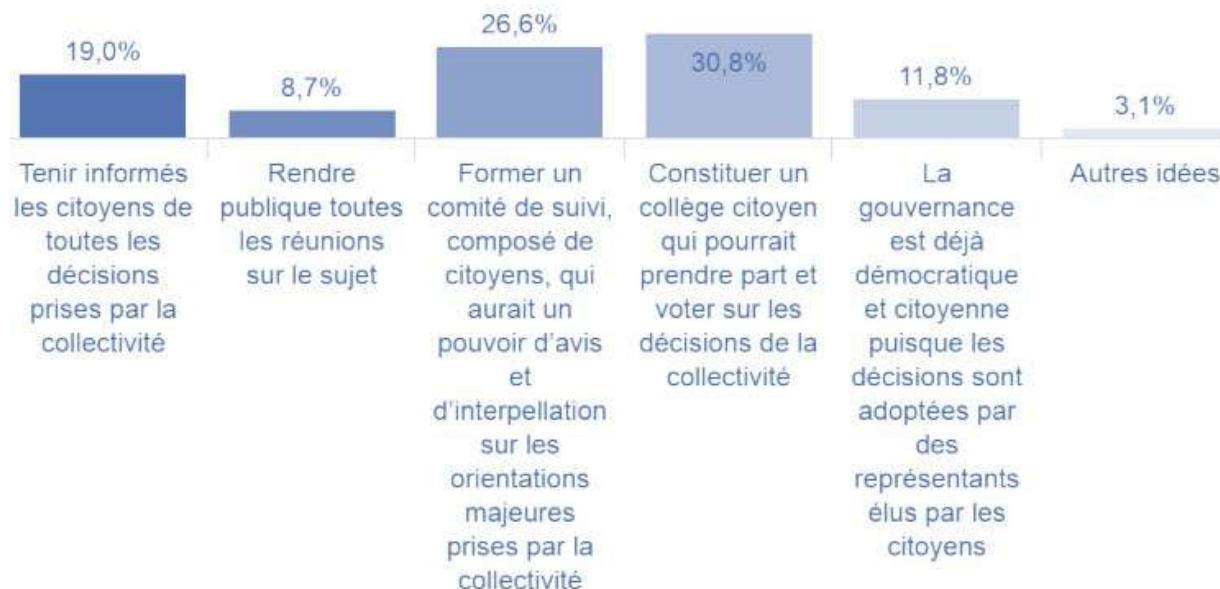
Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Selon vous, pour que la gouvernance autour de la transition écologique du territoire soit démocratique et citoyenne, elle devrait permettre de ... ?



D'autres idées ?

- Réaliser un "état des lieux de la transition" au début de mandat et le réévaluer annuellement
- Rendre toutes les décisions transparentes
- Intégrer les questions écologiques au Conseil de Développement
- Demander systématiquement l'avis d'experts scientifique
- Prévoir des consultations publiques

Les propositions d'actions

Et si demain vous étiez Président(e) de la Communauté d'Agglomération, quelles seraient les trois actions que vous mettriez en place de façon prioritaire pour concrétiser la transition écologique ?

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Top 5 des propositions d'actions

1. Des espaces verts pour lutter contre l'artificialisation
2. Faciliter les déplacements à vélo en agglomération (et périurbains)
3. Améliorer le tri et le ramassage des déchets
4. Développement agriculture de proximité pour nourrir la population
5. Piétonniser le centre-ville

Au total, les répondants à l'enquête, ont proposé près de 110 propositions d'actions.

Nous les avons répartis selon 8 secteurs :

- **Mobilité** : 21 propositions d'actions
- Biodiversité : 17 propositions d'actions
- Habitat : 16 propositions d'actions
- Economie : 15 propositions d'actions
- Déchets : 12 propositions d'actions
- Alimentation & Agriculture : 11 propositions d'actions
- Communication & gouvernance : 11 propositions d'actions
- **Energies Renouvelables** : 8 propositions d'actions

Synthèse de l'enquête citoyen.nes

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



- Les citoyen.nes qui ont répondu à cette enquête, sont pour la plupart déjà **sensibilisés à la transition écologique**.
- De nombreuses **actions individuelles et collectives** sont déjà mises en œuvre sur le territoire de Mont de Marsan Agglo.
- Si les initiatives existantes sont encourageantes, les répondants ont proposé **une centaine d'actions pour le territoire**.
- **L'État est identifié comme l'acteur clé** pour agir sur la transition écologique.
- **La mobilité apparaît comme la thématique prioritaire** à l'échelle de Mont de Marsan Agglo.
- **Le manque de moyens financiers** apparaît comme le premier frein pour réaliser des actions de transition écologique.
- Les besoins émis par les habitant.es sont d'abord plus de **sensibilisation, d'information et de concertation**.
- Une mobilisation importante et **des attentes très fortes** pour la suite du PCAET.

La parole est à vous !

« Le problème est planétaire, mais il faudra trouver des solutions locales pour répondre à l'urgence »

« Nous constatons que la commune de Mont de Marsan a pris le virage de la transition écologique. »

« N'oubliez pas les associations locales ! Des citoyen.nes engagé.es et proches du terrain »

« Nous avons besoin de plus d'informations sur la transition à Mont de Marsan »

« La consultation des citoyen.nes qui est faite est encourageante. Et les suites qui y seront données participeront aussi au dynamisme et à l'attractivité du territoire. »

« L'écologie ce n'est pas des "préoccupations", ce sont des solutions pour (ré)inventer une société plus juste »

L'enquête auprès des entreprises

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

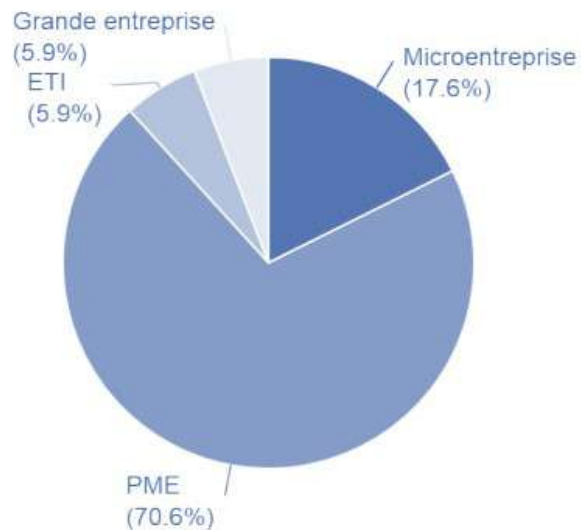
Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Profils des répondants

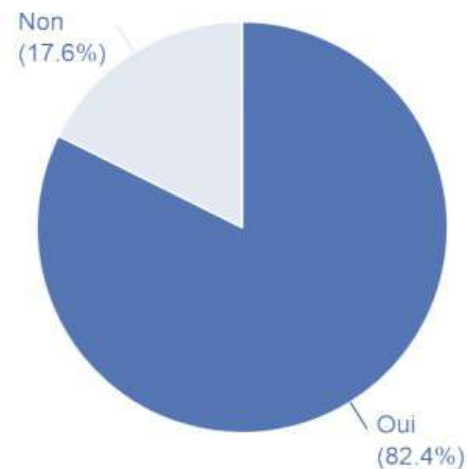
Quelle est la taille de votre entreprise ?



17 entreprises ont répondu entre le 16 octobre et le 21 novembre.

L'échantillon est plutôt représentatif puisque plusieurs tailles d'entreprises sont représentées (avec une part de PME plus importante), que 12 secteurs d'activités ont répondu (en majorité le secteur du BTP) et que nous avons principalement des entreprises situées sur Mont-de-Marsan agglo.

Votre entreprise est-elle située sur le territoire de Mont-de-Marsan Agglo ?



12 Secteurs d'activité représentés par les répondants

Immobilier	Transports
Paysagiste	Alimentaire
Pharmacie	Agriculture
Commerce	
Services	
Transport	



La perception de la transition écologique

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

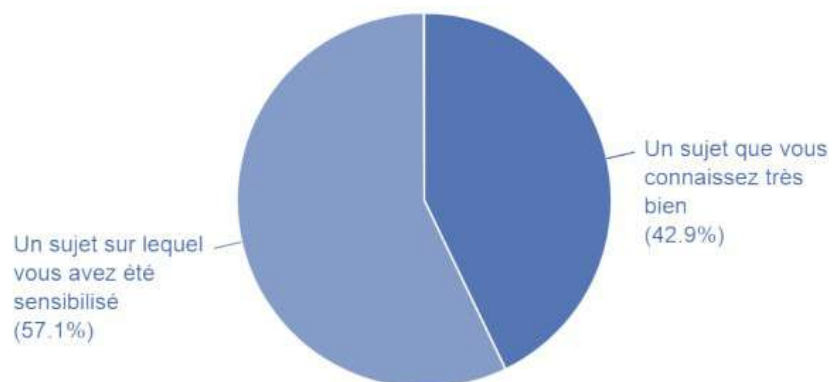
Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

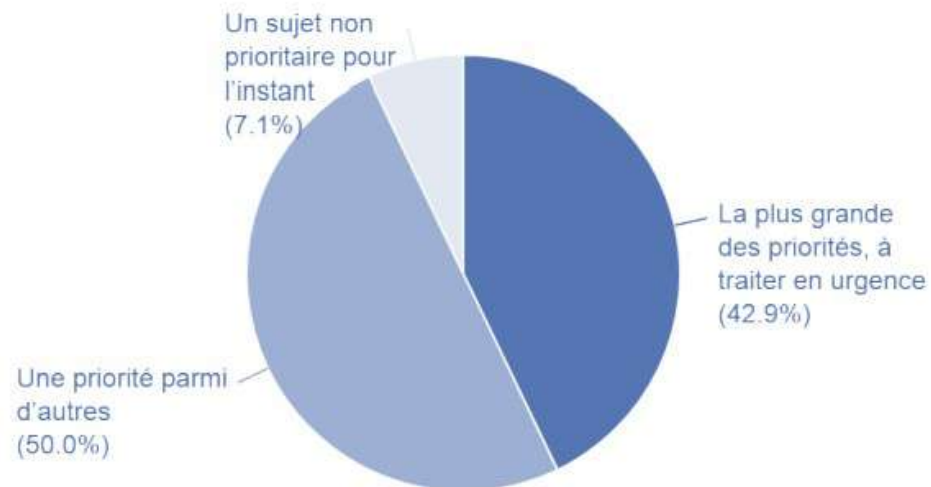
ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pour votre entreprise, la transition écologique, c'est... ?

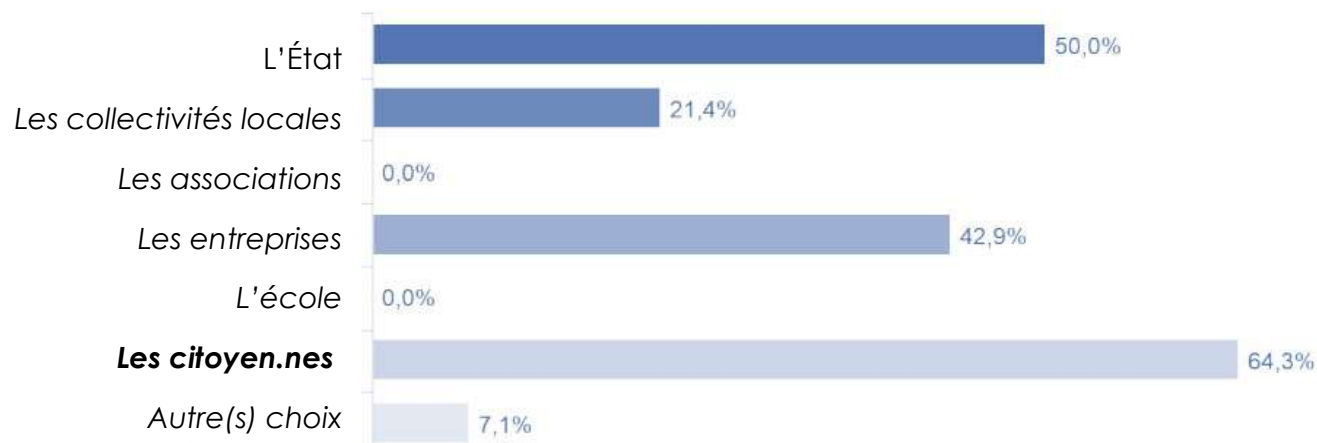


En termes de priorité, la transition écologique, pour votre entreprise c'est... ?



Les entreprises sont toutes sensibilisées au sujet de la transition écologique. Certaines à des degrés plus importants, notamment lorsque leur activité est directement liée à ce sujet. Or, la transition écologique reste un sujet majoritairement non-prioritaire ou bien une priorité parmi d'autres pour la plupart des répondants.

La transition écologique, vous pensez que c'est la responsabilité en en priorité de ... ?



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

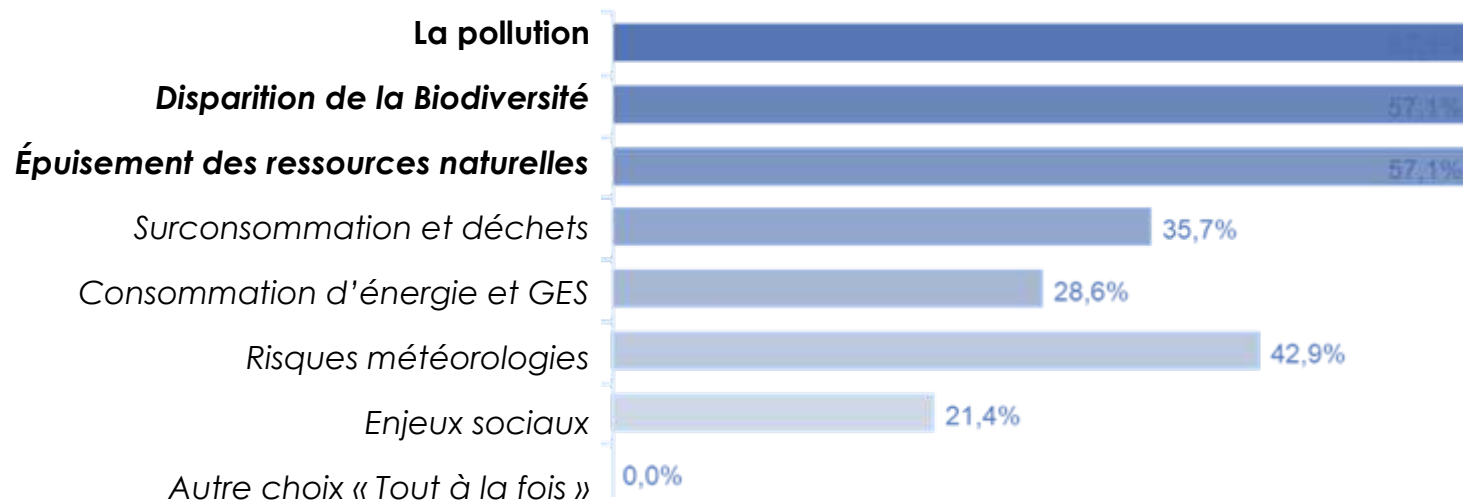
Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



D'après les entreprises, la transition écologique relève principalement de la **responsabilité des citoyen.nes** (64%) puis de l'Etat (50%). Les préoccupations les plus importantes sont **la pollution, la disparition de la biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles.**

Quand on vous parle d'écologie, quelles sont les 3 principales préoccupations qui vous viennent à l'esprit ?



Le rôle des entreprises dans la transition écologique

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

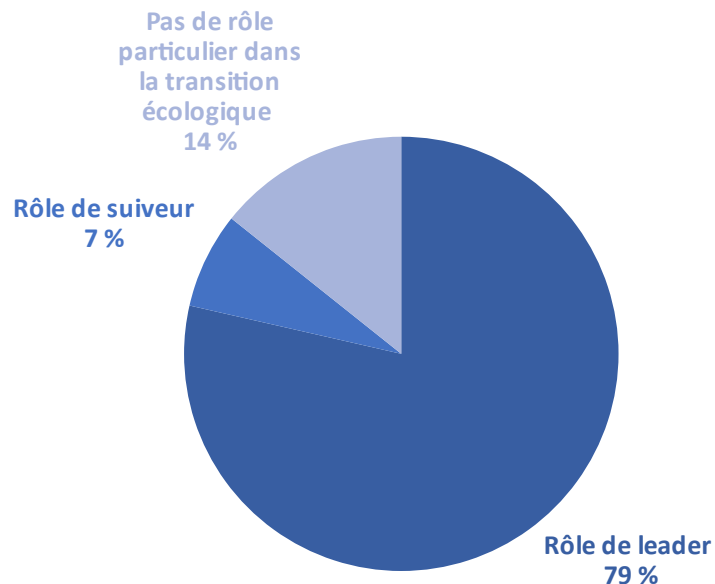
Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

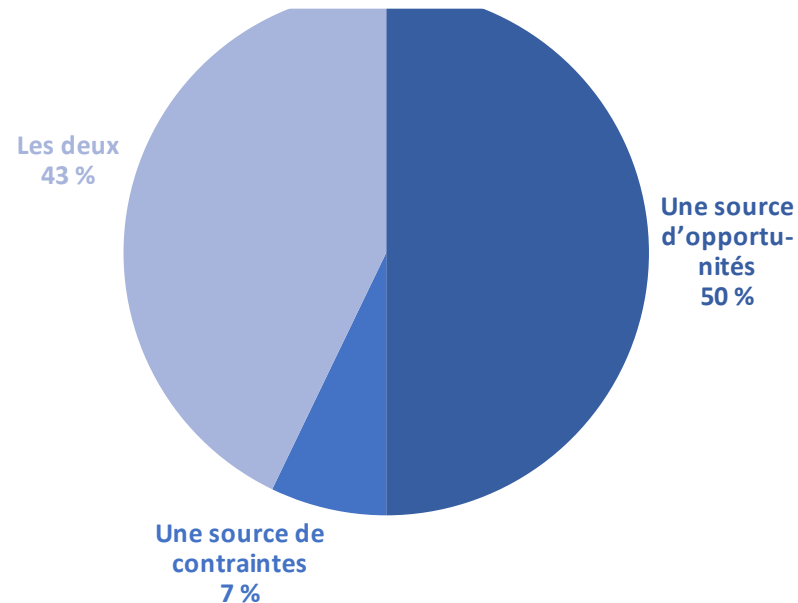
ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Selon vous, quel doit être le rôle des entreprises dans la transition écologique ?



Considérez-vous que la transition écologique est une source de contraintes ou d'opportunités pour votre activité ?



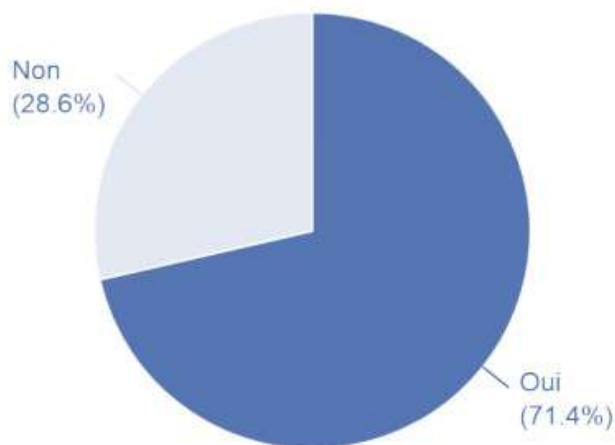
Opportunités

- Mon activité est liée à la transition écologique
- La transition écologique nous permet de challenger notre fonctionnement
- Permet une amélioration des techniques et de l'innovation
- C'est un devoir avant d'être une opportunité ou une contrainte
- Isolation des bâtiments pour réduire la consommation d'énergie

- Utilisation de matériaux biosourcés
- Les progrès sont des leviers de marketing
- Nouveau fonctionnement, à une échelle locale
- Augmentation des ventes de produits locaux
- Diminution des déchets
- Permet de faire des économies (énergie, eau...)

L'action engagée par les entreprises

Avez-vous déjà mises en œuvre des actions de transition écologique dans votre entreprise ?



De nombreuses actions de transition écologique sont déjà mises en œuvre par les entreprises du territoire. La majorité d'entre elles concernent **les déchets** (tri, optimisation, recyclage, ...) et **l'énergie** (réduction des consommations, optimisation, mutualisation, ...).

- Certifications ISO 14001
- Politique de « zéro papier » avec numérisation des factures
- Modification de l'éclairage dans l'entreprise
- Changement du mode de chauffage
- Rénovation et isolation des bâtiments
- Achat de véhicules moins polluants (Gaz, électriques, ...)
- Déplacements urbains à vélo cargo électrique
- Mutualisation des machines entre toutes les équipes
- Utilisation de matériaux biosourcés : *laine de bois, bois*
- Utilisation de matériaux locaux: *bois en pin des Landes*
- Techniques culturelles innovantes
- Travail en circuits courts (soja local, magasins de proximité...)
- Tri sélectif sur site
- Tri des déchets de chantier : ferrailles, plastique, bois, zinc, gravats, ...
- Recyclage des déchets produits (masques, médicaments, ...)
- Utilisation de papier recyclé
- Distribution gratuite des denrées alimentaires non-commercialisables
- Gestion pilotée de l'énergie
- Amélioration de la performance énergétique des installations
- Utilisation d'énergies renouvelables (solaire, ombrières)

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Les priorités d'action pour les entreprises

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

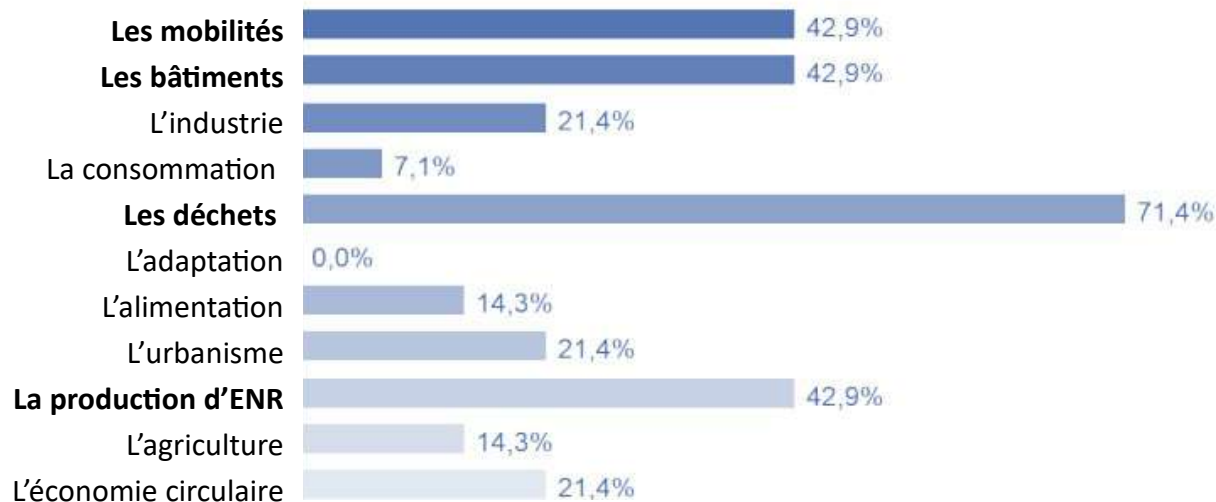
Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



A l'échelle du territoire, quelles sont les 3 thématiques qui doivent être prioritaires pour la transition écologique ?

Les entreprises sont d'accord sur le rôle de « leader » qu'elles doivent avoir dans la transition écologique (80%). La thématique à laquelle, elles sont le plus sensible est celle des **déchets** (70%).



Dans un monde idéal, quelles actions de transition écologique aimeriez-vous réaliser dans votre entreprise ?

- Ne plus avoir à faire de déplacements
- **Circuler uniquement en véhicule électrique**
- La livraison du dernier Km en énergie électrique
- Réduction des consommations énergétiques
- Des bâtiments moins énergivores
- Autoproduction et consommation d'électricité photovoltaïque
- Pose d'ombrières solaires sur l'ensemble du parking et de panneaux solaires sur la toiture
- Conseil sur l'installation de photovoltaïque sur les bâtiments d'entreprise
- Passer notre parc en hydrogène
- Autonomie énergétique bâtiments
- Avoir un bilan carbone neutre
- Trouver des alternatives à l'importation
- Ensemble des matières premières produites localement
- Végétalisation de l'environnement et de nos espaces
- Préserver les espaces verts en ZA ou ZI



L'action portant que **l'achat d'une flotte de véhicules électriques** est la plus citée (1 fois sur 2) par les entreprises. Ce souhait est associé à celui de bénéficier d'aides au renouvellement des véhicules ou encore à celui de développement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les freins à l'action

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

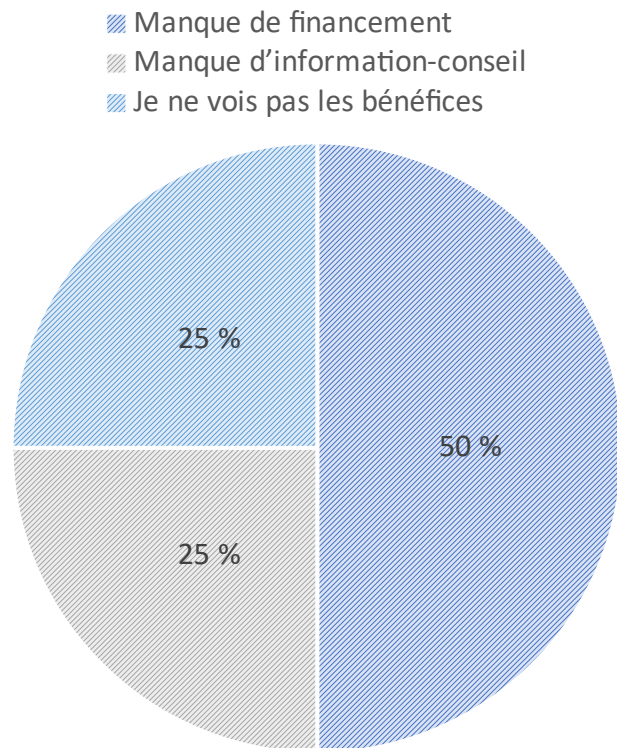
Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Quels sont les freins que vous identifiez pour réaliser des actions de transition écologique dans votre entreprise ?



- Ne pas voir les bénéfices
- Ne pas pouvoir bénéficier de retours sur investissement sur le court-terme
- Manque d'information-conseil
- Manque de financement et d'aides pour engager la transition
- L'impossibilité de modifier son activité (déplacement obligatoire)
- Le sentiment de ne pas être suivi ou épaulé par nos dirigeants
- Le coût des actions à mettre en place
- La lourdeur administrative sur nos projets
- Les technologies encore peu développées dans certains secteurs
- Le manque de connaissance sur les sujets
- La réglementation
- Le manque de ressources humaines pour dédier du temps à ce sujet
- Le coût de certaines filières de recyclage
- Les mentalités ne sont pas encore prêtes au niveau de notre clientèle

Pour la majorité des entreprises, **le manque de financement** est le premier frein pour réaliser des actions de transition écologique. Il existe aussi d'autres raisons, telles que le manque d'information, de bénéfices, la réglementation, ...

Les attentes vis-à-vis des acteurs publics

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

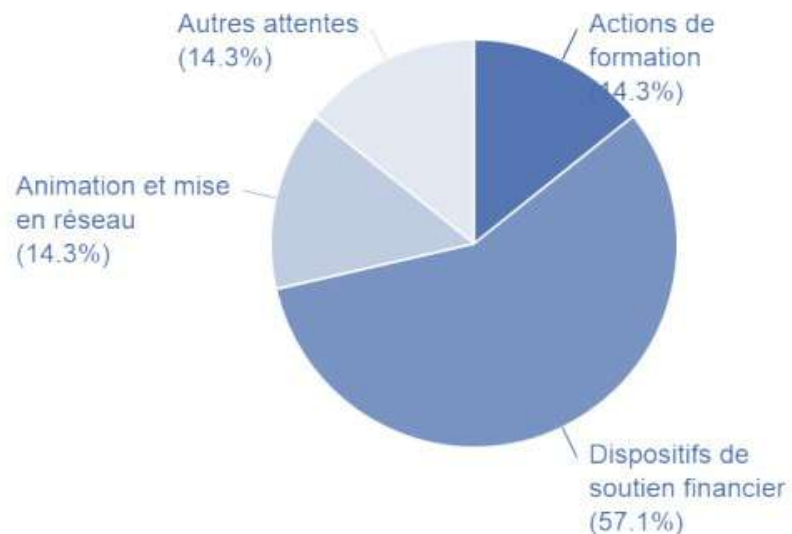
Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pour réaliser des actions, quelles sont vos attentes vis-à-vis des acteurs publics (Communauté d'Agglomération, Etat et établissements publics, chambres consulaires (CCI, CMA), etc.) ?



La parole est aux entreprises

« Nous sommes prêts à nous engager sur des projets communs liés à cette problématique »

« Nous avons besoin de votre aide pour développer des projets »

« C'est une bonne initiative de voir les pouvoirs locaux se saisir de ces questions »

Autre attente

Favoriser et dynamiser le traitement administratif des projets innovants

L'attente principale des entreprises vis-à-vis des acteurs publics porte sur la **création de dispositifs de soutien financier**.



Synthèse de l'enquête Entreprises

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



1. Les entreprises qui ont répondu à cette enquête, sont en grande partie **sensibilisées à la transition écologique**
2. De **nombreuses actions sont déjà mises en œuvre** par les entreprises du territoire de Mont de Marsan Agglo
3. Les répondants ont proposé **une vingtaine d'actions** supplémentaires à mettre en œuvre prochainement
4. **Les citoyen.nes** sont identifiés comme les acteurs clés pour agir sur la transition écologique
5. Les entreprises sont d'accord sur le **rôle de « leader »** qu'elles doivent avoir dans la transition écologique
6. **Les déplacements et la gestion des déchets sont les deux principales préoccupations pour les entreprises**
7. **Le manque de financement** apparaît comme le premier frein pour réaliser des actions de transition écologique
8. L'attente principale des entreprises vis-à-vis des acteurs publics porte sur la **création de dispositifs de soutien financier**
9. La transition écologique est majoritairement perçue comme une **opportunité** pour les entreprises
10. Une mobilisation des entreprises assez faible sur l'enquête, qui pourra être renforcée dans la suite du PCAET



3. Les pistes d'actions



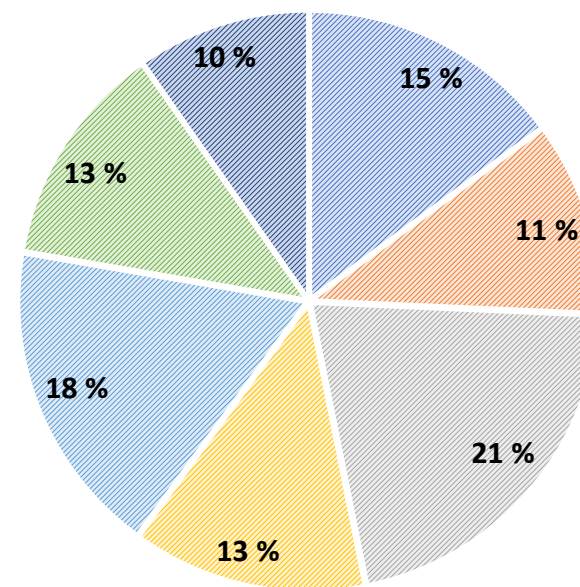
La démarche de concertation a conduit à imaginer près de 175 actions. Elles ont été réunies par thématique. Parmi elles, certaines existent déjà et seraient à renforcer, d'autres sont à concevoir mettre en œuvre. Les thématiques « Mobilité » « Biodiversité » ont suscité un fort intérêt des acteurs de la concertation, rassemblant respectivement 37 et 31 pistes d'actions.

Au-delà des actions thématiques, est ressorti le besoin d'action dans le domaine d l'animation et e la communication, (sensibilisation, information, formation, mise en valeur) aussi bien auprès des particuliers qu'auprès des publics plus spécifiques que sont les entreprises ou les services des communes

Il résulte également une **volonté de proximité** aussi bien dans la production de matière première (circuits courts) dans le traitement des déchets (valorisation, réemploi, recyclage), que dans la mobilité (covoiturage).

Thématiques	Nombre de pistes d'actions
Habitat	26
Agriculture & Alimentation	19
Mobilité	37
Energies renouvelables	23
Biodiversité	31
Economie circulaire	22
Animation & culture de la transition	17

- Habitat
- Agriculture & Alimentation
- Mobilité
- Energies renouvelables
- Biodiversité
- Economie circulaire
- Animation & culture de la transition





L'action collective priorisée et approfondie lors de l'atelier de consolidation

- Structurer un plan de communication ciblé et de démarchage pour amplifier la rénovation énergétique des logements

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Information, conseil et accompagnement des ménages

- Élaborer un guichet unique pour la rénovation *
- Création d'un programme de rénovation des maisons anciennes *
- Proposer un audit énergétique gratuit (entreprises, particuliers)
- Communiquer et informer la population sur la consommation énergétique des ménages
- Nommer des « ambassadeurs de l'énergie » par quartiers
- Construire une offre d'artisans locaux
- Appliquer le dispositif SLIME de repérage et démarchage des ménages précaires par les acteurs sociaux
- Créer un dispositif spécifique d'accompagnement prioritaire pour les « passoires thermiques »

Soutien financier à la rénovation énergétique

- Création d'une aide financière accessible à tous
- Incitation fiscale à la rénovation énergétique
- Subvention des projets de construction vertueux (BBC, BEPOS..)
- Aide au remplacement des modes de chauffage
- Incitation financière à l'utilisation des éco-matériaux

Urbanisme

- Viser l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) par la densification du centre-ville, la requalification des friches, la limitation de l'étalement urbain *
- Végétaliser les parcelles privées et collectives
- Remettre sur le marché les logements vacants ou vétustes
- Intégrer les contraintes écologiques au PLU, lors de la révision

Nouvelles formes d'habitat

- Création d'éco-quartiers (zone urbaine) et d'éco-villages (zone rurale)
- Développer et soutenir l'habitat collectif, partagé et intergénérationnel
- Normaliser l'utilisation des toilettes sèches

Exemplarité de la collectivité sur son patrimoine public

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (via programme pluriannuel)
- Équipements des bâtiments publics en PV
- Former les élu.es aux enjeux et bénéfices de la rénovation énergétique



Les actions collectives prioritaires et approfondies lors de l'atelier de consolidation

- Créer un point de distribution des produits alimentaires du territoire
- Soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Soutien à la production maraîchère locale et biologique

- Sanctuariser les terres agricoles dans le cadre du PLUI
- Organiser un réseau de producteurs locaux
- Faciliter l'implantation d'agriculteurs ou producteurs locaux*
- Soutenir les maraîchers : mise à disposition d'aide matérielle*

Accompagnement des acteurs agricoles dans leur transition

- Développer les pratiques vertueuses pour le stockage carbone et l'adaptation : l'agriculture, l'agroforesterie, l'entretien des prairies, la plantation de haies, jachère fleurie,...
- Identifier et répondre aux besoins des agriculteurs, les accompagner dans le changement de pratiques
- Sensibiliser les jeunes en lycées agricoles aux enjeux écologiques et méthodes alternatives d'agriculture

Lutte contre la précarité alimentaire

- Soutenir le rôle des associations locales qui œuvrent pour l'aide alimentaire

Soutien au développement des circuits courts alimentaires

- Approvisionner la restauration collective en circuits courts (obligation réglementaire de 20% de bio)
- Mettre à disposition des locaux pour encourager la distribution locale
- Permettre la commande de produits locaux sur internet
- Faciliter l'accès aux marchés pour les producteurs locaux
- Distribuer des bons d'achat pour consommer local *
- Créer du lien entre les agriculteurs et les citoyens (ateliers, présentation du métier, récolte, ...)
- Connaître les besoins et soutenir les activités de logistique en circuit court
- Développer les commerces de proximité *
- Évaluer le niveau d'autonomie alimentaire du territoire (pré-diagnostic CRATER)

Sensibiliser à l'alimentation saine

- Créer des vergers partagés et planter des haies gourmandes
- Communiquer et promouvoir les alternatives alimentaires
- Sensibiliser et éduquer le jeune public à l'agriculture biologique
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire*



Les actions collectives prioritaires et approfondies lors de l'atelier de consolidation

- Favoriser les modes de déplacements
- Améliorer l'attractivité des transports en commun et développer le réseau existant

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Créer et renforcer les services de mobilité douces

- Créer un service de location de vélo en libre service
- Organiser des pédibus pour accompagner les scolaires
- Améliorer la communication sur la navette gratuite
- Créer des services de mobilité partagée (covoiturage, autopartage)
- Ouvrir les bus scolaires aux particuliers

Réglementation, financement

- Réviser le plan de circulation pour favoriser les déplacements doux
- Expérimenter la gratuité des transports en communs (le week-end)
- Créer une aide financière à l'achat de vélo mécanique
- Créer un dispositif financier pour favoriser l'usage du vélo (prime)

Coopération avec les acteurs, communication-animation

- Soutenir les associations de mobilité durable (atelier d'entretien, promenades cyclistes, etc.)
- Coopérer avec les entreprises et administrations pour développer le télétravail, les horaires décalés, le forfait mobilité, des services de transport collectif
- Organiser des événements autour de la mobilité : « samedis piétons », « Mai à vélo », « Journée sans voiture »...

Aménagement, équipement et infrastructures

- Réaliser un diagnostic des flux de mobilité sur le territoire*
- Réaménager le centre-ville pour le piétonner (trottoirs, rues piétonnes) et y limiter la circulation automobile (zones de rencontre, stationnements extérieurs...)
- Aménager les itinéraires piétons structurants pour les rendre attractifs (WC, ombrages, espaces détente...)
- Structurer un réseau maillé d'itinéraires cyclables à l'échelle de l'agglomération
- Installer des bornes de recharges pour les voitures électriques
- Réhabiliter et remettre en fonctionnement des anciennes lignes ferroviaires
- Créer de tiers-lieux (coworking, garderies scolaires, commerces, services) à proximité des lieux de vie et de résidence
- Transformer la gare en un pôle multimodal (accès piéton, vélos, tram, voiture, ...)
- Renouveler le parc de bus : moteurs électrique ou GNV, taille adaptée à la desserte..
- Mettre en place des navettes entre les parkings en périphérie et le centre-ville
- Créer des stationnements sécurisés pour les vélos en ville
- Développer les stations de BioGNV et promouvoir leurs usages



Les actions collectives prioritaires et approfondies lors de l'atelier de consolidation

- Articuler l'action régionale (à travers le dispositif MéthaN-Action) et l'action locale pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation
- Plan de développement du solaire photovoltaïque

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Étude et investissement

- Étudier la possibilité de développer les réseaux de chaleur en zone dense
- Installer des (micro)-centrales hydrauliques sur les rivières
- Installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics
- Identifier les zones artificialisées, parkings et grandes toitures favorables au développement du solaire photovoltaïque

Animation des filières

- Créer un poste Conseiller en Énergie Partagé (CEP) pour accompagner les projets de rénovation du patrimoine public*
- Coopérer avec les acteurs du monde agricole sur des projets de méthanisation territoriale avec injection dans le réseau de gaz
- Créer et animer un réseau d'acteurs de la filière bois pour structurer des boucles locales sur toute la chaîne de valeur du bois
- Animer l'écosystème d'acteurs ENR : développeurs, exploitants, artisans, associations (pro ou anti..), bureaux d'étude...

Evolution de la réglementation

- Inclure la dimension EnR dans les PLUI
- Assouplir la réglementation pour favoriser les EnRs

Animation, sensibilisation, conseil

- Formation des élu.es et des services et éducation dans les établissements scolaires
- Étudier, quantifier et valoriser les retombées locales des énergies renouvelables (cf. SEM Haute Lande)
- Soutenir les projets participatifs: financement participatif, coopératives énergétiques, projets citoyens...
- Apporter un conseil technique et financier aux particuliers en matière d'énergie renouvelable



Les actions collectives prioritaires et approfondies lors de l'atelier de consolidation

- Favoriser la perméabilisation des sols via l'aménagement et la préservation-restauration des milieux naturels
- Favoriser l'infiltration de l'eau pluviale dans les sols par la végétalisation des espaces à partir d'essences locales
- Communiquer et sensibiliser les différents publics à la biodiversité

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Préserver la ressource en eau

- Étude d'opportunité et de faisabilité sur la récupération de l'eau de pluie sur les bâtiments publics
- Sensibiliser à la diminution de la consommation de l'eau
- Offrir des récupérateurs pour stocker l'eau de pluie
- Créer ou étendre des zones de crues. Se saisir de la compétence GEMAPI pour coopérer avec les syndicats de rivières et VNF sur ces enjeux *

Gestion des ressources

- Créer une fondation locale dédiée à la préservation de la biodiversité et du patrimoine végétal
- Élaborer un Plan ORSEC Canicule et créer des zones de refuge
- Généraliser l'élaboration de Plans Communaux de Sauvegarde dans toutes les communes du territoire

Lutte contre les espèces invasives

- Installer des nichoirs à hirondelles et chauve-souris pour lutter contre les moustiques (avec ESAT)
- Aide financière à l'acquisition de pièges à moustiques-tigre
- Recouvrir de moustiquaires les récupérateurs d'eau de pluie
- Sensibiliser la population sur les espèces invasives

Maintien de la biodiversité en ville

- Extinction nocturne de l'éclairage public*
- Planter des arbres issus d'essences locales *
- Trame verte et bleue*
- Développer une trame noire et brune
- Planter des arbres à croissance rapide dans le centre-ville
- Sanctuariser les réservoirs de
- Protéger le patrimoine végétal ancien (arbres centenaires)
- Salarier un apiculteur*

Urbanisme et gestion des espaces

- Soutenir la plantation d'arbres chez les particuliers
- Créer des murs et toitures végétalisés sur les bâtiments publics
- Enherber les parkings
- Préserver les espaces verts en ZA ou ZI
- Augmenter le coefficient biotope sur les projets d'aménagement
- Créer des îlots de fraîcheur en centre-ville
- Aménager des sentiers de randonnée entre la ville et la forêt
- Favoriser les jardins et potagers participatifs
- Créer un permis de végétaliser dans l'espace public *
- Mettre en place des écopaturages *



Les actions collectives prioritaires et approfondies lors de l'atelier de consolidation

- Promouvoir et soutenir l'action de la recyclerie, des acteurs de la réparation et de la seconde main
- Communiquer sur les actions vertueuses des entreprises
- Optimiser les ressources sur les parcs d'activités dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Communication, sensibilisation, accompagnement

- Réduire la publicité dans l'espace public (règlement local de publicité)*
- Sensibiliser dans les écoles aux modes de consommation alternatifs*
- Inciter par la communication à la réparation et au recyclage
- Accompagner et mettre en réseau les entreprises leaders et vertueuses
- Mettre en lumière les innovations locales sur la transition

Evolution de la réglementation

- Appliquer des clauses conditionnelles strictes dans les marchés publics relatives au bilan environnemental des produits (ACC, éco-conception)
- Systématiser le compostage des biodéchets chez les particuliers et dans les structures collectives (obligation de tri à la source en 2023)
- Relayer les dispositifs d'accompagnement existants : Programme « Tremplin pour la transition écologique des TPE-PME » et dispositif « Volontariat territorial en entreprise vert »

Déchets et économie circulaire

- Rappel régulier sur les consignes de tri des déchets *
- Distribution gratuite des sacs jaunes dans les boîtes aux lettres*
- Organiser des journées pour ramasser les déchets *
- Composteurs partagés par quartier*
- Favoriser le développement des ateliers de réparation
- Créer des dispositifs de prêt d'objets et équipements entre particuliers
- Étudier la possibilité de faire du prêt de matériel par la collectivité
- Distribuer des autocollants « Stop pub » à l'ensemble des habitants.es
- Sensibiliser aux éco-gestes pour la réduction des déchets
- Favoriser le développement de la vente en vrac et de la consigne
- Installer des points de collecte de déchets électroménagers en ville
- Mise en place de la tarification incitative sur les ordures ménagères
- Lutter contre les décharges nomades
- Installer davantage de poubelles de tri
- Installer des bacs de compostage en centre-ville*

Organisation, animation, culture de la transition

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Les actions collectives prioritaires et approfondies lors de l'atelier de consolidation

- Création d'un tiers lieu dédié à la thématique « transition écologique »
- Élaborer un plan pluriannuel de sensibilisation et de mise en œuvre de la transition écologique

Les autres actions proposées dans le cadre de la concertation

* Action déjà engagée par la collectivité

Gouvernance locale

- Mise en place d'un comité citoyen indépendant désigné par tirage au sort*
- Développer des dispositifs de démocratie participative élargie*
- Créer un budget participatif pour le financement de projets citoyens
- Élaborer un plan pluriannuel de mise en œuvre de la transition écologique (cela correspond au futur plan d'action du PCAET)
- Mise en place d'un Conseil du développement durable
- Mettre en place une police de l'environnement
- Créer un service public local sur la transition, pour assurer les missions liées aux actions identifiées
- Former les équipes municipales aux enjeux, évolutions réglementaires en lien avec la transition écologique
- Proposer la signature d'une charte ou l'engagement sur quelques projets vertueux.

Équipements et infrastructures

- Création d'un tiers-lieux de la transition écologique*
- Rendre visible la présence des enfants dans la ville, notamment à travers la création d'aires de jeux

Animation, communication, sensibilisation, accompagnement

- Faire vivre les berges des rivières et les parcs (projet « Mont de Marsan Sculptures ») : parcours artistiques, culturels, sportifs, etc.
- Créer des temps périscolaires de ballade et découverte de la nature en ville
- Mettre en place une monnaie locale
- Engager une communication positive autour de la transition
- Conduire des actions de sensibilisation et d'éducation populaire (bonnes pratiques, ateliers, visites, expositions..)
- Fermer les rues pour créer ou accompagner des événements de vie locale (ex. des « fêtes des voisins », ...)
- Coopérer avec le monde associatif (sport, culture) pour développer des projets autour de la transition écologique
- Organiser des événements pour vulgariser la transition écologique (culture, gastronomie, ..)

4. Les propositions d'actions approfondies

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



1	Favoriser les modes de déplacements doux	Mobilité
2	Améliorer l'attractivité des transports en commun et développer le réseau existant	Mobilité
3	Structurer un plan de communication ciblé et de démarchage pour amplifier la rénovation énergétique des logements	Habitat
4	Favoriser la perméabilisation des sols via l'aménagement et la gestion des milieux naturels	Biodiversité
5	Communiquer et sensibiliser les différents publics à la biodiversité	Biodiversité
6	Créer un point de distribution des produits alimentaires du territoire	Agriculture & Alimentation
7	Soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs	Agriculture & Alimentation
8	Promouvoir et soutenir l'action de la recyclerie, des acteurs de la réparation et de la seconde main	Economie Circulaire
9	Identifier et accompagner la création et le développement d'entreprises vertueuses	Economie Circulaire
10	Optimiser les ressources sur les parcs d'activités dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)	Economie Circulaire
11	Articuler l'action régionale (à travers le dispositif MéthaN-Action) et l'action locale pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation agricole sur le territoire de l'agglo	Energies Renouvelables
12	Elaborer un plan de développement du solaire photovoltaïque	Energies Renouvelables
13	Création d'un tiers lieu dédié à la thématique « transition écologique »	Animation et culture de la transition
14	Elaborer un plan pluriannuel de gouvernance, mise en œuvre et suivi de la transition écologique	Animation et culture de la transition

1

Favoriser les modes de déplacements doux

Remplacer la voiture, dès que possible, par la marche à pied ou le vélo nécessite d'agir dans toutes les directions: comprendre les flux, aménager et sécuriser les infrastructures, faciliter les déplacements doux, proposer des services innovants...

2

Améliorer l'attractivité des transports en commun et développer le réseau existant

L'attractivité du réseau de transport en commun dépend de son niveau de desserte et de service. Il est proposé d'étudier, d'optimiser et d'étendre ce service alternatif à la voiture.

3

Structurer un plan de communication ciblé et de démarchage pour amplifier la rénovation énergétique des logements

Pour que la nouvelle PTRE des Landes puisse accompagner les ménages, cette action entend activer un maximum de leviers pour aller toucher les ménages et engager des projets de rénovation.

4

Favoriser la perméabilité via l'aménagement de milieux naturels

L'imperméabilité croissante des sols est un facteur aggravant lors des inondations, dont la fréquence et l'intensité augmentent. Il convient de former les acteurs et penser différemment l'aménagement pour favoriser l'infiltration des eaux.

5

Communiquer et sensibiliser les différents publics à la biodiversité

L'effondrement de la biodiversité est une crise encore méconnue, pourtant vitale pour l'humanité. Il importe de mieux connaître les enjeux propres au territoire, et d'acculturer les acteurs aux risques et opportunités liés au vivant.

6

Créer un point de distribution des produits alimentaires du territoire

Le point de vente des produits locaux s'insère dans une logique de boucle alimentaire locale. Il ouvre un nouveau débouché pour les agriculteurs et facilite l'accès à des produits de qualité pour les habitants. La structure est à créer de A à Z.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



7

Soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs

La transition agricole passe par un changement de régime alimentaire et du modèle agricole. Le renouvellement de générations constitue une opportunité tout autant qu'un défi, et nécessite d'accompagner les cédants et les candidats à l'installation.

8

Promouvoir et soutenir l'action de la recyclerie, des acteurs de la réparation et de la seconde main

L'essor d'une économie circulaire appelle la massification de la filière de l'Après-Première-Vie, par un soutien apporté aux acteurs-pionniers, la sensibilisation du grand public, et l'accompagnement des nouvelles initiatives.

9

Identifier et accompagner la création et le développement d'entreprises vertueuses

L'indispensable décarbonation de l'économie française doit être accompagnée pour se passer sans heurts et pour saisir les opportunités de l'économie circulaire et durable : Comprendre les enjeux territoriaux, réunir et animer les acteurs, accompagner les projets.

10

Optimiser les ressources sur les parcs Industrielle et Territoriale (EIT)

L'EIT vise à mutualiser et optimiser l'utilisation des ressources matérielles ou immatérielles entre entreprises. Elle nécessite une animation pour identifier les synergies et accompagner les projets.

11

Articuler l'action régionale (à travers le dispositif MéthaN-Action) et l'action locale pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation agricole

Le développement de la production et de la valorisation du biométhane peut être accéléré par des actions complémentaires, de la communication à la conversion de flottes de véhicules.

12

Élaborer un plan de développement du solaire photovoltaïque

La collectivité peut jouer différents rôles pour massifier cette énergie à fort potentiel, par la connaissance des sites, le financement d'études, la promotion et l'accompagnement des projets, l'investissement direct.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



13

Création d'un tiers lieu dédié à la thématique « transition écologique »

La meilleure façon de rendre concret et de valoriser les initiatives locales pour la transition écologique, indispensables à son succès, et de les réunir en un endroit qui leur soit dédié, lieu des retrouvailles et de travail, centre de ressources et espace-vitrine.

14

Élaborer un plan pluri-acteurs de gouvernance, mise en œuvre et suivi de la transition écologique

La transition écologique est un défi immense, qui nous engage collectivement et sur la durée. Pour évaluer les efforts à fournir et progrès accomplis, il convient de créer un dispositif de pilotage et de gouvernance qui associe des représentants de tous les acteurs territoriaux.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Étude de pré-faisabilité des propositions d'actions

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ces actions et d'accompagner le territoire, chacune des 14 propositions d'actions a bénéficié d'une étude de pré-faisabilité.

L'étude de pré-faisabilité met au diapason les éléments apportés par les acteurs du territoire et la connaissance des possibilités d'agir des collectivités dans le cadre d'un Plan Climat. En réunissant des informations sur la faisabilité organisationnelle, technique et financière de chaque action, **elle donne des clés de lecture pour opérationnaliser l'action et/ou arbitrer sa mise en œuvre**. Elle est une première trame, à consolider avec le pilote et les partenaires, **pour devenir une fiche-action détaillée**.

Les études de pré-faisabilité sont annexées à ce Livre Blanc.

Annexes

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



1. Les prochaines étapes

Page 62

2. Fiches d'étude de pré-faisabilité des propositions d'actions

Page 63

Les prochaines étapes

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

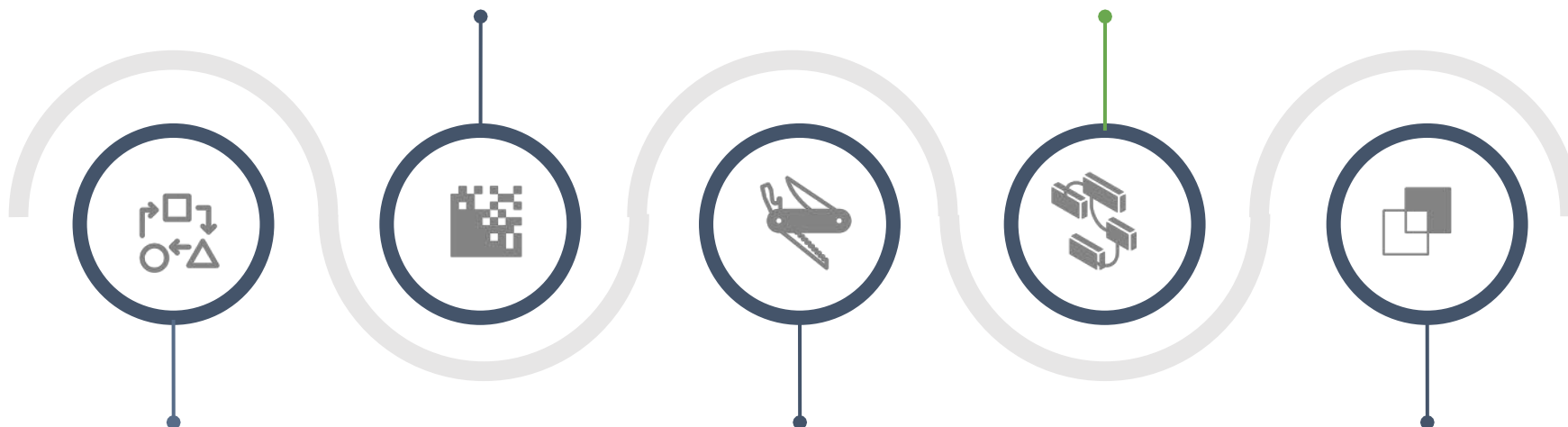


FINALISATION DU PLAN D'ACTION

- Fiches-actions
- Feuille de route globale
- Comitologie avec les pilotes d'action

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

- État initial de l'environnement
- Analyse du plan d'action et de ses impacts sur l'environnement



DÉFINITION DES OBJECTIFS CHIFFRES

- Émissions de GES
- Consommations d'énergie
- Productions d'ENR
- Polluants atmosphériques

ÉLABORATION DU TABLEAU DE SUIVI-ÉVALUATION

- Choix des indicateurs de suivi et d'impact par action
- Définition des objectifs-cibles par année

DÉPÔT - VALIDATION DU PCAET

- Dépôt à l'autorité environnementale
- Consultation du public Transmission pour avis du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional
- Délibération du conseil communautaire
- Dépôt sur la plateforme ADEME.

Présentation du plan d'action selon la Fresque de la renaissance écologique

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Elaborer un plan de
gouvernance, mise en œuvre et
évaluation

Structurer un plan de communication ciblé et de démarchage pour amplifier la rénovation énergétique des logements

Favoriser les modes de déplacements doux des populations

Favoriser la perméabilisation des sols via l'aménagement et la gestion des milieux naturels

Promouvoir et soutenir l'action de la recyclerie, des acteurs de la réparation et de la 2nde main

Améliorer l'attractivité des transports en commun et développer le réseau existant

Communiquer et sensibiliser les différents publics à la biodiversité

Habitat et patrimoine

Mobilités

Milieux naturels et biodiversité

Économie

Agriculture-Alimentation

Énergie

Culture

Création d'un tiers lieu dédié à la thématique « transition écologique »

Identifier et accompagner la création et le développement d'entreprises vertueuses

Soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs

Élaborer un plan de développement du solaire photovoltaïque

Optimiser les ressources sur les parcs d'activités dans une démarche d'EIT

Installer des points de distribution et de collecte pour renforcer le lien entre l'alimentation et l'agriculture

Articuler l'action régionale (à travers le dispositif MéthaN-Action) et l'action locale pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation agricole

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
 Reçu en préfecture le 10/06/2024
 Publié le 10/06/2024
 ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action	Favoriser les modes de déplacements doux
Thématique	Mobilité
Description	<p>Les déplacements doux correspondent à tous ceux alternatifs aux modes de déplacement motorisés : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, skateboard, gyropode, etc. Ils ne génèrent pas d'émissions polluantes dans l'air, et pour la majorité d'entre eux, sollicitent une activité physique des personnes. Ils sont donc bénéfiques à l'environnement et à la santé, et combinés à d'autres modes de déplacements alternatifs (transports en commun, covoiturage, véhicules électriques etc.), ils contribuent plus largement à améliorer le cadre de vie des habitants. L'enquête réalisée dans le cadre du PCAET a mis en évidence qu'aujourd'hui, le manque d'aménagements cyclables, l'absence de cheminements facilitant l'accès à la gare à vélo et la dangerosité des routes départementales pour l'usage du vélo restreignent fortement sa pratique à Mont-de-Marsan.</p> <p>Les actions pour favoriser ces modes doux peuvent être multiples. Quelques exemples : Installer une signalétique adaptée et percutante, élaborer un guide du vélo urbain, créer de nouveaux aménagements cyclables, proposer une aide à l'achat du vélo, soutenir le développement d'ateliers vélo, mettre à disposition une flotte de vélos pour la location en libre-service, installer des équipements vélo (supports vélo, parcs fermés, pompes en libre service...)</p>
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la part modale des déplacements doux en maillant le territoire • Réduire l'utilisation des véhicules et par conséquent les émissions de polluants et de GES • Améliorer le bien-être et la santé des habitants et habitantes du territoire en améliorant l'accessibilité aux services • Développer des solutions innovantes en matière de mobilité
Articulation avec l'existant	Politiques de stationnement, de mobilité cyclable, de transport en commun
Etapes de mise en œuvre	<p>Cette action peut prendre de multiples formes qu'il convient de déterminer en phase de préfiguration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Phase de préfiguration : diagnostic des flux de mobilité, enquête auprès des usagers sur les besoins 2. Phase de conception : élaborer les documents stratégiques nécessaires, ou concevoir les actions déterminées 3. Phase de mise en œuvre expérimentale : Déployer les solutions (infrastructures, services), selon une approche « test & learn » (espaces tests, zones d'expérimentation, services version beta), en coordination avec une communauté d'usagers 4. Phase d'évaluation-amélioration 5. Phase de déploiement

<p>Pilote identifié</p>	<p>L'agglomération de Mont-de-Marsan</p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Association : Landes Partage, Mont 2 roues, etc. Réseau TMA Les collectivités, l'Etat, le département Les entreprises et les chambres consulaires (CCI, CMA, ..)</p>				
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>L'ensemble des actions « Mobilités douces » peut nécessiter un ETP pour une mise en œuvre ambitieuse. Les phases préfiguration et conception peuvent aussi être externalisée, auquel cas 0,2 ETP peuvent suffire pour le pilotage et une certaine implication. Les déplacements doux, notamment à vélo, deviennent une pierre angulaire de la mobilité urbaine et justifient d'y dédier un temps humain significatif.</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p> <p><i>Préfiguration</i></p>	<p>2023</p> <p><i>Conception et lancement mise en oeuvre</i></p>	<p>2024</p> <p><i>Mise en œuvre expérimentale et évaluation</i></p>	<p>2025</p> <p><i>Déploiement</i></p>	<p>2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>La co-conception des infrastructures et services avec les usagers finaux permet de maximiser l'impact du projet : meilleure réponse aux besoins, donc meilleure appropriation et taux d'usage maximisé. Par exemple, il est possible d'associer les habitants à la réalisation du diagnostic en identifiant les lieux « bloquants » pour les déplacements doux. La mise en œuvre expérimentale permet aussi d'ajuster au fil de l'eau, et donc de réaliser des économies financières. Cette approche, dite de l' « urbanisme tactique » nécessite d'ouvrir la comitologie aux usagers-bénéficiaires. Ressource : https://urbanismeparticipatif.ca/outils/urbanisme-tactique</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Nombreuses actions possibles, parmi lesquelles il convient de sélectionner les plus pertinentes par rapport aux besoins des habitants.</p>				

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Articulation avec les travaux antérieurs sur les mobilités douces.

Indicateurs de résultats

Nombre de services (créés ou soutenus) liés à la mobilité douce
Nombre de nouveaux itinéraires de mobilité douce créés ou requalifiés
Nombre d'études réalisées sur les modes de déplacements doux
Nombre de communes impactées par les projets soutenus

Points de vigilance technique et environnementale

Le recours à un bureau d'étude technique sera nécessaire pour étudier la faisabilité et le dimensionnement des solutions retenues. La réalisation des travaux pourrait être parfois embarqué des les travaux de réfection de la voirie.

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire € € €

Des coûts importants sont à prévoir.
Dépenses immatérielles : Diagnostics et études pré-opérationnelles, opérationnelles et stratégiques, prestation de conseil, ...
Dépenses matérielles : Aménagements extérieurs, achat de matériel et équipement mobilier, informatique, technique, commercialisation de l'offre, signalétique, ...

Sources de financement identifiées

Accompagnement en ingénierie possible par Territoires Conseils (Banque des territoires). Prendre contact avec son référent territorial.

Programme AVELO : Conçu par l'ADEME à destination des collectivités, pour soutenir le développement des politiques cyclables amitiieuses (tout type de projets)
Conditions de candidature : schéma directeur cyclable validé + non-cumul avec programme AVELO PRO INNO 26
Clôture juin 2021.

Points de vigilance financière

Cette action, ouvre la voix à de nombreuses possibilités. Il importe alors en premier lieu de définir précisément les ambitions du territoire et de décomposer cette action en sous-actions, la rendant plus opérationnelle et progressive dans sa mise en œuvre.



Retours d'expériences

- **Cap ou pas Cap de me déplacer autrement, ADEME**

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/laureat-france-mobilite-2021-cap-ou-pas-cap.pdf>

- **Accompagnement au Changement de Comportement des Scolaires et des Salariés, ADEME**

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/laureat-france-mobilite-2021-accs38.pdf>

Plan De Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, ADEME

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/laureat-france-mobilite-2021-ccbpd.pdf>

Reportage : Bilbao, la ville qui aime les piétons (2:12), J. de Labacca, Le Facilitateur de Mobilité, 2021. [Lien](#)

Documents ressources

- **Expérimentation de la mobilité durable en territoire rural, Wimoov, Novembre 2020**

<https://www.francemobilites.fr/projets/experimentation-mobilite-en-territoire-rural>

- **La démarche France Mobilités - French Mobility, MTE**

<https://www.francemobilites.fr/demarche>

Ressources issues des Journées Mobilités durables en milieu rural, Réseau Rural Pays de la Loire. [Lien](#)

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024


Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action	Améliorer l'attractivité des transports en commun et développer le réseau existant
Thématique	Mobilité
Description	La desserte actuelle du réseau et le développement de l'agglomération incitent à étendre et amplifier le service de transport en commun, pour maintenir et accroître son attractivité. Ce développement peut prendre la forme d'une optimisation du réseau existante ou de son développement par de nouvelles lignes structurantes.
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'utilisation des transports en commun et réduire le trafic routier sur les heures de pointe • Accroître la fréquence et la rapidité des bus pour améliorer la qualité du réseau • Agrandir la couverture du réseau afin de desservir toutes les zones de l'agglomération • Permettre l'accessibilité à tous et l'intermodalité entre les moyens de transport existants sur le territoire • Réduire la pollution et améliorer la qualité de l'air locale
Articulation avec l'existant	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic des flux de mobilité sur le territoire • Autres actions du PCAET pour la transition des mobilités • Actions d'intermodalité et d'interconnexions avec les acteurs tiers (transports régionaux, intercommunaux et communaux)
Etapas de mise en œuvre	<p>Réflexion:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Phase d'étude des besoins (diagnostic des flux, étude de fréquentation) et état des lieux de l'existant (réseau, matériel). Etude sur la faisabilité d'une ouverture au public des transports scolaires 2. Phase de concertation publique : identification des enjeux, co-design public 3. Phase de conception : élaborer le nouveau schéma des transports en commun (maillage, fréquence, intermodalités...), articulation avec les autres politiques publiques (piétonisation, stationnement, offre de mobilités alternatives...) 4. Phase de marketing : Faire connaître et rendre attractifs les transports en commun <p>Aménagement:</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Renouveler en partie le parc existant 6. Phase de travaux : Arrêts et signalétique, voies en site propre, parking relais, desserte piétonne ... <p>Evaluation:</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Plan de communication 8. Evaluation après 1 an de mise en œuvre : fréquentation,, ressentis voyageurs (dont PMR) et partenaires (commerçants), comptage piéton... 9. Ajustement du service en fonction du retour d'expérience

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
 Reçu en préfecture le 10/06/2024
 Publié le 10/06/2024
 ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



A donné son accord pour l'action ?

Pilote identifié	L'agglomération de Mont-de-Marsan				
Partenaires potentiels	Réseau TMA (Transdev du Marsan, délégataire du service public) Toutes les entreprises de transport à la personne du territoire Région				
Temps humain nécessaire	0,2 à 0,5 ETP pour pilotage et animation du projet pendant 3 ans minimum.				
Calendrier proposé	2022 Réflexion	2023 Aménagement	2024 Evaluation	2025	2030+
Comitologie nécessaire	Création d'un comité de suivi élargi à l'initiative du service transport et mobilité de l'Agglomération				
Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Articuler la démarche avec les politiques publiques en cours et les documents structurants ▪ Impliquer les parties prenantes dans une logique de design du service public le garant du succès de cette démarche. ▪ Suivre une approche d'expérimentation, (évaluation et réversibilité) et d'aménagement low-tech, sur le modèle des « coronapistes », sources d'économies et de flexibilité. ▪ Cibler en priorité les grandes masses de flux (trajets pendulaires, hubs de mobilité), où les bénéfiques seront les plus importants ▪ Simplifier les conditions de déplacements en transport collectif (grille tarifaire, billettique...) ▪ Coordonner l'action avec le réaménagement des voiries et la réduction de la place accordée à la voiture (sans contrainte, aucun usage n'est incité à abandonner sa voiture). ▪ Diversifier les canaux de communication pour toucher le plus grand nombre d'habitants. 				

NB : **La Région** joue un rôle de cheffe de file dans le domaine de la mobilité. Le contrat opérationnel de mobilité, conclu entre la Région et les principaux acteurs de la mobilité locale, permet d'organiser les interventions de la Région : organisation de l'intermodalité, création de pôles d'échange intermodaux, aide à la conception et la mise en place d'infrastructures et services de mobilité.

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

- Etudes préalables (si non déjà existantes):
- Diagnostic des flux de mobilité
 - Etat des lieux du réseau et de l'offre de service, intégrant des retours usagers

Indicateurs de résultats

- ✓ Fréquentation du réseau urbain (nombre d'abonnés, données billettique)
- ✓ Satisfaction des usagers
- ✓ Baisse de la pollution de l'air par le transport routier

Points de vigilance technique et environnementale

- Améliorer les interfaces entre les offres de transport pour favoriser la multimodalité : autres transports en commun, infrastructures et services vélo, parkings et aires de covoiturage, piétonisation des accès.
- Articuler les plans de travaux sur les voiries pour embarquer différents travaux simultanément.
- Inclure les objectifs de réduction des polluants atmosphériques dans les enjeux et dans les indicateurs (NOx en particulier)

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Estimation budgétaire

En millions d'euros



Sources de financement identifiées

- Révision des contrats de délégation public pour l'optimisation de l'existant
- Mobilisation des budgets travaux voirie
- Tarification du stationnement sur voirie
- Taxe d'aménagement (depuis le Grenelle, peut être majorée de façon sectorisée, en redirigeant les recettes vers la requalification des voies du quartier, la réalisation d'aménagements cyclables ou d'équipements publics de proximité.
- Dotations de l'Etat (et du Plan de Relance)

La LOM prévoit près d'un milliard d'euros pour accompagner les AOM via plusieurs appels à projets pour développer les pôles d'échanges multimodaux et les transports en commun, pour accompagner les innovations, les nouveaux services de mobilité et les véhicules autonomes et connectés, pour soutenir les modes actifs notamment le vélo et la marche.

Points de vigilance financière

Investissements important à prévoir



Retours d'expériences

- Metz Métropole : Mettis et réseau Le Met' : offre de transport, priorité dans le trafic et intermodalité
- Châlon-sur-Saône : Optimiser l'offre de transports publics
- Montmélian : Navette Montbus
- Quimper Communauté : Projet global de transport

Documents ressources

- Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité, Territoires & Climat, ADEME : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/568-210>
- Collectivités territoriales : comment financer les solutions de mobilité ? Réseau Action Climat, 2015, <https://reseauactionclimat.org/publications/collectivites-territoriales-financer-solutions-mobilite/>
- Les solutions de mobilité en milieu rural et périurbain, Réseau action climat et FNH, 2014 <https://reseauactionclimat.org/publications/solutions-mobilite-milieu-rural-periurbain/>
- [Mettre en œuvre la loi d'orientation des mobilités : les ressources disponibles, AdCF, 2020](#)
- <http://www.objectifco2.fr/> et les trophées de la collaboration entre une collectivité et son exploitant de transport urbain (Nantes Métropole et la SEMITAN ; La Roche-sur-Yon Agglomération et CITY ; Montpellier Métropole et la TAM)

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024



Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

Action

Structurer un plan de communication ciblé et de démarchage pour amplifier la rénovation énergétique

Thématique

Habitat

Description

Il s'agit de communiquer massivement sur les enjeux et bénéfices de la rénovation énergétique, à la fois de façon diffuse et de façon ciblée, jusqu'au démarchage des ménages en situation de précarité énergétique. L'objectif est d'augmenter significativement le nombre de logements rénovés par an, en accord avec les objectifs nationaux de la SNBC.

Bénéfices attendus

- Donner de la visibilité aux dispositifs existants d'accompagnement à la rénovation énergétique (PTRE)
- Identifier et démarcher les ménages en situation de précarité énergétique pour leur faire connaître les dispositifs
- Inciter les ménages à réaliser des travaux de rénovation
- Fournir des outils aux habitants et porteurs de projet pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique

Articulation avec l'existant

PTRE des Landes (bientôt opérationnelle) / Soliha
 OPAH-RU
 Instruction des permis de construire
 Programme Action Cœur de Ville

Étapes de mise en œuvre

Action 1 : Concevoir et déployer une campagne de communication grand public

En coordination avec les acteurs de la PTRE, afin d'orienter les particuliers vers celle-ci.

Action 2 : Faire des professionnels des acteurs-relais sur la rénovation énergétique

2.a : Identifier l'ensemble des acteurs de l'immobilier, et communiquer auprès d'eux sur les dispositifs existants pour qu'ils en soient relais vers leurs clients particuliers

Anticiper l'évolution du permis de louer en 2023 vers le régime d'autorisation, permettant la réalisation de visites-conseil et de contrôle des normes, si des moyens humains sont alloués.


2.b : Informer et former les secrétaires de mairie pour qu'ils connaissent les dispositifs existants et soient en capacité de relayer l'information vers les administrés

2.c : Identifier l'ensemble des acteurs de la construction-rénovation, en lien avec les représentants du secteur Bâtiment, et communiquer auprès d'eux sur les dispositifs existants pour qu'ils en soient relais vers leurs clients particuliers

Action 3 : Démarcher les ménages en situation de précarité pour les informer sur les dispositifs d'accompagnement existants

Étudier l'opportunité d'adhérer au programme SLIME, qui réunit les travailleurs sociaux (CCAS, CAF, bailleurs, assistants sociaux..) et structure un démarchage à domicile auprès des ménages modestes pour leur parler de #précarité énergétique et des aides existantes pour isoler leur logement

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
 Reçu en préfecture le 10/06/2024
 Publié le 10/06/2024
 ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



A donné son accord pour porter l'action ?

<p>Pilote identifié</p>	<p>La PTRE des Landes avec le soutien des services Habitat & Communication de l'Agglomération</p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Communes Soliha, ADIL, ANAH CAPEB, FFB, CMA, CCI Promoteurs, agences immo, notaires, syndicats de constructeurs Service Permis de construire / Autorisation de travaux Secrétaires de mairie</p>				
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Le temps humain pour la campagne de communication est fonction de l'articulation avec les acteurs de la PTRE et les actions de communication engagées de leur côté. Un temps humain relativement important est nécessaire pour mobiliser, rencontrer et sensibiliser les acteurs-relais.</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p>	<p>2023</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Les 3 actions peuvent être engagées dès 2022 en parallèle</p> <p>Le projet doit être porté conjointement par les Directions Politique de la ville, Aménagement du territoire, service Communication. Les parties prenantes de la PTRE des Landes doivent être étroitement associées au projet. En fonction de la dynamique, un GT réunissant les acteurs-relais pourrait être créé, pour les mettre en réseau autour de ces enjeux.</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Prendre le temps de bien définir les objectifs de la campagne de communication avant de l'engager (Quelle cible atteindre ? Quel angle de communication adopter ? Quels canaux mobiliser ?). Cette action devra obligatoirement être pensée de manière conjointe avec la mise en route de la PTRE des Landes afin de ne pas perdre en lisibilité lors du lancement de l'offre. La campagne de communication devra être orientée en fonction des principaux freins des ménages vis-à-vis de la rénovation énergétique.</p>				

Préciser

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Elaboration d'une PTRE, afin d'être en capacité de répondre à la demande engendrée par la commune
Inscrire la communication locale dans le cadre de la communication nationale pour plus d'efficacité.

Indicateurs de résultats

Nombres de ménages renseignés
Nombre de relais formés et sensibilisés
Suivi de l'évolution des demandes auprès de la PTRE

Points de vigilance technique et environnementale

La communication peut se concrétiser de plusieurs manières: par l'organisation de visites guidées, d'événements de sensibilisation grand public (type thermographie), de diffusion d'un guide, etc. Il importe de définir au préalable les cibles et les besoins de chacune d'entre elle, afin de structurer un plan d'action efficace, directement applicable et réaliste. Attention à ne pas négliger le temps d'appropriation du dispositif par les relais de communication (exemple : secrétaires de mairies, agences immobilières, ...), une fois formés.

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire

L'investissement à concéder pour la campagne de communication dépendra de l'articulation de cette action avec celles de la PTRE. La collectivité pourrait s'appuyer sur une campagne de communication de la PTRE et réduire ainsi son budget financier.

NB : Les frais de communication d'une PTRE sont souvent estimés à 15 000 €/an sur la première année de lancement du dispositif.

Sources de financement identifiées

Action pouvant bénéficier des financements SARE et Région liés à la réalisation des actes C1, C2 et C3 de la PTRE des Landes.

Financement CEE + Action Logement + Département, dans le cadre du programme SLIME, pouvant couvrir jusqu'à 70% des dépenses des collectivités pour la mise en œuvre du dispositif sur leur territoire. [Site du programme SLIME](#)

Points de vigilance financière

Il pourra être intéressant de suivre les projets de rénovation engagés dans les prochaines années et d'identifier les facteurs de « passage à l'action » : acteur-relais, campagne de communication, démarchage, accompagnement...



Retours d'expériences

- **Dopons la rénovation énergétique! La campagne de communication pour faire connaître le dispositif “J’éco-rénove, j’économise “ a commencé :**
<https://www.geoplac.com/particuliers/dopons-renovation-energetique-campagne-communication-faire-connaître-dispositif-jeco-renove-jecomise-commence/>
<https://www.geoplac.com/particuliers/lancement-de-la-campagne-faire-pour-encourager-la-renovation-energetique/>
- **La communication au coeur des enjeux de la rénovation énergétique:**
<https://mathieu-jahnich.fr/la-communication-au-coeur-des-enjeux-de-la-renovation-energetique/>

Documents ressources

- **Découvrez nos campagnes France Rénov' (janvier 2022) MTE :**
<https://france-renov.gouv.fr/fr/nos-campagnes>
- **Lancement de France Rénov', nouveau service public de la rénovation de l'habitat (janvier 2022), MTE :**
<https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-france-renov-nouveau-service-public-renovation-lhabitat>
- **Programme SLIME:**
<https://cler.org/un-nouvel-horizon-pour-le-programme-slime/>

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action	Favoriser la perméabilisation des sols via l'aménagement et la gestion des milieux naturels
Thématique	Biodiversité
Description	<p>A force de constructions, le nombre de surfaces imperméables ne cesse d'augmenter. Ces surfaces artificialisées collectent une grande quantité d'eau qui ruisselle ou est directement envoyée dans des canalisations au lieu de s'infiltrer naturellement. En respectant le cheminement naturel de l'eau. Les actions de désimpermeabilisation consistent à retirer des revêtements artificiels, restaurer des milieux naturels</p>
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter le territoire aux changements climatiques • Améliorer la qualité de l'eau et de l'air • Améliorer le cadre de vie • Accroître la résilience face aux risques croissants d'inondation sur le territoire
Articulation avec l'existant	<p>PLUI, trame verte et bleue PA dans les nouveaux quartiers Actions du Syndicat des rivières, du CD40 Mise en place de jardins et potagers participatifs Plantation d'arbres issus d'essences locales Mise en place d'éco-pâturages</p>
Etapas de mise en œuvre	<p>Formation-sensibilisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Former l'ensemble des élus aux enjeux de la crise de la biodiversité et aux questions de perméabilisation des sols 2. Organiser avec les acteurs du secteur (associatifs, paysagistes, professionnels, experts) des actions d'animation : visites, rencontres, communication... 3. Consulter le grand public afin de recenser les besoins et opportunités de désimpermeabilisation 4. Créer un permis de végétaliser et accompagner les actions citoyennes de végétalisation de l'espace public (fournir des graines, signature d'une charte de bonnes pratiques, ...) <p>Etudes, planification de l'urbanisme, aménagement</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Etudier le potentiel de dés-impermeabilisation des sols sur le territoire : parkings, certaines voiries, places, etc. 6. Intégrer les nouvelles contraintes sur l'infiltration dans le PLUI, notamment le coefficient de biotope 7. Déployer un plan de gestion différenciée des espaces naturels du territoire 8. Mobiliser les paysagistes et les professionnels du secteur pour sensibiliser aux espèces locales vs invasives 9. Réaliser des achats de foncier pour permettre la préservation de zones naturelles dans l'agglomération (ex de fiches urbaines) 10. Créer des éco-patures en cœur de zone urbaine, en lien avec les éleveurs du territoire

<p>Pilote identifié</p>	<p>L'agglomération de Mont-de-Marsan</p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>CAUE pour des conseils en urbanisme</p> <p>Communes Paysagistes</p> <p>Etat Syndicat des rivières pour la communication et la sensibilisation</p> <p>Promoteurs CD40 pour la lutte contre les espèces invasives</p> <p>Urbanistes Les conseils de quartier comme relais auprès de la population</p> <p>Architectes</p> <p>CAUE</p> <p>ADACL</p>				
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Nommer un référent pour porter le projet (<i>Estimation : 0,2 ETP</i>)</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p> <p><i>À définir</i></p>	<p>2023</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Cette action transversale sollicite l'action d'un grand nombre de partenaires.</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Faire le lien avec les actions de la CC sur l'achat de parcelles agricoles éventuel</p> <p>Limiter l'artificialisation des sols en cohérence avec la loi ZAN</p> <p>Intégrer des espèces qui ne soient pas allergènes, envahissantes</p> <p>Proscrire l'arrosage des plantes et planter des espèces adaptées aux évolutions climatiques</p> <p>Identifier les possibilités de mettre en place des baux agro-environnementaux sur le territoire (pour restaurer, protéger et/ou assurer le maintien des zones humides notamment).</p> <p>Accompagner les opérations de plantation de haies (coordonner, informer sur les aides financières et techniques...)</p>				

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Indicateurs de résultats

Surface désinperméabilisée

Points de vigilance technique et environnementale

Pour essayer de maîtriser le problème de l'imperméabilisation des sols, il faut s'imposer sur sa gestion en insérant les instruments de la planification dans les normes spécifiques et dans les techniques destinées à favoriser l'infiltration de l'eau. Normes à insérer dans les instruments de planification à l'échelon municipal et dans les règlements de construction.

Exemple : Vérifier ou modifier le PLU pour permettre la plantation de haies plutôt que les murets en limite de propriété.

Selon l'approche séquentielle Eviter-Réduire-Compenser, il est préconiser d'utiliser des matériaux perméables là où il est nécessaire d'artificialiser, mais uniquement après avoir privilégié les solution d'évitement.

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire



L'action n'est pas assez mûre à ce stade pour évaluer une enveloppe financière.

Sources de financement identifiées

Possibilité d'étudier les recettes mobilisables via les mécanismes de compensation volontaire.
Mobiliser les aides financières des agences de l'eau pour les collectivités.
Lancer un appel à projet au niveau régional sur le modèle de la réhabilitation des friches .
Mobiliser les subventions départementales

Points de vigilance financière

Cette action pourrait contribuer à varier les ressources économiques du territoire.



Retours d'expériences

- **Ville de Preganziol : réalisation d'un jardin pluvial, Fiche thématique de bonnes pratiques :**
https://boiteaoutils.espace-mont-blanc.com/d/644/a7a-fms-fiche-bonnes-pratiques_preganziol_jardin-pluvial.pdf
- **Sol et végétal : au cœur des aménagements urbains, Le renouvellement du quartier Victor Hugo à Bagnaux, CEREMA, 2020 :**
<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/assets/articles/documents/sol-et-vegetal-au-coeur-des-amenagements-urbains.pdf>

Documents ressources

- Lutter contre l'imperméabilisation des sols; AdaPT Mont-Blanc. [Lien](#)
- Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols : [Lien](#)
- Agir pour la biodiversité. 10 ans d'actions exemplaires du concours Capitale Française de la Biodiversité. OFB, 2020. [Lien](#)
- Aménager avec la nature en ville, ADEME, 2018. [Lien](#)
- Végétaliser : Agir pour le rafraîchissement urbain. Les approches variées de 20 projets d'aménagement, ADEME, 2020. [Lien](#).
- Projet Ville Perméable : Comment réussir la gestion des eaux pluviales dans nos aménagements ? Grand Lyon, Agence de l'Eau Rhône-Med-Corse, 2017. [Lien](#)
- Retours d'expériences locales en faveur de la biodiversité, par l'Observatoire Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire. [Lien](#)
- Guide pratique de l' élu local « Protéger et valoriser le patrimoine naturel », CERDD, 2020. [Lien](#)
- Territoires engagés pour la nature. Office Français de la Biodiversité. [Lien](#)

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Communiquer, éduquer et sensibiliser les différents publics sur la biodiversité

Thématique

Biodiversité

Description

La Communication, l'éducation et la sensibilisation du public sont fondamentales pour persuader les décideurs et le public d'agir pour la préservation de la biodiversité. Le programme d'animation permettra de projeter dans le temps, une série d'événements ayant vocation à sensibiliser tous les acteurs du territoire, d'articuler les actions existantes et de mobiliser, pour rendre visible et tangible, les multiples services que la nature fournit au territoire.

Bénéfices attendus


- Contribuer à la conscientisation des enjeux de préservation de la biodiversité
- Augmenter le stockage de carbone sur le territoire
- Lutter collectivement contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain
- Sensibiliser les citoyens sur les espèces locales et exotiques et lutter contre les espèces invasives

Articulation avec l'existant

Articuler cette action avec toutes celles en cours, portées par les partenaires identifiés sur cette fiche-action

Étapes de mise en œuvre

1. Lancement de l'action et état des lieux : réunir l'ensemble des parties prenantes, définir une vision commune, identifier les acteurs, recenser et mettre en cohérence les actions du territoire
2. Réaliser un état des lieux des enjeux de la biodiversité du territoire (suivant l'approche des atlas de la biodiversité)
3. Restituer aux élus et techniciens les résultats de l'Atlas de la Biodiversité, et les former aux enjeux de préservation de biodiversité et aux leviers réglementaires
4. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'animation-communication autour des thématiques de la biodiversité : transhumance, apiculture, rivières, éco-pâturage, agroforesterie, sentiers pédagogiques, ateliers Fresque de la Biodiversité... adapté aux zones urbaines et rurales de la collectivité, ainsi qu'aux publics (scolaires, familiaux, jeunes, agés, etc.)

Pilote identifié	L'Agglomération de Mont-de-Marsan				
Partenaires potentiels	Syndicats Communes CEN Fédération Chasse et Pêche Département OTCA		Agences de l'eau Associations environnementales (Midouze Nature, etc.) Etablissements scolaires Maison de l'Environnement		
Temps humain nécessaire	Evaluation globale : ½ ETP à partir de 2023, avec une montée en puissance progressive, pour les actions de formation – animation – communication.				
Calendrier proposé	2022 1,2	2023 3,4	2024 	2025	2030+
Comitologie nécessaire	Création d'un groupe de travail sur la préservation de la Biodiversité porté par l'Agglomération ou un partenaire. Enjeu d'animation interne (techniciens, élus) pour faire mûrir une culture du vivant.				
Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action	La sensibilisation et la formation des élus et des agents, et plus largement des décideurs en matière d'aménagement, constituent en cela des leviers essentiels, afin de favoriser une intégration plus transversale de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques en lien avec l'aménagement et le développement de tous les territoires urbains, périurbains ou ruraux.				

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Indicateurs de résultats

Réalisation de l'Atlas de la biodiversité
Nombre de formations élus et techniciens
Nombre d'action de communication-sensibilisation

Points de vigilance technique et environnementale

Besoin d'un lien fort avec les différents maîtres d'ouvrage en matière d'assainissement, de développement économique, d'urbanisme...
Exigences auprès des nouvelles entreprises à développer une approche de l'impact environnemental des nouvelles activités économiques à travers volet réglementaire et accompagnement.

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire

L'enveloppe est relativement limitée, dans la mesure où la réalisation de l'ABC est prise en charge à 80% par l'OFB. Les frais d'animation-communication seront fonction de l'ambition politique et de l'implication des partenaires.

Sources de financement identifiées

Programme de financement pour l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité (ABC) : Les ABC sont financés via les appels à projets annuels de l'OFB, au taux maximal de 80%. Les 20% restants peuvent être apportés par autofinancement ou **co-financement**.

Points de vigilance financière

Préparer en amont le dossier de réponse à l'AAP de l'OFB pour obtenir le co-financement de l'ABC.



Retours d'expériences

- **Stratégie Régionale pour la biodiversité, programme d'actions collectif, Occitanie :**
https://www.laregion.fr/IMG/pdf/3_srb_occitanie_pac_ap2020.pdf
- **Stratégie Biodiversité de Lorient**

Documents ressources

- **Règlement administratif de l'appel à projets Atlas de la biodiversité communale 2021:**
https://www.ofb.gouv.fr/sites/default/files/Fichiers/Appels%20%C3%A0%20projets/ABC2021/AAP_ABC_2021_R%C3%A8glement_administratif_VF.pdf

MOOC (gratuit) « Agir en faveur de la nature face au changement climatique » sur les liens entre nature et changement climatique et le passage à l'action. projet Life Natur'Adapt, OFB, 2022. [Lien](#)

Agir pour la biodiversité. 10 ans d'actions exemplaires du concours Capitale Française de la Biodiversité. OFB, 2020. [Lien](#)

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Créer un point de distribution des produits alimentaires du territoire

Thématique

Agriculture et Alimentation

Description

Afin de valoriser leur production, les exploitants agricoles peuvent commercialiser directement leurs produits (vente à la ferme, marché, AMAP, etc.). La création d'un point de vente collectif, localisé à un point de passage important, permettra de faciliter l'approvisionnement des habitants du territoire en produits locaux et de saison. L'objectif ici est de poursuivre et d'amplifier la dynamique des circuits courts alimentaires pour passer de nouveaux paliers dans la création de valeur ajoutée et d'emplois tout à s'attendant à un nouveau défi, celui de l'évolution qualitative des habitudes alimentaires.

Bénéfices attendus

- Promouvoir la production agricole locale
- et la consommation locale, amplifier le mouvement en faveur des circuits courts
- Accroître la solidarité et démocratisation de l'accès aux productions locale
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Améliorer la résilience alimentaire territoriale

Articulation avec l'existant

Articulation avec le projet de PAT

Associations existantes

L'Agglomération agit en faveur de l'implantation des agriculteurs et producteurs locaux

L'Agglomération soutien la création de nouveaux commerces de proximité

Etapas de mise en œuvre


Etude et préfiguration

1. Réaliser un état des circuits de distribution des produits locaux (AMAP, vente directe producteurs, vente à la ferme, groupement d'achat)
2. Rencontrer les acteurs de l'écosystème et évaluer l'opportunité et la faisabilité de créer un point de distribution
3. Définir le cadre du projet : gouvernance, portage, modèle économique, etc.

Mise en place du point de distribution (en fonction des résultats de la phase amont)

- Création de la structure de portage du projet
- Identification du ou des lieux de distribution
- Communication-mobilisation des producteurs
- Communication-mobilisation des relais (bénévoles)
- Communication vers les consommateurs
- Animation associée au projet : sensibilisation, journées découvertes, ateliers de cuisines, formations, etc.
- Evaluation et retour d'expérience

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
 Reçu en préfecture le 10/06/2024
 Publié le 10/06/2024
 ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



A donné son accord pour porter l'action ?

Pilote identifié L'Agglomération de Mont-de-Marsan
 Potentiel porteur privé en phase de mise en place

Préciser

Partenaires potentiels Chambre d'Agriculture
 Département des Landes
 Magasins de producteurs
 Ecosystème de producteurs-agriculteurs locaux

Temps humain nécessaire Possibilité de recruter un service civique pour réaliser l'étude de préfiguration

Calendrier proposé	2022	2023	2024	2025	2030+
	Etude et préfiguration	Mise en place			

Comitologie nécessaire Pas de comitologie dédiée.
 Le pilotage de cette action pourra être assurée par les services de l'Agglomération.

Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action

- Articuler le projet avec les actions de la Chambre d'Agriculture et le Département des Landes (qui porte un PAT)
- Articuler le projet avec les boucles alimentaires locales existantes, de façon à identifier un positionnement en complémentarité et non en concurrence.
- Accompagner les producteurs partenaires du projet dans une phase de formation aux circuits courts (distribution, logistique, vente...)

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024



Publié le 10/06/2024

(AMAP, magasin de producteurs, etc.),
ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

Pré-requis techniques

L'étude de préfiguration doit déterminer le cadre de développement du point de distribution : forme de portage public ou privé, gouvernance avec les producteurs et consommateurs, concurrence et zone de chalandise, montage financier et modèle économique, etc.

Indicateurs de résultats

- Nombre de producteurs associés
- Nombre d'inscrits
- Tonnage de produits vendus

Points de vigilance technique et environnementale

Privilégier les produits issus de l'agriculture biologique.
Associer au projet des actions de sensibilisation sur les thématiques : lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction des déchets à, notion d'alimentation durable, bien-être animal...

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire

Selon si portage public ou portagé privé avec soutien public.
Investissements : locaux, matériel de logistique et de conservation, solution de paiement
Dépenses de communication et animation

Sources de financement identifiées

Solliciter des aides ou subventions auprès du Département ou de la Région.

Points de vigilance financière

Définir en amont le modèle économique du projet



Retours d'expériences

- **Le Drive Fermier « Comptoir de la Ville de Bayonne »**
<https://producteurslocaux.bayonne.fr>
- **L'accompagnement au service des circuits courts, Métiers Circuits Courts :**
<http://metiers-circuits-courts.org/wp-content/uploads/2014/03/Laccompagnement-au-service-des-circuits-courtsDEF.pdf>
- **Mon Panier d'Armor, Ouest France, 2022**
<https://www.ouest-france.fr/bretagne/yffiniac-22120/dans-l-agglo-de-saint-brieuc-brice-24-ans-cartonne-avec-ses-paniers-de-legumes-selectionnes-27196a62-72e7-11ec-aa63-d4f0e90a3def>
- **La Ruche qui dit oui, entreprise**
<https://laruchequiditoui.fr/fr>

Documents ressources

- **Produits alimentaires commercialisés en circuits courts, 2020 :**
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/produits-alimentaires-commercialises-en-circuits-courts-0>
- **Programme National pour l'alimentation territoires en action, 2019-2023, Agriculture.gouv.fr**
file:///C:/Users/MRATPA~1/AppData/Local/Temp/190916-_pna3_final_01.pdf
- **Réseau des AMAPs en Nouvelle Aquitaine**
<http://www.amap-aquitaine.org/>
- Fiches-actions pour la résilience alimentaire. La Traverse, 2020. [Lien](#)
- Rapport du CESE, « *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires* », 2020. [Lien](#)
- Explorez le développement territorial durable avec les circuits courts alimentaires. Guide d'auto-questionnement des projets, CERDD, 2016. [Lien](#)
- Association Terres en ville, qui accompagne la gouvernance des circuits courts en zone péri-urbaine

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Soutenir le renouvellement des générations d'agriculteurs

Thématique

Agriculture et Alimentation

Description

Dans un contexte de départ de nombreux agriculteurs à la retraite, il importe de renouveler les générations d'agriculteurs et de favoriser les installations sur le territoire de l'Agglomération de Mont de Marsan. Les métiers de l'agriculture ont connu des secousses ces dernières décennies, dissuadant peu à peu les jeunes d'assurer la relève. Le soutien dans l'accès au foncier dans l'installation de nouveaux agriculteurs constituent un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture performante et durable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans tous les territoires. Il s'agit d'une priorité essentielle de la politique agricole commune et a fortiori en France, dans laquelle les collectivités locales ont un rôle à jouer;

Bénéfices attendus

- Faire connaître les métiers de l'agriculture
- Maintien de l'activité sur le territoire et des intérêts (entretiens des paysages, autonomie alimentaire, etc.)
- Soutenir les agriculteurs et l'activité locale
- Faciliter l'installation des jeunes
- Limiter les déprises agricoles

Articulation avec l'existant

Actions menées par la Chambre d'Agriculture
Expérimentations en cours (Exemple : Espace test de Magest)
Dialogue agricole dans le cadre du PLUI MdM : CA40 et PAIT

Etapas de mise en œuvre

Documentation des enjeux et définition d'une stratégie d'action

1. Réaliser un état des lieux des acteurs du territoire et un diagnostic des exploitations (statut)
2. Etudier les actions d'aide à l'installation existantes sur le territoire et les éventuelles actions manquantes
3. Définir le rôle que peut jouer l'agglomération sur ce sujet et l'articulation des actions agglomération / Chambre d'Agriculture


Actions de sensibilisation

4. Sensibilisation auprès des jeunes à travers les établissements scolaires
5. Organiser des visites de sites, des formations courtes et longues et des partenariats
6. Favoriser les stages en immersion dans les fermes du territoire

Actions d'accompagnement des agriculteurs cédants et en installation

7. Accompagner les agriculteurs-cédants (mise en réseau, intervention dans les établissements scolaires)
8. Créer des dispositifs d'incitation et de simplification des démarches administratives et financières (subventions, exonération de taxes, aides financières, réduction de charges...)

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
 Reçu en préfecture le 10/06/2024
 Publié le 10/06/2024
 ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



A donné son accord pour porter l'action ?

<p>Pilote identifié</p>	<p>L'Agglomération de Mont-de-Marsan OU Chambre d'agriculture</p>					
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Les lycées agricoles et établissements scolaires Les associations La Chambre d'Agriculture des Landes Les collectivités</p>					
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>À définir</p>					
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p>	<p>2023</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2030+</p>	
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Possibilité de monter un groupe de travail à l'initiative de l'Agglo, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture qui propose un nombre important d'actions sur ce sujet.</p>					
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Un travail de communication, d'incitation et d'accompagnement sera nécessaire pour mobiliser durablement les acteurs locaux, notamment les agriculteurs-cédants.</p>					

Préciser

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024



ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

Pré-requis techniques

Définir en amont la stratégie que souhaite mettre en œuvre le territoire : Proposer de l'information et d'expérience pratique ? Conseil aux entreprises et accompagnement technique ? Accompagnement aux formalités obligatoires ?

Indicateurs de résultats

- Surface de foncier agricole dédiée aux agriculteurs par le territoire
- Nombre de transmissions réalisées
- Nombre de jeunes agriculteurs accompagnés
- Nombre d'interventions réalisées dans les lycées professionnels

Points de vigilance technique et environnementale

L'installation en agriculture s'accompagne de nombreux défis : faire en sorte que les jeunes installés bâtissent un projet d'entreprise viable dans la durée d'un point de vue économique tout en étant adapté aux nécessités de la transition agro-écologique, aux attentes du consommateur et de la société, et en tenant compte de l'impact du changement climatique pour être résiliente face aux risques associés.

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire

A définir selon l'ambition du territoire. L'action correspond essentiellement a du temps d'animation.

Sources de financement identifiées

Points de vigilance financière

Des financements existent à différents échelons pour aider à l'installation d'agriculteurs. L'action ne vise pas à créer de nouveaux dispositifs financiers mais à relayer ceux existant : Dotation Jeunes Agriculteurs, subventions du département et de la Région, prime à l'installation, bonus pour les cédants budget des établissements scolaires, Aides financières nationales et européennes



Retours d'expériences

- **Un maraîcher bio recherché par la municipalité de Coulanges-lès-Nevers pour exploiter des terrains communaux**
https://www.lejdc.fr/coulanges-les-nevers-58660/actualites/un-maraicher-bio-recherche-par-la-municipalite-de-coulanges-les-nevers-pour-exploiter-des-terrains_13922783/
- **Mathieu et Lancelot : de l'apprentissage à l'installation, 2019**
<https://agriculture.gouv.fr/mathieu-et-lancelot-de-lapprentissage-linstallation>
- **Communes, intercommunalités, comment préserver les terres agricoles ? 21 exemples en Rhône-Alpes et ailleurs. Terres de Liens.**
[Lien](#)

Documents ressources

- **L'installation en agriculture et le renouvellement générationnel, PAC 2021-2027**
<https://impactons.debatpublic.fr/>
- **Manifeste de jeunes agriculteurs, 2022**
https://www.jeunes-agriculteurs.fr/wp-content/uploads/2022/01/manifeste_presidentielle2022_jeunesagriculteurs_.pdf
- **Aide à l'installation de jeunes agriculteurs, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2021**
<https://agriculture.gouv.fr/aide-linstallation-de-jeunes-agriculteurs>
- **Le parcours à l'installation du jeune agriculteur, pas à pas, Pleinchamp, 2019**
<https://www.pleinchamp.com/actualite/gestion-de-l-exploitation~le-parcours-a-l-installation-du-jeune-agriculteur-pas-a-pas>
- **Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !, CESE, 2020**
https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2020/2020_10_avenir_agriculture.pdf

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Promouvoir et soutenir l'action de la recyclerie, des acteurs de la réparation et de la seconde main

Thématique

Economie circulaire

Description

La filière de l'après-première-vie (APV) est un rouage essentiel pour une nouvelle gestion des ressources, plus économe en intrants (énergie, minerais, métaux) et moins productrices d'externalités environnementales (émissions de GES, déchets, pollutions). Les acteurs de la réparation et du réemploi, aujourd'hui souvent des petites structures relevant de l'économie sociale et solidaire (ex: recyclerie), sont appelées à jouer un rôle croissant dans les systèmes économiques territoriaux, et il est primordial de les soutenir dans cette phase de structuration de la filière. Cette filière est en outre une activité fortement créatrice d'activités et d'emplois.

Bénéfices attendus

- Réduire le tonnage de déchets et les émissions de GES associées
- Développer les filières de réemploi et l'activité associée
- Favoriser l'accessibilité à certains équipements pour les ménages modestes du territoire

Articulation avec l'existant

Actions portées par la recyclerie Landes Partage
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Marsan (Sitcom)

Etapas de mise en œuvre

Etude pour le renforcement des actions existantes et le développement de nouvelles initiatives dans le domaine de l'APV

1. Identifier, réunir et animer le réseau d'acteurs (avec Landes Partages)
2. Répertorier les opportunités et les besoins sur le territoire pour la création d'activités dans la filière APV
3. Etudier l'opportunité de mener des actions innovantes : Espace de gratuité, troc de livres, collecte en fin de vide-greniers, repair-café, concours de collecte... en complément de l'offre existante
4. Etudier l'opportunité d'initier une démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique : label Economie circulaire » (ex Cit'ergie).

Communication-Sensibilisation du grand public sur les enjeux et actions dans le domaine de l'APV

5. Former les élus et services aux enjeux de l'économie circulaire et au rôle de la filière APV
6. Communiquer auprès de la population sur l'action et les bénéfices de la recyclerie et des acteurs de l'économie circulaire présents sur le territoire

Accompagnement des projets de réparation et réemploi

7. Mettre à disposition de locaux (ex: boutiques éphémères) issus de locaux publics
8. Apporter une aide financière et logistique (à développer avec l'ADEME)
9. Lancer un AMI pour identifier et accompagner des projets complémentaires
10. Travailler avec les partenaires sur le devenir des objets récupérés
11. Mesurer l'impact et les gains (énergétiques, économiques, ...)

<p>Pilote identifié</p>	<p>L'Agglomération de Mont-de-Marsan</p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Recyclerie Landes Partage Sitcom du Marsan Chambres consulaires ADEME Entreprises de réinsertion professionnelles Réseau ReNAITRE (Réseau Nouvelle Aquitaine des Initiatives Territoriales du Réemploi)</p>				
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Dépend de l'implication de l'agglomération</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p> <p>Etude</p>	<p>2023</p> <p>Actions décidées suite à la phase étude</p>	<p>2024</p>	<p>2025</p>	<p>2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Monter un groupe de travail à l'initiative de Landes Partages et du service de l'Agglomération, avec pour mission : réaliser les études nécessaires, identifier les initiatives privées, élaborer les actions publiques complémentaires, animer le réseau d'acteurs, créer des synergies sur le territoire.</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Toute action de ce type, s'accompagne d'une communication, pour sensibiliser les particuliers sur la réparation, le réemploi et la réutilisation, dans la continuité des actions mises en œuvres par Landes Partages.</p> <p>Les recycleries ont fait apparaître un nouveau profil d'emploi, les « valoristes », dont les fonctions peuvent être multiples : assurer le bon fonctionnement de la ressourcerie, effectuer les opérations de réparation ou de démantèlement, conseiller les clients ou encore assurer la collecte des encombrants en porte-à-porte ou en déchetterie. Un ou plusieurs postes de valoristes pourraient être créés dans le cadre de cette action.</p>				

Préciser

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024



Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

Pré-requis techniques

Les recycleries peuvent s'approvisionner en déchets valorisables auprès des déchetteries. Elles proposent également aux particuliers d'apporter leurs déchets sur le site ou d'aller les récupérer en porte-à-porte. Le rôle des recycleries est de proposer des moyens permettant de revendre ces objets. Ainsi, Landes Partages pourra identifier ses besoins pour créer de nouveaux partenariats ou développer son activité dans le prisme des ressources disponibles sur le territoire.

Indicateurs de résultats

- Nombre de partenaires associés au projet
- Fréquentation des lieux de réemploi
- Volumes de déchets et matières détournés dans les actions de réparation / réemploi

Points de vigilance technique et environnementale

Veiller à associer les moyens techniques nécessaires à l'évolution de l'activité: en effet, le réemploi s'accompagne généralement d'une activité de réparation, nécessaire afin de redonner une valeur d'usage à l'objet ou d'extraire la part valorisable qui suivra ensuite les filières de reprise des matériaux.

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire

Coûts associés à la création de nouvelles recyclerie, ou à l'évolution de « Landes Partages ».
Estimation impossible à ce stade de la réflexion.

Sources de financement identifiées

Mobiliser les subventions existantes :
ADEME
AMI ou APP
Programmes (PVD, etc)
CCI
Réseau National des Ressourceries

Points de vigilance financière

La filière de l'APV est un secteur d'activités économiques en devenir. De nombreux modèles économiques sont à bâtir pour créer des entreprises vertueuses et rentables. L'investissement public peut soutenir et accompagner la structuration de la filière, notamment à travers le financement d'une étude de marché (besoins / opportunités), des études de faisabilité, d'accompagnement-conseil auprès des acteurs, d'animation du réseau. Ces actions de soutien peuvent s'inscrire dans une politique de développement économique territorial.



Retours d'expériences

- Témoignage de la communauté d'agglomération de St Omer, porteur d'un projet de boucle locale de matière permettant un approvisionnement local d'entreprises et la réduction des déchets d'un territoire. Voir [témoignage](#) au Sommet Virtual du Climat 2021 et Projet de territoire.
- **Episode 3 des chemins vers... Les recycleries, quel rôle dans la transition des territoires ?, Podcast auxilia, 2021**
<https://www.auxilia-conseil.com/episode-3-des-chemins-vers-recycleries-quel-role-transition-des-territoires>
- **La Recyclerie, Paris**
<https://www.larecyclerie.com/>
- **Hackathon « Mon centre-ville à un incroyable commerce »**

Documents ressources

- **Créer une recyclerie sur son territoire, Guide méthodologique et préconisations à destination des collectivités et porteurs de projet:**
<http://ressourceriespaca.fr/wp-content/uploads/2020/01/Guide-cr%C3%A9er-ressourceries-ARR-Ademe-RegionSud.pdf>
- **Développer le réemploi : un enjeu pour les territoires, Zéro Waste France :**
<https://www.zerowasteFrance.org/developper-reemploi-enjeu-territoires/>
- **Ressorceries et Recycleries, CCI, avril 2021 :**
<https://www.cci.fr/actualites/ressourceries-et-recycleries>

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Identifier et accompagner la création et le développement d'entreprises vertueuses

Thématique

Economie Circulaire / Soutien aux entreprises

Description

La décarbonation de l'économie française implique des évolutions importantes de l'emploi dans différents secteurs d'activités (agriculture-alimentation, mobilité-transport, industries, habitat...), qu'il s'agisse du volume d'emplois ou des compétences et savoir-faire. Anticiper ces questions et accompagner les mutations socio-économiques à l'échelle territoriale est clé pour réussir la transition. Il s'agit à la fois de mobiliser et d'aider les entreprises existantes à intégrer les enjeux énergie-climat à leur activité, et à susciter et aider la création de nouvelles entreprises contributrices à la transition écologique.

Accompagner et susciter la mobilisation des entreprises du territoire dans une démarche de prise en compte des enjeux énergie et climat au regard de leur activité économique pour démontrer la faisabilité et l'efficacité de la mobilisation concrète des entreprises locales, en faveur de la transition énergétique.

Bénéfices attendus

- Engager une dynamique de transformation des entreprises du territoire et réduire les externalités environnementales de leurs activités (GES, énergie, déchets, pollutions)
- Accompagner l'essor d'une nouvelle économie décarbonée et pourvoyeuse d'emplois locaux

Articulation avec l'existant

A mettre en relation avec les actions existantes portées par le Service Développement économique de l'Agglomération, et celles portées par les chambres consulaires (notamment les diagnostics énergétiques)

Etapes de mise en œuvre

Pour cela, l'organisation de temps conviviaux, d'animation et de concertation sont indispensables.

Préfiguration :

1. Réaliser un état des lieux des actions existantes vertueuses dans le monde des entreprises sur le territoire et au-delà
2. Identifier sur le territoire les entreprises engagées dans des démarches de transition, et les projets de création-développement d'entreprises vertueuses

Animation collective :

3. Réunir les entreprises volontaires pour travailler collectivement à l'évolution des activités et modèles économiques : organiser des échanges, animer le réseau, communiquer...
4. Participer à des réseaux inter-territoriaux (mailles départementale et régionale) pour assurer une veille, monter en compétence, créer du réseau.

Accompagnement individuel :

5. Proposer un accompagnement à la construction de projets impacts (réalisation de diagnostic, aides financières, juridiques, ...)

Communication :

2. Valoriser ces actions pour essayer les démarches vertueuses par le biais d'une campagne de communication à l'échelle du territoire

<p>Pilote identifié</p>	<p>L'Agglomération de Mont de Marsan</p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>SICTOM CCI – CMA Réseaux d'entreprises (échelle locale, départementale, régionale) ADEME ZAE, ZI, ZAC,</p>				
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Dédier du temps humain dans les services Développement économique</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p> <p>Préfiguration</p>	<p>2023</p> <p>Animation collective</p>	<p>2024</p> <p>Accompagnement individuel</p>	<p>2025</p>	<p>2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Former un groupe de travail composé des parties prenantes de la filière APV</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Les entreprises peuvent être des cibles difficilement mobilisables et parfois sur-sollicitées. Néanmoins, une mobilisation par l'entrée du développement économique plutôt que l'angle écologique est susceptible de les intéresser. Il sera important de veiller aux formats, angles d'approche concrets, éléments de langage.</p>				

Préciser

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Indicateurs de résultats

- Nombre d'entreprises engagées dans un diagnostic énergétique
- Nombre d'évènements organisés par an
- Nombre d'actions mises en place par les entreprises
- Nombre d'entreprises membre du réseau

Points de vigilance technique et environnementale

Veiller à mobiliser les outils préexistants tel qu'un annuaire des entreprises ou l'agenda des évènements organisés à destination des acteurs économiques du territoire, pour faciliter le lancement de la dynamique et éviter la création de nouveaux outils non efficaces. Réaliser une première étude de besoins avant d'entreprendre des démarches pouvant être peu adaptées au contexte local.

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Estimation budgétaire

Faible, il s'agit essentiellement d'actions d'animation nécessitant des ressources humaines plus que financières.

Sources de financement identifiées

- De nombreux dispositifs de soutien existent à destination des entreprises souhaitant s'engager dans la transition écologique :
- **Programme « Tremplin pour la transition écologique des TPE-PME »**, ADEME, aides forfaitaires. Guichet virtuel pour accéder à 60 aides forfaitaires pour faciliter le lancement d'études ou d'actions. Enveloppe de 5k à 200k€.
 - **AAP « Entreprises engagées dans la transition écologique »** : accompagnement par l'ADEME jusqu'à l'industrialisation et la commercialisation de solutions éco-innovantes, jusqu'à 100k€ (complémentaire du financement des phases de conception et développement avec le PIA).
 - **« Pack écoconception »** : outil d'accompagnement et soutien financier pour réaliser des diagnostics d'écoconception, la production durable, l'affichage environnemental. Orienté vers 3 secteurs prioritaires (numérique, alimentation, habillement)
 - **Volontariat territorial en entreprise vert** : dispositif BPI / ADEME à destination des TPE/PME pour recruter des étudiants en alternance ou des jeunes diplômés pour leur confier des missions à responsabilités contribuant à l'amélioration de la performance environnementale. Montant de 8000€ par entreprise pour le financement de la rémunération ou des frais de scolarité.
 - **Outil « Diag Eco-Flux »** : créé par l'ADEME et BPI France, prestation de conseil sur-mesure, réalisée sur site par un bureau d'étude spécialisé en optimisation des flux, avec pour objectif d'identifier les mesures concrètes sources d'économies dans 4 domaines : énergie, eau, matières, déchets. Visite de l'entreprise 1 an après le diagnostic pour suivi et bilan des actions déployées. Subvention à hauteur de 75% (2021. Soit reste à charge de 1000-1500€). Objectif de 300 PME accompagnées en 2021 et 900 en 2022.
 - **Programme « Accélérateur transition énergétique »** : formation-accompagnement des PME dans le domaine de l'énergie
 - **La plateforme "Mission Transition"** regroupe les dispositifs de financement et d'accompagnement des PME et ETI pour leur transition écologique.
 - **Crédit d'impôt temporaire en faveur des PME** pour les dépenses de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire

Points de vigilance financière



Retours d'expériences

- **Grand Lieu Communauté : Elaboration d'une stratégie de mobilisation des acteurs économiques des entreprises dans le cadre de la transition énergétique du Pays de Retz entre 2014 et 2017** : <https://www.grandlieu.fr/entreprendre/actualites-et-evenements>
- **Mise en place d'un accompagnement des entreprises à l'amélioration de leur gestion de déchets, OPTIGEDE, CC de Haute Saintonge** <https://www.optigede.ademe.fr/fiche/mise-en-place-dun-accompagnement-des-entreprises-lamelioration-de-leur-gestion-de-dechets>

Documents ressources

- **Economie Circulaire : Mobilisation des acteurs économiques par les collectivités, ADEME, 2019** https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/economie_circulaire_mobilisation_acteurs_economiques_010778.pdf
- **Mobiliser les entreprises, ADEME, 2021** <https://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/mobiliser-entreprises>
- **Aides aux entreprises pour favoriser leur transition écologique, Ministère de l'économie, des finances et de la relance, 2021** <https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-entreprises-transition-ecologique>

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Optimiser les ressources sur les parcs d'activités dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)

Thématique

Risques et adaptation / Économie circulaire

Description

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) doit permettre de mutualiser et d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles ou immatérielles et favoriser les coopérations entre les entreprises à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire. Les démarches d'EIT sont un levier pour intégrer les enjeux écologiques dans les stratégies d'entreprise et déceler les opportunités liées à la transition écologique. Par ailleurs, les démarches d'EIT sont de véritables leviers de développement économique à l'échelle d'une zone d'activité ou d'un territoire.

Bénéfices attendus

- Réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- Production d'énergie renouvelable et de récupération
- Gains économiques et développement d'activités économiques dans une logique d'économie circulaire locale
- Création de liens et de cohésion locale entre les acteurs économiques
- Economies de ressources et réduction de la dépendance aux énergies fossiles

Articulation avec l'existant

Etapes de mise en œuvre

Préfiguration :

1. Cadrage du projet avec les partenaires : zones-cibles et acteurs-clés, thématiques à enjeu, initiatives et politiques existantes, objectifs prioritaires
2. Temps de rencontre et d'échange avec tous les acteurs économiques dans les zones identifiées
3. Réalisation de diagnostics de flux
4. Restitution collective et amorçage d'un projet d'EIT

Déploiement :

5. Création d'une structure commune, identification des référents, création des groupes de travail thématiques
6. Approfondissement et mise en œuvre des synergies et mutualisations possibles
Exemples : mobilité (partage de véhicule, location de VAE), énergie (production ENR et autoconsommation collective), outils, services-support (RH, comptabilité, halte-garderie), lieux (parking, espace de réception, restauration collective), déchets (compostage, méthanisation)
7. Suivi-évaluation au fil de l'eau et bilans intermédiaires
8. Promotion-communication sur la démarche EIT

<p>Pilote identifié</p>	<p>Services Développement économique et Environnement de Mont de Marsan Agglo CCI</p> <p style="text-align: right;">Oui</p>
--------------------------------	---

<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Les entreprises des parcs d'activités Entreprises externes proposant des solutions pour optimiser les flux (autoconsommation collective, valorisation biodéchets,...) Chambres consulaires ADEME RECITA : Réseau d'économie circulaire et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine AREC Nouvelle-Aquitaine</p>
--------------------------------------	--

<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Temps d'animation de la démarche, en fonction du nombre de parcs d'activités impliqués et du porteur de la démarche: elle peut nécessiter le recrutement d'une personne en charge de l'animation.</p>
---------------------------------------	--

<p>Calendrier proposé</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2030+</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Préfiguration</td> <td>Déploiement</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2022	2023	2024	2025	2030+	Préfiguration	Déploiement			
2022	2023	2024	2025	2030+							
Préfiguration	Déploiement										

<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Un portage technique interne par un binôme de services développement économique/ environnement est préconisé.</p>
--------------------------------------	--

<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activité chronophage : l'animation de la démarche est clé pour sa réussite. • Services de conseil EIT : risque de saturation d'ici 5 à 10 ans avec l'augmentation du nombre de démarches • Il est important d'adapter la démarche aux spécificités l'écosystème territorial. Bien qu'elle soit souvent réservée aux entreprises industrielles, le champ d'action de l'EIT est en réalité beaucoup plus vaste et peut s'appliquer aux activités tertiaires et agricoles, en milieu urbain comme rural. Il doit étudier tout autant les relations sociales que les flux de matières. • La démarche doit impliquer tous les acteurs des territoires (entreprises, collectivités, laboratoires de recherche, individus, élus).
---	---

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Indicateurs de résultats

- Nombre de diagnostics individuels réalisés (proposition d'un objectif : 35 par an)
- Nombre d'entreprises investies et associées aux réunions de restitution et rencontres collectives (proposition d'un objectif : 20 par an)
- Nombre de synergies inter-entreprises créée (proposition d'un objectif : 10 par an)

Points de vigilance technique et environnementale

L'évaluation des impacts positifs des projets d'EIT est complexe et parfois peu tangible. Il est néanmoins important d'identifier des objectifs environnementaux précis et de les évaluer au fil de la mise en œuvre des synergies inter-entreprises, notamment afin d'éviter tout contre-effet environnemental (effet induit, effet rebond...).

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire € € €

Potentiel recrutement d'une personne en charge de l'animation de la démarche.
Forait pilotage par la CCI : 35.700€ (à confirmer). Cette base tarifaire correspond aux objectifs présentés ci-dessus et est flexible en fonction du besoin (ex : ajout d'un atelier speed ressources, animation d'un groupe de travail supplémentaire, etc.).

Sources de financement identifiées

Il existe de nombreuses subventions, nationales et régionales soutenant les démarches d'EIT.
A l'échelle régionale, l'AAP EITNA a permis de sélectionner plusieurs intercommunalités en 2020. Surveiller une éventuelle relance de l'AAP, se renseigner auprès de RECITA.
La CCI propose également un programme de lancement et suivi pour ce type de projet.

Points de vigilance financière

La structuration d'un modèle économique stable combinant fonds publics et privés est possible pour une démarche d'EIT. Néanmoins, développer l'autofinancement d'une démarche d'EIT prend du temps car nécessite l'augmentation de la taille du réseau, du prix des cotisations ou la création de prestations commerciales. Le financement public des démarches est indispensable pendant au moins la phase d'amorçage du projet, et en fonction de l'évolution des recettes.
Actuellement, la pérennité de plusieurs démarches d'ET est en questionnement, notamment dans le contexte d'une baisse prévisible des financements publics sur la fonction d'animation, pourtant indispensable pour faire émerger et se concrétiser les synergies inter-entreprises



Retours d'expériences

- **Recueil des fiches Écologie industrielle & territoriale [EIT] retours d'expériences de 13 démarches en Provence-Alpes-Côte d'Azur**
http://www.territoires-durables-paca.org/files/20181120015905_recueil%20Rex%20EIT_dec2017.pdf
- **Retour d'expérience Convention d'affaires synergies entreprises CCI Var 2021, Janvier 2022**
<https://www.reseau-prec.org/data/sources/users/52/20220105104425-synthese-dic-var-2021.pdf>
- **Le recueil de 10 initiatives de synergies inter-entreprises, ADEME, Mai 2017, institut économie circulaire**
https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2017/11/2017inec_fichesrex_pnsi.pdf
- **Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le parc d'activités de Saint Laurent du Var - Phase 2, Article EC, 2020**
<https://www.economiecirculaire.org/initiative/h/demarche-d-ecologie-industrielle-et-territoriale-sur-le-parc-d-activites-de-saint-laurent-du-var-phase-2.html>

Documents ressources

- **Pérennité des démarches d'écologie industrielle et territoriale en France: Constats, enjeux, et recommandations par Auxilia, Mars 2018**
<https://www.auxilia-conseil.com/sites/default/files/users/user78/Auxilia-Enquete-Perenite.pdf>
- **Comptabilité des flux de matières dans les régions et les départements : le guide méthodologique (PDF - 3.91 Mo), 2014**
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/EIT%20-%20comptabilite%20des%20flux%20de%20matieres.pdf>
- **Écologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires (PDF - 4.06 Mo) , 2014**
<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/EIT%20-%20le%20guide%20pour%20agir%20dans%20les%20territoires.pdf>
- **Principales étapes d'une démarche d'EIT, Réseau Synapse, 2020**
<https://www.reseau-synapse.org/static/h/principales-etapes-d-une-demarche-d-eit.html>

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024



Publié le 10/06/2024 projets de

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

Action

Articuler l'action régionale (à travers le dispositif MéthaN-Action) et l'action locale pour favoriser l'émergence de projets de méthanisation agricole

Thématique

Energies Renouvelables

Description

MéthaN-Action est un dispositif créé et financé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine dont l'objectif est d'accompagner le développement de la méthanisation en Nouvelle-Aquitaine. Il est animé par la CRANA et la FRCUMA qui s'appuient sur leurs réseaux départementaux pour garantir une plus grande proximité aux porteurs de projets. L'objectif est d'accompagner les porteurs de projet dès le début de leur réflexion dans le développement de leur projet. L'objectif final est d'aboutir à des unités performantes, sur le plan économique, social et environnemental.

Bénéfices attendus

- Augmenter la part de biogaz dans le gaz consommé sur le territoire et développer l'autonomie énergétique du territoire
- Contribuer à la transition bas-carbone des moyens de transport grâce au bioGNV en réduisant les émissions de GES
- Informer le public sur la méthanisation
- faciliter le développement des projets de méthanisation
- Réduire le volume de biodéchets et les valoriser
- Soutenir la création d'emplois et le maintien d'une activité agricole

Articulation avec l'existant

Station bioGNV de Saint Pierre du Mont (entreprise DEFA, co-financement Région Nouvelle-Aquitaine)
Action de la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs
Dispositif MéthaN-Action (financé par Ademe et Région, animé par CRANA et FRCuma)

Etapes de mise en œuvre

Préalable : Rencontre entre l'Agglo et les animateurs du dispositif MéthaN-Action pour comprendre son fonctionnement et le rôle des collectivités, et bâtir le dispositif adapté sur le territoire de Mont-de-Marsan pour favoriser l'émergence de projets. Cela peut prendre la forme d'une feuille de route pour le développement de la méthanisation.

Parmi les pistes de travail :

- Etudier l'opportunité de créer un poste de chargé de mission méthanisation à l'agglo
- Organiser des visites de sites sur le territoire pour les agriculteurs
- Détecter les profils d'agriculteurs pertinents pour des futurs projets de méthanisation (en lien avec la Chambre d'Agri)
- Relayer les actions de communication-animation de MéthaN-Action sur le territoire (Journées techniques, webinaires, visites...)
- Actions de communication grand public pour valoriser le biogaz produit sur le territoire et ses externalités positives (notamment par la nouvelle STEP de Jouanas)

Actions parallèles :

- Développer les usages du BioGNV pour faire connaître la méthanisation par le grand public et accroître la demande de biogaz
- Plan de conversion des bus et VUL de l'agglo au GNV
- Discussions avec le SICTOM pour convertir les BOM au GNV
- Travail d'animation auprès des transporteurs pour les inciter à convertir leur flotte (en lien avec GRDF, DEFA, CCI)

Pilote identifié	L'Agglomération de Mont de Marsan et Agglo Pilotes du dispositif MéthaN-Action				
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des partenaires de MéthaN-Action • GRDF • Agriculteurs du territoire • Eventuellement DEFA 				
Temps humain nécessaire	Possibilité de créer un poste de chargé.e de mission ENR avec du temps dédié à la méthanisation				
Calendrier proposé	<p style="text-align: center;">2022</p> <p>Définition de la feuille de route</p>	<p style="text-align: center;">2023</p> <p>Mise en oeuvre des actions</p>	<p style="text-align: center;">2024</p>	<p style="text-align: center;">2025</p>	<p style="text-align: center;">2030+</p>
Comitologie nécessaire	Les animatrices du dispositif MéthaN-Action assurent le lien avec les services de l'ADEME et du Conseil Régional. Il serait intéressant de réunir les parties prenantes au sein d'un groupe de travail, afin de définir collectivement les actions pertinentes à l'échelle de Mont de Marsan Agglo.				
Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action	MéthaN-Action accompagne les porteurs de projets pour travailler sur l'émergence de leur projet et leur permettre d'en maîtriser tous les aspects (technique, économique, financier, réglementaire, acceptabilité...) Cet accompagnement passe par l'organisation de circuits de visites, formations et des journées d'échanges. Ainsi, du temps de mobilisation (temps humain) devra être dédié au projet pour assurer la coordination et le pilotage du dispositif sur le territoire.				

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024



ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE

Pré-requis techniques

Arbitrage sur le rôle de la collectivité au sein du dispositif MethaN-Action et de façon complémentaire route méthanisation.

Indicateurs de résultats

- Taux de déchets valorisés en méthanisation
- Nombre d'unités créées
- Nombre de partenariats établis
- Nombre et fréquentation aux événements organisés

Points de vigilance technique et environnementale

La méthanisation présente certains enjeux environnementaux à traiter dans le cadre de chaque projet (bruits, odeurs, fret, qualité du digestat, etc.). L'outil Methanoscope développé par FNE permet d'évaluer la qualité du projet d'un point de vue socio-environnemental.

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Estimation budgétaire

Essentiellement du temps humain

Sources de financement identifiées

Les dispositifs financiers sont déployés dans le cadre de MethaN-Action.

Points de vigilance financière

Bien qu'ils existent déjà des financements publics de l'Ademe et de la Région pour la partie études et investissement, les collectivités peuvent également apporter un petit coup de pouce aux projets sur ce sujet. Par exemple, entrer au capital du projet peut permettre de rassurer l'opérateur bancaire et ainsi faciliter l'obtention du prêt. Ou encore, afin d'inciter le développement de la méthanisation sur son territoire, une collectivité peut compléter les financements de l'étude de faisabilité afin qu'elle ne coûte rien au porteur de projet.



Retours d'expériences

- **Retours d'expériences, témoignages d'élus**
<https://methanaction.com/temoignages-delus/>
- **Zoom Chantier : l'unité SPBS dans les Deux-Sèvres, Octobre 2021**
<https://methanaction.com/zoom-chantier-lunite-spbs-dans-les-deux-sevres/>
- **Synthèse des audits réalisés sur 6 unités de méthanisation de Nouvelle-Aquitaine, Mars 2021**
<https://methanaction.com/synthese-des-audits-realises-sur-6-unites-de-methanisation-de-nouvelle-aquitaine/>

Documents ressources

- **Site de MéthaN-Action**
<https://methanaction.com>
- **Etat du développement de la méthanisation en Nouvelle-Aquitaine – Note AREC Mai 2021**
https://methanaction.com/wp-content/uploads/2021/05/Methanisation-en-NA_AREC_Mai2021-VF.pdf
- **Analyse du Cycle de Vie du Biométhane issu de ressources agricoles, INRAE, 2021**
<https://www.inrae.fr/actualites/bilan-environnemental-methanisation-agricole-etude-acv-inedite>

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action

Elaborer un plan de développement du solaire photovoltaïque

Thématique

Energies Renouvelables

Description

Le potentiel de développement de la filière solaire photovoltaïque est important sur le territoire de Mont-de-Marsan. Le plan de développement doit permettre de structurer le déploiement de cette filière, afin de répondre aux objectifs de production d'énergies renouvelables du territoire à l'horizon 2050. Il devra permettre un changement d'échelle, massifiant le développement du photovoltaïque sur le territoire en mettant à profit une mobilisation d'ampleur du foncier public. Le plan pourra jouer un rôle d'entraînement considérable et nourrir les dynamiques locales de mobilisation et de montée en compétence des acteurs territoriaux.

Bénéfices attendus

- Augmenter la production d'électricité renouvelable sur le territoire, l'autonomie énergétique
- Structurer la filière solaire au niveau local

Articulation avec l'existant

Prestations de la chambre d'agriculture d'étude de faisabilité pour l'installation de solaire PV sur bâti agricole
Projets d'installation d'ombrières PV sur parkings co-porté par l'agglo et Enerlandes
Recensement des gisements réalisés dans le cadre de la stratégie départementale de transition énergétique

Etapas de mise en œuvre

1. Recensement des potentiels :

- Cadastre solaire
- Approfondissements sectoriels du cadastre : bâtiments agricoles (en lien avec Ch. D'Agri), parkings publics et privés (en lien avec Enerlandes), bâti tertiaire (en lien avec Service Eco et CCI), terrains anthropisés (en lien avec Service Urba), Base Aérienne (en lien avec les services de l'Armée)

2. Opérations de démarchage ciblé, en fonction des résultats du recensement des potentiels : agriculteur, entreprise, communes...

- Présenter la démarche, les coûts et bénéfices, et jauger l'intérêt de l'interlocuteur
- Proposer la réalisation d'une pré-étude pour évaluer la faisabilité technique et le productible.
- Pour les communes, proposer un accompagnement technique neutre pour la négociation des projets

3. Schéma directeur de développement du solaire photovoltaïque :

- Réunir tous les acteurs parties prenantes et les élus
- Partager les potentiels recensés et les projets prioritaires (par typologie) grâce aux pré-études
- Définition d'une méthodologie de classement des bâtiments et terrains à équiper
- Etablir le schéma de développement avec la répartition des rôles entre les acteurs

4. Communication vers le grand public :

- A travers l'outil Cadastre solaire, communiquer vers les écoles, entreprises, commune

<p>Pilote identifié</p>	<p>L'agglomération de Mont de Marsan</p> <p style="text-align: right;"><i>Préciser</i></p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Enerlandes Enedis Chambre d'Agri CCI Service Economie de l'agglomération</p>	<p>Sydec Service Urbanisme de l'agglomération Département Bâtiments de France Armée</p>			
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Création d'un poste de chargé.e de mission ENR, en charge des actions Méthanisation et Solaire photovoltaïque. Alternative : Etudier la mutualisation du poste avec le SYDEC</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p style="text-align: center;">2022</p> <p style="text-align: center;">Recensement des potentiels</p>	<p style="text-align: center;">2023</p> <p style="text-align: center;">Schéma directeur + démarchages ciblés + Communication</p>	<p style="text-align: center;">2024</p> <p style="text-align: center;">3</p>	<p style="text-align: center;">2025</p> <p style="text-align: center;">4</p>	<p style="text-align: center;">2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Proposer l'adhésion volontaire des communes dans un premier temps. Information, consultation individuelle et collective, concertation & co-construction avec les acteurs concernés.</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>Cette initiative permet de massifier les projets sur le territoire et de mutualiser les coûts pour les communes (études, diagnostics solaires, appels à la concurrence).</p> <p>Identifier la présence de ressources en amont : exposition solaire, terrains communaux disponibles, dynamiques associatives locales, bénévoles experts, projets d'habitat participatif à proximité, PLU.</p>				

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Prévoir d'être accompagné par un bureau d'étude technique.

Indicateurs de résultats

- Nombre de bâtiments publics par commune équipés
- Nombre d'opérations de communication autour du cadastre solaire

Points de vigilance technique et environnementale

Le décret rend obligatoire l'étude d'impact environnementale pour les installations photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure à 250 kW. Le solaire sur bâtiment doit faire l'objet d'une étude de viabilité des toitures. Il faudra porter une attention toute particulière aux enjeux paysagers et patrimoniaux du photovoltaïque sur toiture, qui ne manqueront pas d'interpeller les acteurs du territoire.

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Estimation budgétaire

Coût d'une étude de potentiel du solaire sur le territoire
Mobilisation d'un agent pour communiquer et conduire les actions de la feuille de route. Possibilité d'y dédier du temps dans le cadre d'un poste « ENR ».

Sources de financement identifiées

Points de vigilance financière



**Retours
d'expériences**

- **Malaunay, pionnière de l'autoconsommation énergétique, APVF, 2019**
https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/10/Malaunay_Fiche-1.pdf
- **Un plan de solarisation du patrimoine public métropolitain inédit, Métropole le Grand Paris, 2020**
<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/un-plan-de-solarisation-du-patrimoine-public-metropolitain-inedit-417>

**Documents
ressources**

- **Plan d'actions pour accélérer le développement du photovoltaïque, Ministère de la Transition Ecologique, 2021**
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21189_Plan-actions_Photovoltaïque-1.pdf

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action	Création d'un tiers lieu dédié à la thématique « transition écologique »
Thématique	Animation et culture de la transition
Description	Les « tiers-lieux », sont des espaces hybrides qui témoignent des nouvelles façons de travailler, du besoin de lien social, de proximité, tout en ouvrant des opportunités de créer des activités économiques utiles pour la société. Ils vont de la salle associative mise à disposition de la commune pour réaliser des activités très diverses, jusqu'à des lieux beaucoup plus élaborés et structurés. Dédier un tiers-lieu à la transition écologique permettrait de réunir sur un même site les forces vives œuvrant en ce sens à l'échelle du territoire, et de leur apporter de la visibilité.
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer largement sur la transition auprès du grand public et la rendre concrète et accessible pour tous (événements, conseil, formation, ateliers...) • Porter un message positif et dynamique autour des enjeux de transition écologique • Fédérer les acteurs de l'écosystème « transition écologique »
Articulation avec l'existant	S'articuler avec toutes les initiatives citoyennes existantes et le travail des associations Lien avec La Maison de l'environnement et l'animation « faire vivre les berges et les rivières »
Etapes de mise en œuvre	<p>Etude et préfiguration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réunir les parties prenantes, poser le besoin, instituer un GT et identifier un groupe-pilote pour porter le projet 2. Réaliser une enquête pour connaître les attentes, les envies, les besoins exprimés par les habitants 3. Etablir le portage public ou privé du projet, en fonction des souhaits et positionnements des parties prenantes, définir un pacte de gouvernance 4. Rechercher le lieu pour le futur tiers-lieu (suggestion : Maison de l'Environnement) 5. Bâtir le modèle économique et financier du tiers-lieu <p>Installation et mise en service</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Acquisition du lieu (achat, bail) et travaux de rénovation et mise en conformité 7. Mise en service du lieu, déploiement des offres de services 8. Communication, animation autour du lieu 9. Mesure de l'impact

<p>Pilote identifié</p>	<p>Agglomération de Mont-de-Marsan Portage potentiellement repris par un porteur privé suite à la phase de préfiguration</p>				
<p>Partenaires potentiels</p>	<p>Associations Entreprises privées en lien avec les thématiques de la transition Office du tourisme Coopératives des Tiers-Lieux, Nouvelle Aquitaine</p>				
<p>Temps humain nécessaire</p>	<p>Création potentielle d'un poste de « Coordinateur.trice du Tiers-lieux »</p>				
<p>Calendrier proposé</p>	<p>2022</p> <p><i>Etude et préfiguration</i></p>	<p>2023</p>	<p>2024</p> <p><i>Installation et mise en service</i></p>	<p>2025</p>	<p>2030+</p>
<p>Comitologie nécessaire</p>	<p>Dépend du format privé / public du futur projet. Dans tous les cas, l'agglomération aurait intérêt à garder un rôle de pilote dans la gouvernance.</p>				
<p>Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action</p>	<p>En amont de toute démarche, l'Agglomération de Mont-de-Marsan devra structurer l'idée du tiers-lieu : Quelle cible ? Quelle action ? Quelle offre ? Quel revenu ? Quel jours et quels horaires ? Une fois les réponses apportées, il sera possible d'enclencher les démarches de recrutement, location de l'immobilier, création de partenariat, communication, etc.</p>				

Préciser

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Identifier un local, à priori la maison de l'environnement.
Et s'assurer qu'ils répondent aux critères établis pour le Tiers-lieux

Indicateurs de résultats

Fréquentation annuelle
Nombre d'événements organisés
Satisfaction des usagers
Nombre de partenariats

Points de vigilance technique et environnementale

Penser un lieu accessible et qui répond aux critères environnementaux.

FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Estimation budgétaire



Projet potentiellement coûteux, selon le type de portage (privé ou public) et les investissements immobiliers du lieu (location ou achat, travaux de restauration et mise en conformité ERP, entretien).
Si portage privé, le budget correspondrait uniquement à de l'accompagnement

Sources de financement identifiées

De multiples aides techniques et financières soutiennent la création de tiers-lieux :

- AMI Fabrique des territoires, Ministère de l'Economie
- Investissement, à travers les préfets et Action Logement
- Fonds d'investissement faiblement rémunéré (ISR), créé par Amundi et l'État pour financer le développement des tiers-lieux privés
- Locaux : l'Etat met à disposition des lieux vacants (ancien tribunal, bureaux, friche...) dont il est propriétaire. Et, conjointement avec des partenaires privés tels que SNCF Immobilier, l'État organise une bourse aux locaux pour permettre aux porteurs de projets de concrétiser leur initiative.
- Les aides du Plan de Relance pour la rénovation des bâtiments publics peuvent aussi être mobilisées

Points de vigilance

Etablir en amont le modèle économique du tiers-lieux et identifier ses sources de revenus.

Exemple : La conduite d'expérimentation apporte des fonds de R&D ou du soutien à l'innovation (par exemple des fonds européens). Ces expérimentations génèrent des cas d'études pour la formation qui permet de mobiliser des revenus spécifiques (prestation auprès d'écoles ou partenariats avec des centres agréés, location d'espaces). L'ensemble de l'activité expérimentale constitue un pôle d'attractivité pour le



Retours d'expériences

- **Panorama des tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine. Coop des Tiers-lieux, 2020**
<https://coop.tierslieux.net/document/panorama-des-tiers-lieux-en-nouvelle-aquitaine-2020/>
- **Maison de la Barthe, Dax**
<https://fr.calameo.com/read/000002797f0f95da216c4>
- **Comment créer un tiers-lieu rural ? 25 expérimentations accompagnées par Familles Rurales sur 12 départements, 4 régions :**
https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20201217/guide_portil_methodo_tierslieux-ruraux.pdf
- **Un tiers-lieu rural dédié à la transition écologique : l'exemple de La Vigotte Lab:**
<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/blog/un-tiers-lieu-rural-dedie-a-la-transition-ecologiq/>

Documents ressources

- **Les tiers-lieux peuvent-ils favoriser les dynamiques de transition territoriale ?**
<https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/sites/default/files/2020-12/note-n2-tiers-lieux-tes-transitio-metre.pdf>
- **L'État engagé auprès des tiers-lieux, Dossier de presse, Août 2021:**
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/ANCT-DP-TiersLieux-2008_EXE_BD.pdf
- **Caisse des Dépôts, Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux. Retours d'expériences et pistes d'inspiration**
<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/Ex%C3%A9%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>
- **Comment créer un tiers-lieu rural ? Coop des tiers lieux, Familles rurales, 2020**
<https://coop.tierslieux.net/document/comment-cree-un-tiers-lieu-rural/>
- **Le diagnostic partagé, outil au service du projet de territoire. Coop des tiers-lieux, 2020**
<https://coop.tierslieux.net/document/le-diagnostic-partage-fiche-recette/>
- **Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités : Comment faciliter le développement de tiers-lieux dans vos territoire ? Coop des Tiers-lieux, 2018**
<https://coop.tierslieux.net/document/rapport-tiers-lieux-a-lusage-des-collectivites/>
- **Infographie : Comment créer un tiers-lieu ? Coop des Tiers-lieux, 2014.**
<https://coop.tierslieux.net/document/infographie-comment-cree-un-tiers-lieu/>

DESCRIPTION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Action	Piloter et suivre et animer le PCAET dans sa phase de mise en œuvre
Thématique	Animation et culture de la transition
Description	Le PCAET est une démarche sur 6 ans, avec une évaluation obligatoire à mi-parcours. Elle mobiliser de très nombreux services au sein de la collectivité, ainsi qu'une diversité de partenaires externes, pour mettre en œuvre les actions de transition écologique. Cette mise en œuvre multilatérale et sur le temps long requiert un dispositif de pilotage, de suivi-évaluation et d'animation approprié.
Bénéfices attendus	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la bonne réalisation du plan d'action du PCAET• Evaluer les impacts des actions pour la transition écologique (émissions de GES, consommations d'énergie, pollution, séquestration...)• Maintenir une dynamique interne et territoriale multi-partenariale• Animer et soutenir les acteurs impliqués dans le pilotage et la mise en œuvre des actions
Articulation avec l'existant	Budget annuel de la collectivité
Etapes de mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none">1. Identifier un.e référent.e PCAET et lui dédier du temps et des moyens pour ces tâches de pilotage-suivi-animation2. Mise en place des briques:<ul style="list-style-type: none">• Gouvernance et pilotage : Conforter le rôle et la mission du COPIL dans la phase de mise en œuvre• Suivi-évaluation : Elaborer et adopter le tableau de suivi-évaluation (objectifs-cibles et indicateurs) et planifier les modalités du reporting (fréquence, temps dédié)• Adopter un plan d'animation des parties prenantes du PCAET3. Mise en œuvre des actions de pilotage-suivi-évaluation4. A mi-parcours, réaliser le bilan obligatoire, faire évoluer le PCAET le cas échéant

Pilote identifié	L'Agglomération de Mont-de-Marsan
-------------------------	-----------------------------------

Oui

Partenaires potentiels	Tous les acteurs des services et externes impliqués dans le pilotage ou la mise en œuvre du plan d'action
-------------------------------	---

Temps humain nécessaire	Entre 0,5 et 1 ETP
--------------------------------	--------------------

Calendrier proposé	2022	2023	2024	2025	2030+
	Mise en place des briques	Mise en oeuvre	Bilan mi-parcours		

Comitologie nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation du COPIL pour le pilotage du PCAET en phase de mise en œuvre • Prévoir éventuellement la création et animation d'un « Comité de gouvernance » élargi aux acteurs impliqués ans le pilotage des actions : outil d'animation du PCAET
-------------------------------	--

Points de vigilance pour le bon déploiement de l'action	<p>Le temps humain nécessaire sera important au départ pour lancer le PCAET, mais aussi tout au long pour le faire vivre et garantir la réalisation des actions et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.</p> <p>Il peut être enrichissant d'intégrer des réseaux de collectivités engagées dans les démarches de transition écologique, à l'échelle régionale (ex: NéoTerra, TEPOS Nouvelle Aquitaine, Recita) ou nationale (ex: Fabrique des Transitions, Communauté des Territoires Engagés du Ministère, CLER-TEPOS, AMORCE...). Les membres de ces réseaux s'échangent des conseils, bonnes pratiques, retours d'expérience qui font gagner du temps et éviter des erreurs.</p> <p>La comitologie en phase de mise en œuvre du PCAET doit être arrêtée en même temps que son adoption. La question de l'ouverture vers l'extérieur du dispositif de gouvernance est notamment une question-clé pour définir le plan d'animation des parties prenantes.</p>
--	--

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Pré-requis techniques

Nommer un référent en charge du PCAET
Valider un outil de suivi-évaluation, la comitologie et un plan d'animation pour la phase de mise en œuvre du PCAET

Indicateurs de résultats

- Etablir des indicateurs de suivis
- Le PCAET est évalué après 3 ans de mise en œuvre
- Le programme d'action sera mis en œuvre après les 6 ans

Points de vigilance technique et environnementale

Les objectifs-cibles et indicateurs pour chaque action doivent être définis et validés par les pilotes des actions, pour garantir leur appropriation et favoriser leur atteinte.
Il est intéressant de recourir à un acteur extérieur pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET, afin d'avoir un regard critique et une comparaison avec d'autres territoires sur la mise en œuvre du PCAET

FAISABILITÉ FINANCIERE

Estimation budgétaire

Lié à la création et au maintien de 0,5 à 1 ETP dédié à cette action.

Sources de financement identifiées

Il n'est pas prévu de financement externe pour l'animation du PCAET, qui est une obligation pour toutes les EPCI. En revanche, l'animation de certaines démarches de transition écologique peut être subventionné : ex. du poste de chargé.e de mission TEPOS, pris en charge dans le cadre d'un AAP par la Région et l'ADEME Nouvelle Aquitaine ; ex. du poste de chargé.e de mission PVD, dans le cadre du programme associé...

Points de vigilance financière

La réalisation des actions du PCAET dépend sensiblement du budget alloué. Il apparait important de se doter d'un plan de financement dédié à la transition du territoire, intégré au budget de la collectivité.

Les méthodes de « budget vert » se développent pour évaluer l'adéquation des budgets des collectivités avec les enjeux et objectifs de transition écologique.

Prévoir d'allouer un budget spécifique à l'évaluation mi-parcours du PCAET.



Retours d'expériences

- **La contribution des intercommunalités à la transition énergétique : Analyse des PCAET approuvés, AdCF, 2021**
https://www.adcf.org/files/Public--publications/AdCF_Focus-PCAET_2021.pdf
- **Les EPCI engagés dans ex-Citergie/Territoire engagé Transition Ecologique, 4 et 5 étoiles**
[Collectivités Archive - Territoire Engagé Transition Ecologique \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr/collectivites-engagees)

Documents ressources

- **Le bilan à mi-parcours des PCAET, DREAL Nouvelle Aquitaine, juin 2021**
https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_a_mi-parcours_des_pcaet_-_dreal_nouvelle-aquitaine.pdf
- **Evaluation climat des budgets locaux : objectifs et démarche**
https://www.i4ce.org/go_project/cadre-evaluation-climat-budget-collectivites/
- **Liste des indicateurs prioritaires Cit'ergie, CITERGIE & ADEME, janvier 2019**
https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/wp-content/uploads/2019/01/Citergie_Liste-Indicateurs_2019.pdf
- **Réseau des Territoires à énergie positive, CLER**
<https://cler.org/association/nos-actions/tepos/>

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 10/06/2024

ID : 040-244000808-20240604-2024_06_0091-DE



Avril 2022
